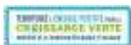


Plan Climat Air Énergie Territorial

ALÈS AGGLOMÉRATION
2023-2029

PLAN D'ACTIONS
VADE-MECUM





Édito

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités de répondre à la lutte contre le changement climatique et d'imaginer l'adaptation du territoire à ce phénomène, afin de travailler à la préservation de la qualité de l'air.

Pour relever les défis qui nous attendent, nous avons su développer depuis longtemps déjà un esprit ingénieux et novateur dans de nombreux secteurs industriel, social ou économique. Nous devons poursuivre nos efforts en matière de transition écologique et d'avenir durable.

Ce plan comporte plusieurs parties : un diagnostic, une évaluation environnementale, une stratégie et un programme d'actions. Ces différents livrets ont été détaillés et sont consultables en ligne sur notre site web **ales.fr**, rubrique **Plan Climat**.

Le présent document synthétise le programme d'actions. Ce projet de développement durable et d'adaptation au changement climatique représente une feuille de route sur six ans pour Alès Agglomération, de 2023 à 2029.

Élaboré au sein d'Alès Agglomération par la Mission Développement Durable, le PCAET a été construit de



Christophe RIVENQ
Président d'Alès Agglomération
1^{er} adjoint de la Ville d'Alès
Conseiller régional Occitanie

manière participative avec de nombreux acteurs du territoire.

Les actions ont pour objectif d'engager le territoire dans une transition écologique efficace. Cette transition a par ailleurs été ajoutée au Projet de territoire actualisé, voté à l'unanimité le 14 octobre 2021. À la suite des groupes de travail, des séminaires d'élus et des réunions publiques, 87 actions ont été définies dans ce programme.

Le Plan Climat doit également s'intégrer dans les plans de la collectivité déjà établis et ayant une temporalité proche tels que le Projet de territoire, la Charte forestière de territoire 2021-2024, la nouvelle politique de gestion des déchets votée en 2023, Alès Agg'l'eau 2030, le SCoT en cours de révision ou le CRRTE. C'est pourquoi, des fiches-actions, présentes dans ces différents plans, ont été intégrées dans le Plan Climat, pour répondre à certains volets.

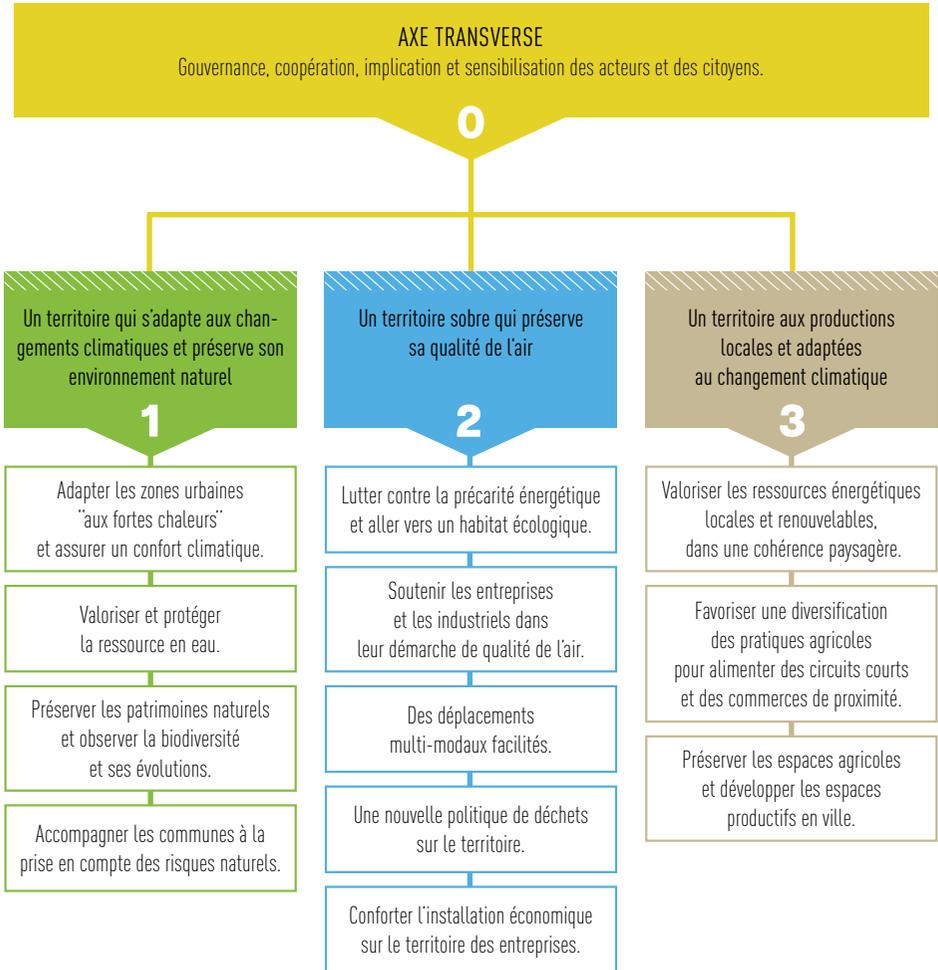
Je remercie tous les partenaires et les habitants qui se sont déjà impliqués dans ce projet indispensable pour l'avenir de notre territoire et souhaite que nous tous, Grand-Alésiens, élus, chefs d'entreprise ou responsables de structure institutionnelle, nous nous engageons dans la réalisation de ces actions chacun à notre mesure car chaque geste compte.

Sommaire

	Axe 0 6
	Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens
	Axe 1 10
	Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel
	Axe 2 60
	Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air
	Axe 3 112
	Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Les 4 axes de la stratégie

Les actions qui suivent répondent aux différents axes de la stratégie.



AXE 0

Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens

Objectif 0.1 : S'assurer de la bonne mise en œuvre et du suivi du PCAET

ACTION

1

Suivre l'avancement du Plan Climat

Le contexte

Le Plan Climat fixe une liste d'actions à réaliser dans un laps de temps de 6 ans. Il s'agit d'actions impliquant plusieurs acteurs du territoire (services techniques, communes, partenaires, ...). Pour assurer un suivi du plan, des porteurs de projet ont été définis, ainsi que des indicateurs, objectifs et impacts envisagés.

Une évaluation du Plan Climat est prévue à mi-parcours, au bout de 3 ans, pour faire le point sur l'avancement des projets, l'adéquation avec les objectifs fixés et la pertinence des indicateurs retenus.

Le suivi doit donc se faire dans la durée, avec des points réguliers avec les différents porteurs de projet et des outils de suivi.

Descriptif de l'action

Le suivi du Plan Climat se fera par la Mission Développement Durable d'Alès Agglomération.

Plusieurs outils sont nécessaires, en interne, pour suivre l'avancement du plan et faire le lien avec les pilotes de projet :

- Plateforme à construire avec le service SIG (espace pour les pilotes)
- Tableau de suivi des actions
- Réunions de suivi avec le groupe de travail

Une communication annuelle d'avancement des actions sera envisagée.

Pilote de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Porteurs techniques des actions
- Service SIG Alès Agglomération

AXE 0

Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens

Objectif 0.1 : S'assurer de la bonne mise en œuvre et du suivi du PCAET

ACTION

2

PCAET : Évaluer l'impact énergétique, environnemental et climatique des actions du PCAET

Le contexte

De nombreuses actions transversales sont engagées au sein de l'Agglomération. Plusieurs diagnostics ont été réalisés dans le cadre du Plan Climat et d'autres projets (PAT, Charte Forestière de Territoire, ...).

Cependant, il serait intéressant d'étudier plus en profondeur l'avancement des indicateurs sur ces projets pour avoir une vision plus fine de l'évolution des impacts climatiques, environnementaux et énergétiques des actions engagées.

Descriptif de l'action

- Accompagner et évaluer l'impact énergétique, environnemental et climatique des actions du PCAET, PAT et Charte Forestière du Territoire (CFT) pour avoir des perspectives et des retours d'expériences sur les actions mises en place.
- Interroger les réseaux PAT et CFT pour avoir des retours d'expériences.
 - Évaluer l'impact des actions avant et après leur mise en œuvre (indicateurs qualitatif et quantitatif).

Pilote de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Service ruralité et autres services techniques d'Alès Agglo
- IMT Mines Alès
- Alès Myriapolis
- Réseau des PAT et CFT
- COFOR Occitanie
- Espace Info Energie
- IGN
- PNC
- SHVC

AXE 0

Gouvernance, coopération, implication et sensibilisation des acteurs et des citoyens

Objectif 0.2 : Sensibiliser et responsabiliser les acteurs et citoyens du territoire

ACTION

3

Sensibiliser – informer autour du changement climatique et du Plan Climat

Le contexte

Le Plan Climat a été construit de manière collective et partagée sur le territoire. Des groupes de travail et des réunions publiques ont permis d'associer services techniques, élus, partenaires et habitants.

De nombreuses actions ont été engagées dans le Plan Climat. Afin de renforcer la culture commune autour du changement climatique et des actions du Plan Climat, il serait important de renforcer les animations sur le territoire : faire connaître le Plan Climat, engager les habitants, sensibiliser au changement climatique et à ses impacts, sensibiliser aux leviers d'actions sur le territoire, ...

Descriptif de l'action

À plusieurs niveaux, une sensibilisation sera mise en place autour des sujets du Plan Climat (changement climatique, transports, agriculture, déchets, biodiversité, habitat, action publique, prévention des risques, forêt et ressources naturelles, ...) :

Pour les scolaires

- Animations, ateliers, visites pédagogiques, projets avec les classes, sur les différentes thématiques du Plan Climat.

Pour le grand public : développer des animations autour du changement climatique.

- Construire une fête de l'environnement (stands d'informations des différentes politiques publiques en lien avec l'environnement, animations, ateliers,...). Des liens seront à faire avec le Printemps citoyen de la Maison de ma Région, le festival de l'environnement du Cinéplanet, ...

Pilote de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- CPIE du Gard
- SHVC
- PNC
- La Maison de ma Région
- Services d'Alès Agglomération
- Associations

→ Créer un "catalogue" recensant les différentes animations et évènements sur le territoire, sur l'année.

Pour les élus : sensibiliser au changement climatique.

→ Animations, visites terrains, conférences,...

Pour organiser ces différents temps de sensibilisation, le lien se fera avec les partenaires du territoire :

- **CPIE du Gard** : projets scolaires, centre de ressources documentaires, animations et évènements grand public (sorties nature, rencontres de l'environnement, expositions, conférences, ...), ateliers dans les quartiers.
- **Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles** : animation d'un agenda 2030, accompagnement des communes, centre d'interprétation Biosphera, 4 saisons du développement local,...
- **Parc national des Cévennes** : interventions dans les écoles, pour le grand public (programme d'animations estival et interventions dans le cadre d'évènements organisés par d'autres structures), engagement dans la démarche Natur'Adapt, ...
- **Médiathèques** : animations grand public et scolaires.
- **SPL Cévennes Tourisme** : démarche forte d'écotourisme, démarche RSE interne à l'Office de tourisme, parcours d'accompagnement pour les professionnels du tourisme, ...
- **Cinéplanet d'Alès** : organisation d'évènements grand public comme un projet de festival de l'environnement.
- **La Maison de ma Région** : organisation d'évènements grand public comme le printemps écocitoyen, ...



Stand de La Maison de la Région lors du festival éco-citoyen de 2023.

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 1 : Adapter les zones urbaines aux "fortes chaleurs" et assurer un confort climatique

ACTION

4

Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques de gestion des espaces verts

Le contexte

Sur Alès Agglomération, de nombreuses communes sont engagées ou en cours d'engagement dans une politique 0 phyto et n'utilisent ainsi pas de produits phytosanitaires. Cette démarche va plus loin que la préservation de l'environnement. Elle comprend également un volet sanitaire en évitant d'exposer les agents et la population aux effets nocifs des produits chimiques. Elle permet aussi de protéger l'eau des rivières. Enfin, cette nouvelle façon de gérer les espaces végétalisés comprend un volet social, créant de l'emploi.

La ville d'Alès est depuis 2008 détentrice du label "Villes et villages fleuris" avec 4 fleurs (renouvelé en 2011, 2014, 2017 et 2020). En 2020, la Ville est l'une des 4 communes françaises récompensées par le trophée de la "Fleur d'Or". Il s'agit de la plus haute distinction possible qui est attribuée chaque année à un nombre restreint de communes "4 Fleurs" atteignant un niveau très élevé en matière de fleurissement et de valorisation du cadre de vie.

Le changement climatique impacte aujourd'hui notre environnement. La ressource en eau et les espèces évoluent. Il s'agit donc d'adapter la gestion des espaces verts et de réduire les consommations d'eau.

- Tout cela change notre rapport au paysage et aux espaces verts en ville. Pour faire accepter ces nouvelles pratiques de gestion des espaces verts, il est donc nécessaire de sensibiliser à ces enjeux et d'expliquer.

Pilote de l'action

- Service Paysage Nature Alès Agglo

Partenaires de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglomération
- CAUE 30
- CPIE du Gard
- PNC
- Office de tourisme d'Alès Agglo

Descriptif de l'action

1. Communiquer sur la bonne gestion des espaces verts, pour inciter d'autres acteurs (entreprises, particuliers, ...) à repenser leurs pratiques

- Organiser des portes ouvertes au centre horticole,
- Communiquer dans l'application Ecoteka sur la gestion des espaces verts de la ville d'Alès,
- Relancer le concours Jardins et balcons fleuris.

2. Créer et installer des panneaux pour sensibiliser le public à la gestion des espaces verts face au changement climatique

- Plantation de plantes vivaces et moins de plantes fleuries, introduction de plantes pollinisatrices,
- Sensibilisation à la consommation d'eau du gazon, communication sur la démarche 0 phyto, les espaces enherbés, ...

3. Animations

- Animer avec le CPIE du Gard des stands dans les lieux publics (par ex. lancer un programme "trottoir vivant"),

- Faire le lien avec la balade organisée par Cévennes Tourisme à destination des professionnels du tourisme : balade fleurie, apprentissage des jardins, ...

4. Gestion des espaces verts des communes

- De nombreuses communes sont engagées dans une démarche 0 phyto,
- Le Parc national des Cévennes mène en parallèle un accompagnement technique des communes dans le cadre du programme pollinisateur : plantation de haies mellifères, formations, ...
- D'autres formations ponctuelles en partenariat avec le CNFPT peuvent être proposées.
- Pour un retour d'expérience, se rapprocher du Conseil départemental du Gard, menant des expérimentations sur le fauchage retardé des bords de route.



Campagne de sensibilisation sur la gestion des espaces verts alséiens par le département Paysage Nature.

AXE 1

Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 1 : Adapter les zones urbaines aux "fortes chaleurs" et assurer un confort climatique

ACTION

5

Identifier les îlots de chaleur urbains

Le contexte

Le territoire subit chaque année une augmentation des jours de fortes chaleurs. L'urbanisation en ville crée des îlots de chaleur qu'il s'agit de limiter par des actions de végétalisation et de désimperméabilisation des sols (lire action 6).

Afin de limiter l'exposition aux fortes chaleurs, l'objectif de l'action est de mieux connaître les zones de fraîcheur dans la ville d'Alès.

Pilote de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglomération

Descriptif de l'action

- › **Identifier les zones de fortes chaleurs et les îlots de fraîcheur dans l'espace urbain d'Alès.**
 - Cartographier les principaux îlots de chaleur et de fraîcheur.
 - Rendre accessible la carte au grand public, informer sur ces lieux frais et mettre au point des "parcours frais" (parcours à pied passant par les différents îlots de fraîcheur en cas de canicule).
 - Réfléchir à des actions pour **réduire les principaux îlots de chaleur** (végétalisation, ombrières, ...) et assurer un confort d'été (habitat).

Partenaires de l'action

- Agence d'urbanisme – CAUE 30
- Services Paysage Nature, SIG, Habitat, Patrimoine Immobilier Alès Agglo

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 1 : Adapter les zones urbaines aux "fortes chaleurs" et assurer un confort climatique

ACTION

6

Végétaliser et désimperméabiliser les espaces publics en ville

Le contexte

Les actions prévues dans le cœur de ville d'Alès encouragent la végétalisation des espaces publics et la désartificialisation des sols (végétalisation des rues, du pourtour de l'Abbaye, de la place du Général Leclerc, réaménagement de places, ...).

Avec les projets de renouvellements urbains, des quartiers et des rues sont repensés pour plus de végétalisation, changement de revêtement, création d'espaces piétons, etc.

Plusieurs projets de végétalisation ont déjà été menés ou le seront : Temple d'Alès, places de la libération, Leclerc et Edgar Quinet, voies vertes Cauvel et Belina, rues Albert 1^{er} et Grand'rue Jean Moulin.

Pilote de l'action

- Service Paysage Nature Alès Agglo
- PNC

Partenaires de l'action

- Pôle Infrastructures - Mobilité - ANRU
- Service Habitat Alès Agglo
- Service SIG
- Charte Forestière de Territoire
- CPIE du Gard
- Associations PJJ, Faire
- Pépinières
- Entreprises
- CAUE 30
- Logis Cévenols

Descriptif de l'action

1. Plusieurs projets d'aménagements urbains sont prévus sur la ville d'Alès : plan de renouvellement urbain, modification de la circulation des rues, végétalisation, désimper-méabilisation des sols. Les projets prévus :

- Grand rue Jean-Moulin : création d'une rue jardin (végétalisation, plantation d'arbres, changement du revêtement de la route, démolition des dalles des immeubles et renouvellement des façades, changement du sens de circulation et création d'espaces piétons-vélos).
- Faubourg du Soleil : végétalisation, démolition d'immeubles et modification de la circulation pour plus d'accès piétons, vélos..
- Prés-Saint-Jean : réhabilitation de la place du marché (démolition d'immeubles, implantation de bâtiments partagés, d'un parc et de jardins familiaux).
- Place Saint-Jean : végétalisation, changement de la circulation (espaces piétonniers, zone de rencontre).



Projet de la rue jardin, Grand rue Jean Moulin.



Projet Faubourg du Soleil.



La place Saint-Jean et ses nouveaux espaces piétonniers.

Afin d'évaluer l'impact de ces projets sur la qualité de l'air, des tubes NO₂ seront placés en 2024 puis, quelques années après l'issue des travaux. Ces campagnes de mesures seront biannuelle (été et hiver).

D'autres projets de végétalisation sont prévus : Espace André-Chamson (végétalisation de la cour), rue Auguste Comte (création d'une voie verte), lycée Jean-Baptiste-Dumas.

Dans le projet d'aménagement, il est également prévu une place importante pour le **mobilié urbain et des jeux d'enfants en bois local** (via la Charte forestière de territoire).

2. Pour augmenter la végétalisation, la mise d'un accompagnement technique à

Alès sera étudié : dans un premier temps, en lien avec les commerçants. Dans un deuxième temps pour les particuliers (avec une aide du CPIE du Gard).

3. Dans les communes du Parc national des Cévennes, un appui est proposé pour la réalisation d'aménagements favorables à la biodiversité en ville.

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 1 : Adapter les zones urbaines aux "fortes chaleurs" et assurer un confort climatique

ACTION

7

Redonner une place aux arbres dans l'espace public

Le contexte

- Création d'îlots de fraîcheur.
- Évolution des espèces face au changement climatique / besoin croissant en eau.
 - Besoin de développer de nouvelles techniques de gestion des arbres.
- Création du service Patrimoine arboré en 2019.
- Développement d'une application pour mieux connaître le patrimoine arboré, avec Ecoteka.

Descriptif de l'action

1. Déployer l'application Ecoteka :

- L'application permet de recenser et de valoriser les arbres,
- Suivi du patrimoine arboré : date de plantation, évolution, mycorhization, évaluation du système racinaire, ...
- Accessible au grand public : par géolocalisation, l'utilisateur pourra découvrir les arbres qui l'entourent et leur gestion.

2. Développer la plantation d'arbres dans les espaces urbains

- Plantation si un suivi est réalisé par la suite.

3. Développer la mycorhization :

- Suite à de nombreux tests et études de mycorhization avec Myco-phyto, à la plantation de certains arbres de la ville d'Alès, l'expérience est concluante. Le système racinaire est alors beaucoup plus

Pilote de l'action

- Service Paysage Nature Alès Agglo

Partenaires de l'action

- Pépiniéristes
- Entreprises
- CAUE 30
- INRAE
- Associations

développé, tout comme la vie du sol. Cela permet à l'arbre d'être plus résistant et de demander moins d'eau. Par ces tests, un mycélium local a pu être développé. Tous les arbres et arbustes plantés seront donc à l'avenir mycorhizés avec le mycélium local.

4. Acclimater les arbres plantés :

- Un partenariat est mis en place avec le château de Pérouse pour mieux connaître les espèces adaptées à notre climat.
- Espèces adaptées à l'endroit de plantation (milieu urbain, parc, ...).
- Espèces peu gourmandes en eau.

- Espèces permettant de produire un bel ombrage et d'avoir une grande capacité de stockage carbone.

5. Mettre en place une charte de l'arbre :

- Cette charte pourrait être appliquée par toute entreprise, particulier ou collectivité qui interviendra à proximité d'un arbre (respect de l'arbre, de son système racinaire, des branches, ...).

6. Former les agents

- Aux nouvelles techniques de gestion de l'arbre,
- À la compréhension du végétal (mycorhization,
- ...



Formation de l'équipe Patrimoine arboré à la taille des arbres.



Application Ecoteka en fonction.

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 1 : Adapter les zones urbaines aux "fortes chaleurs" et assurer un confort climatique

ACTION

8

Réaliser une palette végétale adaptée au changement climatique

Le contexte

- Création d'îlot de fraîcheur,
- Renouvellement du SCoT et prise en compte des obligations créées par la loi,
- Face à ces défis, un accompagnement des communes est nécessaire pour les aider à choisir une palette végétale adaptée au contexte climatique du territoire et à la demande croissante en eau. L'objectif de l'action est de réaliser une palette végétale pouvant être utilisée dans les communes, PLU, SCoT, mais aussi par les particuliers. Les plantes indiquées seront peu gourmandes en eau et adaptées au changement climatique.

Pilote de l'action

- DGA développement du territoire Alès Agglo

Descriptif de l'action

- Proposer une palette végétale adaptée au territoire et au changement climatique.
 - S'inspirer des palettes existantes (le PNC est en train de construire sa palette basée sur les plantes locales).
- Définir les types de strates végétales par rapport aux entités paysagères (constitution de la nature des sols).
- La qualité du végétal selon son usage dans l'espace public.
- Classifier les problématiques de certains végétaux.
- Communiquer et sensibiliser à cette palette végétale : intégrée dans les PLU, dans les espaces verts.
- Développer les partenaires et producteurs de végétaux locaux.

Partenaires de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglo
- Service Paysage Nature Alès Agglo
- CAUE 30
- PNC
- FREDON
- DREAL
- Paysagistes et pépiniéristes
- Château de Pérouse (Saint-Gilles)

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 1 : Adapter les zones urbaines aux "fortes chaleurs" et assurer un confort climatique

ACTION

9

Inciter à la prise en compte d'objectifs environnementaux et écologiques dans les PLU

Le contexte

- Alès Agglomération accompagne les communes dans le cadre des procédures d'évolution de leur document d'urbanisme.
- La loi Climat et Résilience renforce les objectifs de sobriété foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols, notamment dans les PLU. Les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) définissent des actions et opérations nécessaires pour mettre en valeur les continuités écologiques. Le règlement peut imposer une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables, éventuellement pondérées en fonction de leur nature, afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville.
- Le zéro artificialisation nette (ZAN) constitue un objectif à atteindre en 2050. Il implique en premier lieu de réduire de 50 % la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers sur la décennie 2021-2031 par rapport à la consommation observée sur la période 2011-2021. Dans un deuxième temps, il s'agira de réduire progressivement par tranche de 10 ans l'artificialisation des sols pour atteindre d'ici 2050 ce ZAN, au regard des décrets d'application dont il faudra revoir la mise en place sur notre territoire.
- La RT 2020 vise la construction de bâtiments à énergie positive en plus des maisons passives. Elle impose des limites de consommation très précises comme la consommation de chauffage d'une maison individuelle qui ne doit pas dépasser 12 kWh/m²/an.

Pilote de l'action

- DGA développement du territoire Alès Agglo

Partenaires de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglo
- Communes
- Service Urbanisme Ville d'Alès
- PNC
- Service Conseil, planification et ingénierie territoriale Alès Agglo

Descriptif de l'action

› **Accompagner les communes dans l'élaboration ou la révision de leur PLU :**

- Inciter à prendre en compte la biodiversité et la palette végétale dans les PLU,
- Préconiser la limitation de la consommation de l'espace et l'artificialisation des sols et préserver les zones naturelles,
- Préconiser l'emploi de matériaux durables et la construction de maisons bioclimatiques,
- Accompagner l'installation de panneaux solaires pour les particuliers et les ombrières photovoltaïques pour les communes souhaitant développer les implantations sur leur territoire,
- Identifier les zones potentielles de développement des énergies renouvelables.



L'installation de panneaux photovoltaïques se démocratise chez les particuliers.



La révision des PLU doit permettre la préservation des zones naturelles sur le territoire d'Alès Agglomération.

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 1 : Adapter les zones urbaines aux "fortes chaleurs" et assurer un confort climatique

ACTION

10

Réviser le SCoT du Pays des Cévennes et y intégrer les objectifs du PCAET

Le contexte

La loi Climat et Résilience conforte le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) dans son rôle concernant la gestion économe de l'espace avec :

- Un objectif de réduction du rythme d'artificialisation associé à ceux portés par le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- L'éventuelle identification "des zones préférentielles pour la renaturation, par la transformation de sols artificialisés en sols non artificialisés".
- l'appropriation facilitée des objectifs de réduction du rythme de l'artificialisation pour les documents d'urbanisme communaux.
- L'intégration de la lutte contre l'artificialisation des sols dans l'analyse des résultats de l'application du SCoT.

Pilote de l'action

- Pays des Cévennes (SCoT)

Descriptif de l'action

› **La révision du SCOT du Pays des Cévennes permettra :**

- d'identifier des zones d'accélération et d'exclusion pour le développement des énergies renouvelables,
- de délimiter les espaces à artificialiser et ceux à préserver et/ou à renaturer. Prise en compte des trames vertes et bleues du territoire,
- de répertorier les friches à mobiliser ou à renaturer,
- d'intégrer la notion de durabilité des constructions : emploi de matériaux durables, maisons bioclimatiques, ...
- d'optimiser les déplacements pour réduire les émissions de GES.

Partenaires de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglo
- Parc national des Cévennes
- Service Conseil, planification et ingénierie territoriale Alès Agglo

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 2 : Valoriser et protéger la ressource en eau

ACTION

11

Sensibiliser à l'usage de l'eau

Le contexte

- Méconnaissance des différentes utilisations et devenir de l'eau sur l'Agglomération.
- Sensibiliser aux économies d'eau face une disponibilité moindre de la ressource.
- Loi sur l'eau - 2006.

Descriptif de l'action

› **Pour le grand public :**

- Sensibiliser à l'usage de l'eau domestique et faire connaître le processus de gestion de l'eau, à travers un plan de communication :
 - Économies d'eau, réutilisation (cuves domestiques, récupération-stockage des eaux),
 - Usage de l'eau dans l'habitat,
 - Gestion des piscines et sensibilisation des hébergements touristiques, des touristes à la gestion de l'eau,
 - Information sur le processus de recyclage de l'eau des stations d'épurations.

› **En lien avec l'EPTB Gardons :**

- S'appuyer sur le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) prévoyant une étude sur la ressource en eau souterraine (mesurer le niveau des eaux souterraines, qualifier la ressource et savoir si elle peut être utilisée ou protégée). Dans le cadre de cette étude, il est prévu la réalisation d'une synthèse adaptée et une restitution au grand public pour sensibiliser sur la ressource en eau souterraine.

Pilote de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglo

Partenaires de l'action

- Département de l'eau Alès Agglo
- EPTB Gardons
- Service Sports (Ville d'Alès)
- Service Patrimoine immobilier
- SPL Cévennes Tourisme
- Syndicat Mixte AB Cèze
- CPIE du Gard
- SHVC
- PNC
- Eco'Loge Toit
- Agence de l'eau
- Communes

- S'appuyer sur les documents de sensibilisation existants (livrets "L'eau à la maison : gestion économe et écologique de l'eau" / "Mon jardin d'agrément au naturel : économe en eau et sans pesticides" / "Mon potager sans pesticides : conseils pratiques bios et naturels").
- Associer aux animations locales.

› Pour les scolaires :

- Visites de sites : stations d'épuration, ...
- Sensibilisations et animations à l'école : cycle de l'eau domestique, défis à réaliser, ...

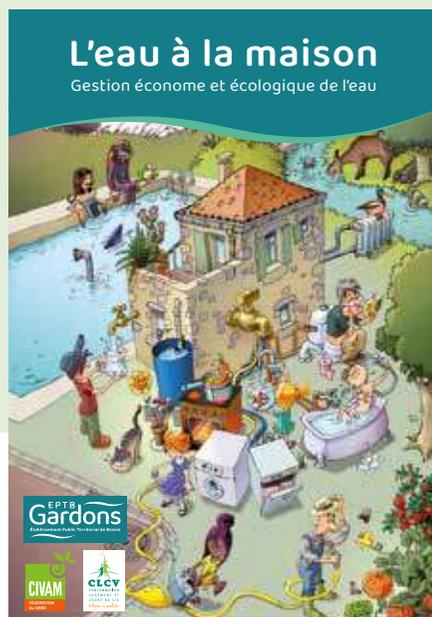
› Pour les communes et hébergements touristiques (par l'EPTB Gardons) :

- Diagnostic des usages de l'eau,
- Propositions d'actions pour réaliser des économies d'eau : arrosage, plantes économes en eau, utilisation de l'eau dans le bâtiment, ...
- Sensibilisation avec des supports sur les économies d'eau,
- La SPL Cévennes Tourisme, mène un accompagnement pour les professionnels du tourisme afin de les sensibiliser et de les accompagner dans des pratiques écologiques. Une charte "Engagés tourisme durable" s'est également montée pour labelliser les professionnels engagés et créer un réseau. L'EPTB Gardons pourrait

éventuellement intervenir dans le cadre d'un accompagnement des professionnels pour de la sensibilisation aux économies d'eau.

La gestion de l'eau sur les stades est souvent une problématique récurrente au niveau des communes. Il est proposé, en lien avec le service Sports de la Ville d'Alès, que l'EPTB Gardons anime un groupe de travail autour de la bonne gestion des stades. Une formation et des visites de terrain pourraient être proposées aux communes et élus de l'Agglomération. Ayant mené une politique avancée au niveau de la gestion des stades (zéro phyto, économies d'eau, ...), la Ville d'Alès interviendrait pour témoignage.

Il sera également étudié la **mise en place de systèmes économes en eau pour les bâtiments publics**, comme l'installation de mousseurs.



Ce 3^e livret pédagogique édité par l'EPTB Gardons synthétise les principaux écogestes que chacun et chacune peut mettre en œuvre à la maison et au travail pour préserver la ressource en eau. À télécharger sur le site www.les-gardons.fr

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 2 : Valoriser et protéger la ressource en eau

ACTION

12

Prévenir la dégradation de la qualité de la ressource en eau

Le contexte

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'usage des pesticides par les communes est interdit pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries (sauf pour les cimetières, les stades clos et les exceptions de sécurité).

La politique 0 phyto est menée sur le territoire d'Alès Agglomération par l'ensemble des communes. Sur Alès, l'ensemble des stades et des cimetières est passé en 0 phyto. Ces actions ont des impacts non négligeables sur la qualité de l'eau.

De plus en plus d'impacts apparaissent sur la qualité de l'eau : la baisse des débits et l'augmentation de la température de l'eau engendrent une augmentation des diatomées et le développement des cyanobactéries dans l'eau.

Le territoire d'Alès Agglomération est enfin un ancien territoire minier. Des eaux d'exhaure sont donc à gérer.

› Prise en charge par l'EPTB Gardons :

- Participation aux comités de pilotage (travail avec les industriels).
- Plusieurs études ont été réalisées pour approfondir le sujet :
 - 2012 : étude du phénomène d'eutrophisation des Gardons d'Alès, d'Anduze, de Mialet et de Saint-Jean-du-Gard. 5 stations de mesures physico-chimiques et biologiques permettent de suivre ces cours d'eau.
 - 2017 : étude des pressions polluantes de l'Avène située à Salindres (métaux lourds, métaux, polluants organiques et micro-polluants). La pollution a été qualifiée, les sources de pollutions identifiées et des actions de la part des industriels sont d'ores et déjà engagées, avec des améliorations notoires.

Pilote de l'action

- Alès Agglomération
- EPTB Gardons

Partenaires de l'action

- Mission Développement Durable
- Département de l'eau Alès Agglo
- Alès Myriapolis

- Depuis 2011, l'EPTB anime un réseau de collectivités sans pesticides sur le bassin versant et les accompagne dans leurs démarches de réduction ou de suppression de l'usage des pesticides sur les espaces publics (diagnostic des pratiques et établissement de plan d'actions).
- Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) définit une politique locale de l'eau. Le contrat de rivière 2017-2022 a permis de mobiliser des financements prioritaires pour le territoire afin de conduire des actions visant à améliorer la ressource en eau. Ainsi le volet C du SAGE et le volet B du contrat de rivière ont permis de réaliser une liste d'actions sur le volet qualité de l'eau.
- L'agriculture représente également une source de pollution des eaux sur certaines zones du territoire. Dans ce cadre, des démarches de reconquête de la qualité de l'eau des captages sur Lézan et Massillargues-Atuech ont été menées. Le passage en agriculture bio sur la zone de Massillargues a été accompagné par le CIVAM. La commune est, à ce titre, labellisée "Territoire bio engagé" depuis 2021, avec 84,93 % de surface agricole bio.

Descriptif de l'action

› **Continuité des actions de l'EPTB Gardons, concernant la qualité des eaux :**

- Continuité des actions du SAGE et du contrat de rivière, en attendant sa révision.
- Participation aux comités de pilotage et conseils auprès des industriels. Un rapprochement avec Alès Myriapolis pourrait être envisagé afin de renforcer la sensibilisation.
- Veille sur les eaux d'exhaure.
- Veille sur l'évolution de la qualité des eaux par rapport au changement climatique.
- Continuité de l'accompagnement des communes vers le 0 pesticide.

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 2 : Valoriser et protéger la ressource en eau

ACTION

13

Étudier les possibilités de rétention d'eau et développer la récupération des eaux pluviales

Le contexte

L'EPTB Gardons mène depuis 2017 un contrat de rivière : le PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau). Ce plan a été élaboré pour 5 ans (2017-2022) suite à une étude sur les volumes prélevables. Cette étude avait mis en évidence la tension sur la ressource en eau et le besoin de réaliser un PGRE qui a déterminé une liste d'actions, dont certaines sont toujours en cours, pour viser un retour à l'équilibre. Le PGRE doit être révisé pour intégrer un PTGE (Plan Territorial de Gestion de l'Eau) plus global et prenant en compte le changement climatique (scénarios prospectifs).

- Tensions d'usages sur la ressource en eau, baisse de la ressource.
- Périodes de tensions sur la ressource : étiage l'été, masses d'eau importantes en peu de temps durant les épisodes cévenols.
- Besoin de renforcer le stockage de l'eau.

Descriptif de l'action

- › **Un projet expérimental est à l'étude sur les bâtiments publics d'Alès Agglomération :**
- Élaborer un projet de système de récupération des eaux pluviales (piscines, toitures, ...), pour réutiliser l'eau pour l'arrosage des espaces verts par exemple.

Pilote de l'action

- Service Hydraulique
- Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- EPTB Gardons
- Service Paysage Nature
- PNC

› **EPTB Gardons :**

- Dans le cadre du PGRE, l'EPTB Gardons mène plusieurs études pour mieux connaître les systèmes hydrologiques et le potentiel de stockage de l'eau. 6 études sont menées par l'EPTB dans le PGRE pour mieux connaître les aquifères (systèmes karstiques, calcaires, alluvions, ...).
 - Ces études permettront de produire de la connaissance pour que par la suite Alès Agglomération puisse s'engager dans la création de certains projets, au regard des éléments d'études techniques.
- Des études d'amélioration de la connaissance des eaux souterraines et un suivi des eaux superficielles et souterraines.
 - Une étude sur les potentialités de stockage : l'objectif de cette étude est de caractériser les potentialités de stockage sur le territoire des Gardons (plaine et piémont) afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité technique (limites topographiques, géologiques, réglementaires, environnementales, sociales) et financière de stockages collectifs.
 - Dans le cadre de l'étude des alluvions des Gardons d'Anduze, d'Alès et du Moyen Gardon, une analyse spécifique du fonctionnement d'un barrage souterrain existant en lit majeur sur la commune de Massillargues-Atuech.



Dans la vallée du Galeizon.

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 2 : Valoriser et protéger la ressource en eau

ACTION

14

Mettre en place des systèmes de récupération des eaux de pluie

Le contexte

La tension sur la ressource en eau est forte sur les cours d'eau du Gard. Les périodes de sécheresse et de restriction d'arrosage en conséquence sont fréquentes. Elles impactent aussi bien les producteurs professionnels et les particuliers dans leur gestion de l'arrosage agricole et potager. Des réflexions sont en cours pour mettre en œuvre une gestion pérenne de la ressource telle que des actions d'économie d'eau et de substitution de l'eau des cours d'eau par de l'eau pluviale excédentaire. Des projets de rénovation de toiture publique intégrant des systèmes de récupération d'eau de pluie sont étudiés. Les besoins en ingénierie réglementaire, financière et technique sont concrets sur cet enjeu.

Actions existantes sur le territoire : soutien du Pays des Cévennes à une étude sur une retenue d'eau agricole (diagnostic du fonctionnement actuel, analyse prospective des besoins en eau et solutions). Les jardins familiaux de Saint-Julien-les-Rosiers fournissent des cuves de stockage aux jardiniers.

Descriptif de l'action

- › **Action E1 du Plan alimentaire territorial : mettre en place des systèmes de récupération des eaux de pluie pour tous les volumes (de la citerne individuelle à la retenue de substitution collective) :**
 - Produire de l'ingénierie pour le déploiement de retenues collinaires,

Pilote de l'action

- Alès Agglomération
- Agir 30

Partenaires de l'action

- Mission Développement Durable
- Service ruralité
- EPTB Gardons
- Attac Alès
- Chambre d'Agriculture
- Distillerie Bel Air
- Ententes Causses et Cévennes
- IGP Cévennes
- IMT Mines Alès
- Privat Exploitant
- La Miséricorde
- PNC

- Produire de l'ingénierie pour la remise en état et/ou le déploiement des béals,
- Étudier les possibilités de stockage d'eau sur les bâtiments avec deux circuits domestiques pour l'usage des toilettes et l'arrosage,
- Étudier les possibilités de récupérateurs individuels au plus près des productions,
- Étudier l'opportunité d'une aide à l'achat de réserve individuelle de la part d'Alès Agglomération auprès des habitants,
- Une réflexion est en cours au niveau du Parc national des Cévennes pour la distribution de dispositifs de stockage et d'économiseurs d'eau.



Récupérateur d'eau de pluie pour particulier © Monique Pouzet/AdobeStock

AXE 1

Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 3 : Préserver les patrimoines naturels et observer la biodiversité et ses évolutions

ACTION

15

Identifier et protéger les zones humides

Le contexte

L'EPTB Gardons, via le contrat de rivière, assure des actions pour la protection des zones humides qui rendent de nombreux services :

- Protection contre les crues,
- Réduction des érosions,
- Filtration des pollutions,
- Maintien de l'humidité des sols,
- Accueil d'une grande richesse écologique,
- Formation de corridors écologiques indispensables à la pérennité des écosystèmes.

Malgré cela, en un siècle, 50 à 70 % des zones humides ont disparu, rendant indispensable la mise en œuvre d'une politique de préservation et de reconquête à la hauteur des enjeux.

Sur le bassin versant des Gardons, la majeure partie des zones humides est désormais constituée de ripisylves, boisements bordant les cours d'eau. Leur protection est indissociable des actions de préservation de la ressource en eau et de réduction des risques liés aux crues. Le renforcement ou la reconquête de ces milieux essentiels doivent être menée partout où cela est possible.

Une bonne protection nécessite une bonne connaissance des sites. Dans cet objectif, l'EPTB Gardons réalise un inventaire qui couvre déjà de nombreuses communes du bassin versant.

Toutes les données sont accessibles sur un site web :

<http://zonesthumides.les-gardons.com>.

Pilote de l'action

- EPTB Gardons

Partenaires de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglo
- Service ruralité Alès Agglo
- EPTB Gardons
- Service des eaux (Réaál)
- PNC
- AB Cèze Cévennes
- CAUE
- Gard Nature

À partir de ces données, l'EPTB Gardons travaille avec les communes et les syndicats porteurs de SCoT pour définir les mesures de prises en compte adaptées : Espaces Boisés Classés, Zones de Préemption, Trames Verte et Bleue, Plan de gestion, ...

Les zones humides les plus importantes peuvent faire l'objet de travaux ou de plans de gestion spécifiques afin d'en améliorer le fonctionnement.

Parallèlement, des actions de sensibilisation ou d'accompagnement d'initiatives privées sont mises en œuvre pour éviter que de nouvelles zones humides soient dégradées par méconnaissance.

Descriptif de l'action

› **Dans un but de connaissance, de préservation et de protection des zones humides, il est prévu de renforcer l'accompagnement auprès des communes :**

L'objectif de l'action est d'accompagner les porteurs de projets ou les communes dans la connaissance et la gestion de leur zone humide. L'EPTB apporte alors du conseil : état des lieux, identification des enjeux, conseils sur les modalités de gestion, établissement d'un plan de gestion/préservation si nécessaire.

→ L'enjeu est de repérer les zones humides au sein des communes, pour les préserver. En effet, certaines peuvent être détruites par méconnaissance de leur existence. Le Parc national des Cévennes a, sur ce sujet, des cartographies de zones humides potentielles.

› **Un projet est par exemple mené sur la commune de Saint-Hilaire-de-Brethmas pour la préservation d'une zone humide :**

Une zone humide a été identifiée sur des terrains d'Alès Agglomération, terrains destinés à une remise en production agricole. Afin de protéger et savoir comment gérer cette zone humide, l'EPTB Gardons accompagne l'Agglomération et la commune :

- Phase 1 : élaboration d'un plan de gestion de la zone humide.
- Phase 2 : mise en œuvre du plan de gestion afin d'améliorer l'état hydrique des sols, de mener de meilleurs pratiques agricoles et de prévenir le risque inondation de la zone (limiter les drains, meilleure absorption de l'eau).

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 3 : Préserver les patrimoines naturels et observer la biodiversité et ses évolutions

ACTION

16

Observer la biodiversité et évaluer ses évolutions dans le temps

Le contexte

Par sa situation géographique entre Cévennes et garrigues, Alès Agglomération offre une mosaïque de milieux : escarpements rocheux, grottes, milieux forestiers, prairies de fauches, pelouses et garrigues ouvertes, milieux agricoles, cours d'eau et zones humides ou fortement urbanisées, etc. Cette mosaïque d'habitats et le climat méditerranéen favorisent une grande diversité d'espèces animales et végétales.

- Les forêts occupent 64 % du territoire.
- De nombreux sites témoignent de la valeur patrimoniale des milieux et de la biodiversité locale :
 - 28 communes se situent dans le périmètre du PNC,
 - 8 sites sont classés Natura 2000,
 - 31 ZNIEFF,
 - Des cours d'eau reconnus pour leur qualité (3 sites classés : Vallée du Galeizon, Vallées du Gardon de Saint-Jean et de Mialet)
 - 29 espaces naturels sensibles, 6 zones de préemption,
 - 146 espèces de faune et flore bénéficiant d'un statut de protection.

Sur le Pays des Cévennes, « *il n'y a pas de suivi des variables climatiques sur la biodiversité* ». La phénologie est l'étude scientifique des variations (durée, époque, etc.) que les divers climats font subir à la floraison et à la feuillaison des végétaux. Pour l'INRAe, la phénologie est « *le premier indicateur biologique du changement climatique* ».

Grâce à Biosphera, centre d'interprétation des vallées cévenoles, le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (SHVC) met en œuvre un Ob-

Pilote de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- CFT (Pays des Cévennes)
- Service SIG Alès Agglo
- Service Nature Alès Agglo
- PNC
- EPTB Gardons
- CPIE du Gard
- Co-Gard
- Gard Nature
- SHVC
- Communes

servatoire des sciences participatives sur les thématiques naturalistes. Des correspondants (habitants ou toute personne volontaire) sont formés par l'équipe technique du SHVC et rendent compte de leurs observations.

L'Observatoire des Saisons (ODS) est un outil de sciences participatives autour de la phénologie, créé par le CNRS en 2006. Un protocole et des outils pratiques sont également en place et plus de 40 espèces animales ou végétales peuvent être observées. Parmi les essences forestières, il y a le frêne, le chêne blanc, le platane, le robinier, le marronnier, etc.

L'ensemble des observations alimente les programmes de recherche scientifique sur le changement climatique et permet aux territoires engagés de connaître les analyses de ces données chez eux.

Un engagement sur le moyen-long terme est essen-

tiel pour ce type de démarche.

Sur Alès, plusieurs actions ont été mises en place pour la protection et la connaissance de la biodiversité : création de l'Atlas de la biodiversité, labellisation Territoire Engagé pour la Nature (TEN), attribution de la Fleur d'or en 2020, ...

› **Le label TEN prévoit la réalisation de 3 actions :**

- Formation Biodiversité et Trames Verte et Bleue (TVB) pour les élus et les agents.
- Encourager et accompagner les communes d'Alès Agglomération à réaliser leur ABC.
- Lutter contre les îlots de chaleur par la désartificialisation des sols (lire action 7).

Actuellement 4 communes de l'Agglomération disposent ou construisent leur Atlas de la Biodiversité Communal (Alès, Mialet, Mons, Génolhac).

Descriptif de l'action

1. Recenser les trames verte et bleue du territoire : faire une carte avec le SIG et service nature d'Alès Agglomération (TVB, pistes, milieux humides, sport nature, ...)

- Former les élus du territoire aux TVB et ABC, avec le CPIE du Gard.

2. Développer des animations grand public autour de la biodiversité (animations, stands d'information, plaquettes de communication...) et des actions avec les scolaires

3. Déployer des dispositifs de sciences participatives pour observer la biodiversité

- Inventaires participatifs avec le grand public (SHVC, Centre national de Pomologie, CPIE du Gard, ...)
- Dispositifs de sciences participatives :
 - Dispositif Biodiv'Cévennes du PNC : atlas en ligne qui répertorie l'ensemble de la biodiversité locale. Le Parc national contribue

à améliorer la connaissance de son patrimoine naturel. À cet égard, l'établissement réalise des protocoles scientifiques qui font état d'observations sur le terrain. Ces évaluations qui constituent la base de données de Biodiv'Cévennes. Elle comprend des renseignements sur la faune, la flore et les champignons. Biodiv'Cévennes se veut également un espace d'échange entre les particuliers et le Parc.

→ À termes, le SHVC souhaite devenir un pôle des sciences participatives (par la photo, l'observation,...). Un observatoire des saisons, en partenariat avec la Charte Forestière de Territoire (action 27) du Pays des Cévennes a été mis en place par le SHVC : observation d'espèces d'arbres et de leur évolution dans la durée.

› **Dans le cadre de la Charte forestière, il est prévu :**

- Appropriation des protocoles de l'Observatoire des Saisons.
- Prise de contact avec les référents du programme Observatoire des Saisons.
- Évaluation de l'apport de l'outil dans la connaissance du changement climatique sur l'espace forestier.
- Adaptation si besoin de protocoles dédiés à des espèces de la zone méditerranéenne.
- Prise de contact et détection d'autres correspondants techniques locaux (CRPF, ONF, Syndicat des Forestiers Privés du Gard,

Coopérative Forestière Lozérienne et Gardoise, ALCINA, autres gestionnaires, etc.) pour sonder leur implication potentielle dans l'Observatoire des Sciences Participatives du SHVC et aider au repérage d'acteurs pouvant s'engager.

- Repérage des écoles, particuliers ou structures volontaires pour s'engager.
- Mise en place d'outils de communication.
- Organisation des animations pour le déploiement de l'ODS.
- Animation du réseau des observateurs.
- Collecte des analyses annuelles des scientifiques en charge de l'ODS.
- Recensement à travers les ABC des différentes espèces faunistiques et floristiques du territoire, ainsi que leur évolution au fil des ans.
- Inclusion des ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) des communes.
- Engagement des actions de protection des espèces menacées et protégées via les dispositifs Natura 2000.
- La commune de Mialet construit son ABC, orienté sur la biodiversité forestière (forêt occupant 90 % de la surface de la commune) et les milieux aquatiques :
 - Meilleure connaissance de cette biodiversité, avec la participation des habitants (réunions publiques, inventaires naturalistes, potentielles actions d'animations autour de la biodiversité / sciences participatives).

- Inventaires naturalistes par des prestataires techniques / diagnostic complet / élaboration des enjeux et hiérarchisation
- Élaboration et mise en place des actions pour continuer à préserver cette biodiversité.
- Réponse à l'appel à projet de l'OFB.

4. Recenser, à travers les ABC, les différentes espèces faunistiques et floristiques du territoire, ainsi que leur évolution au fil des années, au vu des impacts du changement climatique.



L'Atlas de la Biodiversité est consultable par tous, notamment dans les 52 médiathèques et bibliothèques de l'Agglo.

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 3 : Préserver les patrimoines naturels et observer la biodiversité et ses évolutions

ACTION

17

Déployer le programme d'action Polliniz'acteurs

Le contexte

En lien avec le plan national d'actions "France Terre de Pollinisateurs", les CPIE du Massif Central ont décidé d'agir ensemble en portant un programme innovant et fédérateur intitulé "Polliniz'acteurs".

Coordonné par l'URCPIE Auvergne-Rhône-Alpes et déployé par 10 CPIE sur 4 régions et 10 départements, ce programme vise principalement à :

- Améliorer la connaissance des abeilles sauvages à l'échelle du Massif Central.
- Mobiliser les territoires et les acteurs pour agir en faveur de la préservation des abeilles sauvages.

Dans les territoires, ce programme se traduit par des actions concrètes menées sur le terrain par les CPIE :

- Des inventaires sur plusieurs sites naturels donnant lieu à une publication scientifique.
- Des actions de sensibilisation à destination de différents publics : animations, sorties, expositions, conférences, ...
- Des réunions participatives avec les acteurs locaux pour construire un plan d'actions partagé.

Ce programme d'octobre 2020 à février 2023 est conduit à l'échelle du Massif Central et subventionné par l'Union européenne via le fonds FEDER Massif Central, par l'État et par les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Pilote de l'action

- Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Agroof
- Chambre d'agriculture
- GAL Cévennes
- Communes
- AB Cèze Cévennes
- PNC

Descriptif de l'action

- Programme sur 3 volets : scientifique, sensibilisation, dialogue territorial.
- À la suite des inventaires, définir un programme d'actions à l'échelle intercommunale, sur les pollinisateurs.
- Actions pour les agriculteurs, les espaces publics et les particuliers.
- 3 modes d'interventions : inventaires, sensibilisation, préservation-gestion.



Abeille butinant des fleurs d'olivier © L'olivier en pays cévenol.

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 3 : Préserver les patrimoines naturels et observer la biodiversité et ses évolutions

ACTION

18

Gérer durablement les forêts

Le contexte

Environ 15 500 propriétaires privés du Pays des Cévennes détiennent près de 80 % de la surface forestière totale. La surface forestière moyenne est d'environ 4 hectares. Une grande part est située sur le territoire d'Alès Agglomération, dont environ les 2/3 sont boisés. Il s'agit de "petits propriétaires forestiers" en large majorité.

De par l'importance des surfaces concernées et la position stratégique des forêts privées dans le projet de développement porté par le Pays des Cévennes et ses intercommunalités, la valorisation des forêts privées est un enjeu prioritaire de la Charte Forestière de Territoire (CFT).

Cela passe en premier lieu par la mobilisation des propriétaires concernés, aujourd'hui peu enclins à gérer leurs bois, par manque d'information, de connaissances techniques, de liens aux professionnels et de propositions de solutions aux différents problèmes posés.

En effet, les propriétaires forestiers ne sont, dans leur immense majorité, ni professionnels du bois, ni techniciens de la forêt. Pour les amener vers la gestion durable et la valorisation de leurs parcelles, il faut étudier avec eux sur le terrain les potentialités de leurs parcelles, les possibilités de regroupement foncier et économique avec leurs voisins, les informer sur les méthodes de gestion, établir les liens avec les professionnels des autres secteurs d'activités (tourisme, loisirs, DFCI, pastoralisme, ...) et avec les élus locaux.

Les enjeux sont multiples sur ces territoires de garrigues (production de bois, d'aménités, richesse environnementale, risque incendie, etc.) d'où la nécessité d'une animation ciblée auprès des propriétaires forestiers.

Pilote de l'action

- Action 2 : CRPF Occitanie
- Action 6 : Service Ruralité, Pays des Cévennes (CFT)
- Action 26 : SHVC

Partenaires de l'action

- Alès Myriapolis
- Parc national des Cévennes
- CRPF
- Chambre d'Agriculture
- DDTM
- Syndicat des forestiers privés du Gard
- Professionnels locaux de la filière forêt-bois
- Office national des Forêts
- Mission Bois-Energie du Gard
- Conseil D

Descriptif de l'action

Plusieurs actions de la Charte forestière de territoire sont concernées.

› **Action 2 : mettre en œuvre les plans de développement de massif sur le territoire**

Faire émerger des projets, informer les propriétaires, initier des actions d'exploitation, mettre en place une gestion forestière durable et respectueuse de l'environnement, créer une dynamique locale.

— **Phase 1 du plan : État des lieux du massif.**

Carte d'identité forestière, carte d'identité socio-économique, carte d'identité environnementale (cartographies, annuaire de la filière recensement des ressources économiques, données environnementales).

— **Phase 2 : animation et proposition d'actions** avec plan de communication.

- Mise en place de réunions d'information pour les propriétaires (sensibilisation à la gestion de la forêt, échanges sur les options de gestion).
- Animation de projets concertés de gestion de la forêt : analyse de terrain, définitions d'un cadre de gestion coordonné et regroupement d'opérations sylvicoles.

→ Réalisation de diagnostics individuels et proposition de travaux.

- **Phase 3 : Accompagnement à la mise en œuvre des opérations.** Inciter à gérer la forêt sur le long terme : documents de gestion durable individuels ou concertés, l'adhésion des propriétaires concernés à un document de gestion durable des forêts (Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles, Règlement Type de Gestion).

Des chantiers tests sont également en cours autour de la récolte de bois raisonnée, dans une optique de gestion durable. Ils sont menés par le Groupement de Développement Forestier du Gard, en lien avec la CFT. L'objectif est de développer une culture forestière partagée, d'aider les propriétaires à prendre des décisions et de valoriser le travail des forestiers.

2 chantiers ont eu lieu entre 2022 et 2023 :

- Éclaircie sur 2 hectares,
- Reboisement sur 2 hectares.

Par la suite, il s'agira de vulgariser les résultats de ces chantiers tests et de les communiquer aux acteurs forestiers, dans une démarche d'essai de bonnes pratiques.

› **Action 6 : déployer le programme local d'aides forestières sur le territoire d'Alès Agglomération**

Sensibiliser, accompagner et former les propriétaires forestiers au respect durable des forêts :

- Sensibiliser aux outils de gestion durable (CBPS, RTG, PSG, PEFC, etc.).
- Aider les propriétaires à établir leur plan de gestion.
- Mise en place d'une aide financière pour les propriétaires forestiers (500 000 € d'aides à l'échelle de la charte forestière 2021-2024).

› **Action 26 : vers une forêt résiliente**

Mener des expérimentations sur la gestion forestière durable :

- Travailler à partir de données bibliographiques, de relevés de terrain, d'enquêtes, ... : identifier et prioriser les fonctionnalités de la forêt par mas-

sif, unité de gestion, espaces fonctionnels, en tenant compte des aspirations des propriétaires, des contraintes matérielles, ...

- Travail en collaboration avec les acteurs locaux : élus, propriétaires, experts forestiers, organismes publics à travers des réunions publiques, des ateliers, des visites sur site, ...
- Diffuser et partager cet outil aux acteurs de la forêt : élus, propriétaires, techniciens forestiers, grâce à des animations, des événements, des sorties de terrain, ... afin de susciter des projets forestiers plus résilients.

Le gemmage du pin maritime cévenol, une expérimentation autour de la résine des arbres.



AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 3 : Préserver les patrimoines naturels et observer la biodiversité et ses évolutions

ACTION

19

Réintroduire et encourager la gestion forestière du pin des Cévennes (pin de Salzmann)

Le contexte

Les pinèdes à pins de Salzmann sont des habitats naturels protégés au titre de Natura 2000 et font l'objet d'un travail de préservation depuis plus de 10 ans dans les vallées du Gardon de Mialet et du Galeizon.

Le pin des Cévennes ou pin de Salzmann est aujourd'hui l'une des essences forestières les plus rares et menacées en France continentale. Sa préservation est une priorité au niveau national, régional et local.

Le pin des Cévennes est une espèce emblématique du territoire qui peut atteindre plus de 400 ans. Espèce méditerranéenne, elle résiste bien à la sécheresse et aux maladies ou aux ravageurs comme la chenille processionnaire. De fait, son intérêt pour la sylviculture est grandissant, d'autant plus face au réchauffement climatique.

Descriptif de l'action

› Action 23 de la CFT :

- Résistant à la sécheresse, le pin des Cévennes est une espèce d'avenir pour la forêt dans un contexte de changement climatique.
- Rédaction d'un "plan de gestion conservatoire" en faveur du pin.
- Animation foncière auprès des propriétaires forestiers sur le périmètre de présence du pin des Cévennes.
- Accompagnement technique des propriétaires pour la réalisation de diagnostic forestier individuel et pour les conduire à la réalisation d'un document de gestion concerté.
- Mise en place d'actions de gestion avec les propriétaires.
- Continuer d'améliorer les connaissances sur cette espèce.

Pilote de l'action

- Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère

Partenaires de l'action

- Pays des Cévennes (CFT)
- Communes
- Sites Natura 2000 vallées du Gardon de Mialet et du Galeizon
- PNC
- Centre national de la propriété forestière
- DDTM du Gard
- Syndicat des forestiers Privés du Gard

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 4 : Accompagner les communes à la prise en compte des risques naturels

ACTION

20

Informer et sensibiliser aux risques naturels

Le contexte

Le Plan intercommunal de sauvegarde (Loi Matras) est en cours de construction sur l'Agglomération. Le PICS est un outil réglementaire obligatoire. Des ateliers se sont déjà tenus mais il est indispensable de sensibiliser l'ensemble des acteurs et pour une élaboration opérationnelle et de communiquer plus largement et efficacement.

Il s'agit de créer une culture commune du risque à l'échelle des communes : préparation, entraînement, développement d'outils, ...

Un plan de formation aux risques majeurs a été établi pour les élus, étalé sur plusieurs années.

› Quelques chiffres en 2022 pour les formations :

Ateliers de concertation avec les élus et agents des 72 communes :

- 95 personnes formées en externe : élaborer son PCS, piloter une cellule de crise, communication de crise.
- 110 personnes formées en interne : risques majeurs, mieux connaître les outils d'anticipation, vigilance et alerte, information préventive.

Descriptif de l'action

- Accompagner les communes dans la gestion des risques majeurs (formations, exercices...).
- Sensibiliser sur les problématiques des risques naturels aux élus, enfants et grand public.

Pilote de l'action

- Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- CPIE du Gard
- IMT Mines Alès
- Service Risques Ville d'Alès

- Pour les élus : sensibilisations sous forme d'ateliers, développement d'un jeu sérieux sur le risque feu de forêt avec l'IMT Mines d'Alès. L'objectif est de créer un 2^e module permettant aux communes de créer leur plan d'actions pour la gestion du risque feu de forêt.
- Pour le grand public : actions de sensibilisations du grand public aux risques majeurs présents sur le territoire et aux consignes de sécurité (inondations, feux de forêts, transport de matières dangereuses, ...).
- Pour le public scolaire et les enfants : développement de jeux type mallette escape game en fonction de l'âge mise à disposition des centres de loisirs et des écoles par exemple. Un escape game fixe existe sur le risque rupture de barrage. Le développement d'escape game mobiles permettrait d'avoir des outils pédagogiques autonomes pour les écoles volontaires.
- Lien avec le CPIE du Gard pour le volet sensibilisation (plusieurs outils possibles dont des escapes games).
- Élaboration d'un observatoire des risques en ligne, à destination des communes.



Présentation d'un bassin versant aux écoliers de Boisset-et-Gaujac, lors de la Fête de la Nature.

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 4 : Accompagner les communes à la prise en compte des risques naturels

ACTION

21

Élaborer le Plan intercommunal de sauvegarde (PICS)

Le contexte

Le Plan intercommunal de sauvegarde (Loi Matras) est en cours de construction sur l'Agglomération. Le PICS est un outil réglementaire obligatoire.

Pilote de l'action

- Alès Agglomération
- Service Risques Ville d'Alès

Descriptif de l'action

- Élaborer le PICS, en concertation avec les communes.
- Mettre en place une cellule de Coordination Intercommunale pouvant accompagner les communes durant les sinistres (mise à disposition de moyens, accompagnement,...).
- Sensibiliser les élus aux différents outils de gestion de crise.

Partenaires de l'action

- Communes

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 4 : Accompagner les communes à la prise en compte des risques naturels

ACTION

22

Lutter contre le risque incendie et accompagner le dispositif Obligations légales de débroussaillage

Le contexte

Le débroussaillage, obligatoire en zones boisées et à moins de 200 mètres de ces espaces, permet de réduire le risque de départs de feux depuis les zones habitées vers la forêt. L'obligation de débroussailler se justifie également par la mise en sécurité des personnes et des biens vis-à-vis d'un feu provenant d'un bois voisin et permet, de ce fait, le redéploiement d'une grande partie des moyens de lutte pour combattre le feu en forêt. Aussi, la mise en œuvre de la réglementation relative au débroussaillage légal est une action prioritaire de prévention des incendies de forêts. Le code Forestier rend les maires responsables de la bonne application de l'obligation de débroussailler sur leur commune. En effet, avec l'article L. 134-7, le maire doit assurer le contrôle de l'exécution des obligations de débroussailler par ses administrés. Les élus locaux sont souvent démunis face à cette réglementation et à son application : manque d'outils pour la faire appliquer et l'appliquer à leurs propres équipements, savoir comment prendre en compte de manière opérationnelle ce risque dans les politiques publiques.

Le débroussaillage est par ailleurs source de destruction d'habitats pour la biodiversité, s'il n'est pas réalisé de manière réfléchie. Du broyage sur place est parfois pratiqué, détruisant ainsi des espaces de biodiversité animale et végétale.

Pilote de l'action

- Service Risques Ville d'Alès
- Mission Développement Durable Alès Agglo
- COFOR Occitanie

Partenaires de l'action

- Service Tri et valorisation des déchets
- Service Paysage Nature
- Pays des Cévennes (CFT)
- Entente méditerranéenne / Ademe
- CPIE du Gard
- PNC
- Particuliers
- Communes

Tournez la page →

Descriptif de l'action

› **Broyage des déchets verts issus des OLD**

Sensibiliser le public à utiliser les plateformes à végétaux créées pour éliminer les déchets verts et les déchets suite aux OLD (rappeler l'interdiction du broyage des déchets verts). Renforcer la communication autour du broyage proposé par les communes.

› **Sensibiliser au dispositif OLD**

Communication réalisée en interne et avec l'appui des COFOR Occitanie :

- Former les élus du territoire au dispositif OLD et aux bonnes pratiques.
- Insister sur le fait que les OLD ne sont pas un défrichage : communiquer aux particuliers les bonnes pratiques (coupes sélectives, pas de broyage sur place,...), à travers un outil de communication visuel de compréhension des OLD (guide de mise en place, bonnes pratiques, inspiré des guides existants). L'objectif étant que cette obligation ne soit plus perçue comme une contrainte et soit menée dans une dimension écologique, respectueuse de l'environnement naturel.

› **S'appuyer sur les outils existants**

Le Parc national des Cévennes est en train de mettre

au point une charte autour des OLD, avec un focus sur l'accompagnement paysager et environnemental.

Le Pays des Cévennes a réalisé dans le cadre de sa Charte forestière de territoire (action 5) un kit OLD. Créé par l'association des COFOR du Gard pour les élus, ce kit se compose de 3 fiches explicatives, d'un livret et d'un DVD pour organiser des réunions publiques. Ce kit a été diffusé à l'ensemble des communes du Gard.

- L'association est également en train de développer une méthodologie d'accompagnement des communes de la CFT pour la réalisation de leur Plan Communal de Débroussaillage.
- Une fiche synthétique sera également développée pour les EPCI avec la situation du territoire, des retours d'expériences, des recommandations et des possibilités d'actions. Un kit de communication sera proposé pour sensibiliser les élus et le grand public (flyers, affiches, messages types, articles pré-rédigés, ...).

› **Projets sur Alès :**

- Installation d'une caméra de surveillance pour détecter les feux précoces sur l'Ermitage.
- Création d'une bande de débroussaillage renforcée entre le nord d'Alès et les habitations.

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 4 : Accompagner les communes à la prise en compte des risques naturels

ACTION

23

Œuvrer à la reconquête pastorale, comme alternative au débroussaillage

Le contexte

La préservation et le développement des pratiques agro et sylvopastorales, de transhumance et de pastoralisme sédentaire sont fondamentales pour un mode d'entretien vertueux des milieux naturels. Ces pratiques sont également bénéfiques à la relance des filières ovines et caprines. Elles permettent de lutter contre le risque incendie. L'agropastoralisme est aussi une identité des paysages cévenols, un patrimoine commun reconnu par l'Unesco depuis 2011. La reconquête pastorale concourt ainsi à des enjeux agricoles, de développement durable et patrimoniaux pour le territoire.

Descriptif de l'action

› Action D4 du Plan alimentaire territorial : Œuvrer à la reconquête pastorale

- Définir une stratégie globale de soutien aux projets agropastoralistes.
- Restituer des parcelles à une occupation pastorale à destination des éleveurs d'ovins et de caprins en les liant également à des projets de sylvopastoralisme.
- Mettre en lien les besoins des éleveurs et les caractéristiques des terrains pouvant être mis à disposition.
- Intégrer les filières bovine et porcine dans l'action.
- Étudier la faisabilité de mise en place des troupeaux communaux ou de prestations pastorales pour les communes.
- L'action pourrait aussi permettre de répondre aux obligations légales de débroussaillage. Elle enrichirait le plan départemental de protection des forêts contre le risque incendie.

Pilote de l'action

- Entente Causses & Cévennes

Partenaires de l'action

- Service Ruralité d'Alès Agglo
- Association Baron des Cévennes
- CCAS du Chambon
- Chambre d'agriculture
- Distillerie Bel Air
- Alès Myriapolis
- Relance Cévennes
- SAFER
- SHVC
- Agir 30
- PNC

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 4 : Accompagner les communes à la prise en compte des risques naturels

ACTION

24

Renforcer les moyens de prévention du risque incendie

Le contexte

Sur les territoires du Pays des Cévennes, six syndicats exercent une compétence Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) pour le compte de 52 communes et 43 communes sont dites "isolées" (certaines n'ayant pas de pistes DFCI, mais d'autres en ont et exercent donc seules leur entretien ou ne les entretiennent pas). Dans le cadre du Plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI), coordonné par les DDT, les difficultés en termes d'organisation, de moyens humains et financiers, etc., des syndicats et/ou communautés, exerçant la compétence DFCI, sont fréquemment abordées.

L'exercice de cette compétence se résume généralement à l'entretien du réseau des pistes DFCI, or celle-ci peut-être plus large (DECI, OLD, sensibilisation en forêt, etc.), pour une maîtrise du risque plus efficiente.

Dans ce contexte, les élus du Pays des Cévennes ont souhaité initier une action venant en soutien des Syndicats DFCI.

Descriptif de l'action

› Action 4 de la CFT

Analyse et prospective de l'exercice de la compétence incendie par les Syndicats DFCI.

- **Étape 1.** État des lieux des syndicats DFCI en Occitanie : contexte, fonctionnement, etc.
- **Étape 2.** Audit des syndicats DFCI et communes « orphelines » qui le souhaitent (l'idée est d'auditer un panel de structures qui

Pilote de l'action

- Pays des Cévennes (CFT)
- COFOR Occitanie

Partenaires de l'action

- Service Hydraulique Alès Agglo
- COFOR départementales
- DDT
- SDIS
- ONF
- Départements
- DPFM
- Région Occitanie
- PETR Sud Lozère

représentent la majorité des contextes en Occitanie) et recensement des besoins exprimés par les élus sur ces moyens. À l'issue, donner des perspectives pour optimiser les moyens.

- **Étape 3.** Élaboration d'un document des synthèses des audits permettant de mettre à disposition des élus d'Occitanie, une boîte à outil. (Clef de détermination des problématiques et propositions de solutions associées).

L'objectif de l'action est d'accompagner les syndicats DFCL (qui souvent n'ont pas les moyens de le faire) et de mettre à leur disposition des outils.

- Disposer d'un état des lieux le plus exhaustif possible.
- Disposer des conseils des professionnels du risque incendie.
- Établir des scénarii organisationnels, économiques, juridiques, etc. cohérents avec les souhaits et les moyens des élus.
- Mener une concertation propre à aider à faire des choix.
- Mettre à disposition une boîte à outils pour les élus d'Occitanie.



Un plan départemental de protection des forêts rassemble nombre de partenaires sur la question des moyens humains et financiers apportés à la lutte contre le risque incendie.

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 4 : Accompagner les communes à la prise en compte des risques naturels

ACTION

25

Sensibiliser au risque inondation

Le contexte

Depuis plusieurs années, la Ville d'Alès, Alès Agglomération et l'EPTB Gardons communiquent sur le risque inondation, les mesures de réduction de la vulnérabilité (dispositif ALABRI) et les consignes de sécurité à appliquer lors d'un événement. À différents niveaux, une culture du risque est développée pour faire face aux événements exceptionnels : actions destinées aux élus du territoire et à leurs collaborateurs, au grand public et aux scolaires.

En 2022, une action particulière a été menée sur la Ville d'Alès pour la commémoration des 20 ans des inondations de 2002 avec :

- une exposition extérieure retraçant les événements et les principales actions mises en place depuis,
- un film historique présentant les témoignages de sinistrés et des acteurs de la gestion de crise,
- des animations au sein des communes,
- l'envoi d'un kit pédagogique sur le risque inondation à l'ensemble des écoles élémentaires d'Alès Agglomération.

Pilote de l'action

- Alès Agglomération
- EPTB Gardons

Partenaires de l'action

- CPIE du Gard
- Ecoles d'Alès Agglo
- AB Cèze Cévennes

Descriptif de l'action

› Au sein d'Alès Agglomération, la sensibilisation au risque inondation se fait à travers plusieurs outils existants

- Pour le grand public, et les écoles : maquette de bassin versant, maquette de maison résiliente, exposition et films, forum sur les risques majeurs à destination des ALSH.
- Pour les écoles : kit pédagogique pour les écoles de la ville d'Alès, forum pour les CM1-CM2 (pièce de théâtre, stands

Descriptif de l'action

d'animations) de la Ville d'Alès, escape game sur le risque rupture de barrage à destination des ALSH d'Alès Agglomération.

Par ailleurs, une Réserve communale de sécurité civile a été créée à Alès en 2022. Elle est constituée de personnes bénévoles pour aider les agents municipaux au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Il n'y a pas de condition de recrutement, d'âge ou d'aptitude physique. L'engagement prend la forme d'un contrat signé en mairie. Des séances d'information et des exercices sont régulièrement organisés par la Mairie. La création d'une Réserve Intercommunale de Sécurité Civile sera étudiée lors de l'élaboration du PICS.

› Dans le cadre du PAPI Gardons, des animations sont réalisées autour du risque inondation (Axe 1 du PAPI).

— Programme de sensibilisation scolaire (action 1.2 du PAPI) : l'objectif est de diffuser auprès des classes de l'enseignement primaire et secondaire une culture du risque inondation avec une connaissance des cours d'eau, des risques de débordement, du comportement à tenir en cas de crue, ... Cette action portée ou financée par le Conseil départemental du Gard est présente sur le bassin versant des Gardons depuis 2004. Elle a montré sa bonne efficacité de par l'implication répétée des écoles dans ce dispositif. Elle concerne les classes de CE2, CM1, CM2, 5^e et 4^e. Elle vise à réaliser chaque année

des ateliers pédagogiques sur le cycle de l'eau, la réponse hydrologique du bassin versant face à un épisode pluvieux, etc. Des sorties terrains sont également organisées pour permettre une meilleure appropriation de la problématique inondation. Objectif : 25 classes/an.

- Formation des élus et des agents des collectivités territoriales (Action 1.3 du PAPI) : l'objectif est de favoriser la bonne gestion du risque inondation au niveau communal et intercommunal. Ce domaine est complexe et une connaissance fine des phénomènes, des obligations et des procédures augmente la capacité de gestion et de réduction du risque inondation. La formation des élus est réalisée depuis 2004 sur le bassin versant des Gardons grâce à l'animation du Conseil départemental. Cette action est conduite de manière partenariale et fait intervenir les acteurs locaux de la gestion du risque inondation : DDTM, SPC Grand Delta, CD30, EPTB Gardons, CAUE et l'Agence Technique Départementale. Plusieurs modules sont proposés :
 - connaissance générale des cours d'eau et des phénomènes de crue,
 - urbanisme et réduction de la vulnérabilité,
 - politique de prévention des risques,
 - gestion de crise.

Un objectif d'une vingtaine de personnes formée par an est visé, soit en fin de programme : 120 personnes concernées par cette action.

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 4 : Accompagner les communes à la prise en compte des risques naturels

ACTION

26

Réduire la vulnérabilité face au risque inondation

Le contexte

L'EPTB Gardons est l'organisme public en charge de la gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin versant des Gardons (2 000 km² répartis sur les départements du Gard et de la Lozère.

Ancré dans un vaste réseau de partenaires, l'EPTB Gardons œuvre pour l'intérêt général avec pour principales missions :

- la prévention du risque inondation,
- la gestion équilibrée de la ressource en eau,
- la préservation et la reconquête des milieux aquatiques,
- l'animation de la Commission locale de l'eau, sorte de "Parlement local de l'eau" qui rassemble des élus, des représentants de l'État, des associations, des entreprises et des riverains du bassin versant.

L'EPTB Gardons gère plusieurs outils :

- le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau),
- le Contrat de rivière,
- le PAPI (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations),
- le PGRE (Plan de Gestion de la Ressource Eau).

Après 2 années de préparation, un 3^e PAPI Gardons a été lancé en 2022 pour une durée de 6 ans, avec 7 principaux axes. Sa convention a été signée en janvier 2022.

Le syndicat mène une diversité d'actions autour de la gestion de l'eau : entretien de la végétation de cours d'eau, digues et barrages, réduction de la vulnérabilité (opération ALABRI), lutte contre les espèces invasives, réduction de la pollution de l'eau, mise en place d'économies d'eau, restauration des milieux aquatiques, ...

Pilote de l'action

- EPTB Gardons

Partenaires de l'action

- Service Risques majeurs Ville d'Alès
- DDTM du Gard
- Communes
- Préfecture du Gard

L'EPTB Gardons a été précurseur en matière d'opération de réduction de la vulnérabilité en lançant dès 2010 la première opération ALABRI. Elle concernait 34 communes de la Gardonnenque. Une seconde opération a eu lieu entre 2014 et 2020 sur les territoires du Gardon d'Alès et les communes de Comps, Aramon, Vallabrègues et Anduze. 570 diagnostics ont été réalisés entre 2010 et 2016 sur la 1^{re} opération et 878 entre 2014 et 2020 sur la seconde opération.

Depuis 2019, les conditions d'aides ont évolué. Elles sont passées de 60 % à 80 % et le nombre de mesures éligibles a augmenté. Par ailleurs, les territoires sont dynamiques et la population évolue. De nouvelles demandes de diagnostic apparaissent.

C'est la raison pour laquelle l'EPTB Gardons souhaite

ouvrir la possibilité de réaliser des diagnostics et des travaux de réduction de la vulnérabilité sur les territoires qui ont déjà bénéficié d'une opération ALABRI. Autrement dit, l'action concerne l'ensemble du bassin versant des Gardons avec une priorisation sur les communes nouvellement dotées d'un PPRI.

En plus de la démarche ALABRI à l'attention de particuliers, l'EPTB Gardons accompagne les communes, les communautés de communes et le Département du Gard dans la réduction de la vulnérabilité aux inondations de leurs bâtiments. Pour cela, le syndicat fait réaliser le diagnostic des biens concernés : mairies, écoles, crèches, locaux des services techniques, foyers, bibliothèques, équipements sportifs, postes. Ces diagnostics sont suivis de la réalisation de travaux par les propriétaires des bâtiments.

Descriptif de l'action

› **Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (PAPI - Axe 4)**

— Réalisation de Plans de Prévention du Risque Inondation (Action 4.1) :

l'objectif de l'action est d'achever le déploiement des PPRI sur le bassin versant des Gardons. Ces plans permettent de fixer des règles en matière de développement de l'urbanisme en lien avec la présence

du risque inondation. Sur le territoire d'Alès Agglomération, l'action consiste à approuver le PPRI des Gardons d'Anduze, de Saint-Jean-du-Gard et de Mialet (23 communes).

Cette action contribue à la réduction de la vulnérabilité du territoire au risque inondation en évitant l'implantation de nouvelles constructions vulnérables en zone inondable et en rendant obligatoire l'équipement des biens qui sont déjà présents en zone inondable.

› **Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (PAPI - Axe 5)**

- Relocalisation des logements à risque (actions 5.1.a et 5.1.c) :

Procéder à la relocalisation des logements pour lesquels un risque grave pour la vie humaine existe (études préalables au montage des dossiers de demande de financement, relocalisation des biens par acquisition puis démolition).



Le quartier du Moulinet, à Alès, a souvent été impacté par les crues de Grabieux.

- Animation de réduction de la vulnérabilité de l'habitat et des activités économiques (Dispositif ALABRI, Action 5.2.a et 5.3.a) :

Mettre à disposition des propriétaires de logements en zone inondable un prestataire en charge de la réalisation du diagnostic du bâtiment, de l'accompagnement pour l'obtention et le versement des subventions possibles. La mise en conformité des logements vis-à-vis des obligations faites par les PPRi permettent de mettre en sécurité les occupants, de réduire les

dommages subis au bâti lors des prochaines crues et de faciliter le retour à la normale. Ce dispositif sera ouvert à l'ensemble des habitants du bassin versant des Gardons.

- Animation et études préalables à la mise en œuvre d'un plan de réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics (Action 5.2.b et 5.3.b) :

Diagnostiquer les bâtiments publics situés sur des communes couvertes par un PPRi et pour lesquels un diagnostic n'a pas déjà été fait dans le cadre des PAPI précédents : recenser les bâtiments publics concernés, inventorier les équipements fortement vulnérables, proposer des mesures visant à réduire la vulnérabilité des bâtiments. Une priorité sera donnée aux bâtiments stratégiques et accueillant une population vulnérable.

- Étude de la vulnérabilité des réseaux (Action 5.4) :

Étudier la vulnérabilité des réseaux vis-à-vis du risque inondation et établir des mesures de réduction de cette vulnérabilité. L'action portera dans un premier temps sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable, en recensant les équipements ou les parties de réseaux sensibles au risque inondation. Les enjeux environnementaux seront pris en compte au niveau des espaces de mobilité des cours et des ripisylves afin que les travaux proposés ne portent pas atteinte à ce type d'enjeu. Une fois le diagnostic d'ensemble posé à l'échelle d'un réseau, le rapport d'étude proposera des mesures chiffrées pour réduire la vulnérabilité au risque inondation.

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 4 : Accompagner les communes à la prise en compte des risques naturels

ACTION

27

Développer la sécurisation des ouvrages hydrauliques pour réduire la vulnérabilité aux inondations

Le contexte

À partir de 2018, l'EPTB Gardons est devenu gestionnaire des ouvrages hydrauliques visant la prévention du risque inondation par transfert de compétence GEMAPI de la part de ses membres. Il exploite ainsi les digues de Comps, d'Aramon, de Remoulins, d'Anduze, de Saint-Jean-du-Gard, de La Grand-Combe et d'Alès.

Le système d'endiguement d'Alès a été géré par trois gestionnaires différents jusqu'en 2020. Les trois gestionnaires historiques ont eu des modes de suivi et d'intervention différents. Ainsi, la connaissance des ouvrages et la nature des travaux sont disparates. En tant que gestionnaire du système d'endiguement d'Alès, l'EPTB Gardons souhaite disposer d'une vision détaillée et chiffrée de manière homogène sur l'ensemble du linéaire des travaux de restauration à conduire.

Pilote de l'action

- EPTB Gardons

Partenaires de l'action

- Service Risques majeurs
- Service Hydraulique Alès Agglo
- Service Eau (RéAAL)
- Communes
- DIR Méditerranée



Le Gardon d'Alès et ses risbermes.

Tournez la page →

Interventions sur le système d'endiguement du Gardon d'Alès : le Gardon a été aménagé dans la traversée d'Alès de manière continue. Les berges sont constituées de murs de soutènement (les quais) et de digues. Ils s'appuient sur des risbermes qui les séparent du lit vif du Gardon.

Ces risbermes jouent un rôle essentiel dans la stabilité des ouvrages. Suite à la crue de septembre 2002, un programme de confortement a été mis en œuvre : les risbermes ont été stabilisées au niveau des points d'érosion par des enrochements qui ont été ensuite végétalisés.

Ce programme a été découpé en 4 tranches. La dernière, qui porte sur le secteur situé en aval du pont

de la rocade, n'a pas été réalisée contrairement aux trois premières. Les érosions des risbermes constatées nécessitent un suivi régulier de leur évolution.

Au niveau de La Grand-Combe, une station hydrométrique (sonde) a été implantée dans le cadre du PAPI et du Plan Communal de Sauvegarde de la commune. Cela permet de :

- Connaître les niveaux de crue en temps réel, assurer la gestion du système d'endiguement.
- Mesurer le niveau d'eau du Gardon dans la traversée de La Grand-Combe toutes les 5 minutes.
- Enregistrer les données, les transmettre via le réseau GMS au superviseur de l'EPTB Gardons.

Descriptif de l'action

› **Gestion des ouvrages de protection hydraulique (Axe 7 du PAPI)**

- Action 7.2 - Intervention sur le système d'endiguement d'Alès en 3 tranches :

La création du système d'endiguement d'Alès s'accompagne d'importantes actions à mener. L'ampleur des travaux à conduire et leur temporalité nécessitent 3 tranches d'opérations.

- Tranche 1 : travaux de protection des risbermes sur la partie aval du système d'endiguement en complément des protections réalisées suite à la crue de septembre 2002. Le Gardon a été aménagé dans la traversée

d'Alès de manière continue. Les berges sont constituées de mur de soutènement (les quais) et de digues. Ils s'appuient sur des risbermes qui les séparent du lit vif du Gardon. L'action vise à rétablir la berge au droit des secteurs érodés en aval du pont de la rocade. La technique la plus adaptée sera retenue en croisant les enjeux environnementaux avec les impératifs de sûreté des ouvrages hydrauliques.

- Tranche 2 : travaux d'aménagement des parties privées d'ouvrage et gestion foncière afin de pouvoir disposer d'une maîtrise de l'ensemble du système et de remettre en état

les parties privées. Une partie du système d'endigement se situe sur des terrains privés. L'EPTB Gardons doit accéder à ces terrains afin d'y conduire des missions de remise en état, d'entretien et de surveillance. Un cheminement est à créer pour mener les travaux nécessaires : mettre en place un droit adapté à ces terrains (servitudes ou achats).

→ Tranche 3 : travaux de restauration visant à intervenir sur les défauts répertoriés des ouvrages. La phase conception est à lancer sur la base des relevés faits lors des visites techniques approfondies. L'action porte sur une mission d'étude pour expertiser les données actuelles, faire une visite des ouvrages, établir la liste des interventions à réaliser et

définir le programme de travaux. Au vu des connaissances actuelles, les principales interventions portent sur la restauration des perrés béton, la reprise de conduites traversantes et l'équipement de clapets anti-retour.

— Action 7.3 – Travaux de création du système d'endigement de La Grand-Combe :

Une digue a été constituée au droit du centre-ville de la Grand-Combe. L'EPTB a réalisé une étude pour définir dans quelle mesure cet ouvrage pouvait constituer un système d'endigement. L'action vise à mettre en œuvre les travaux identifiés dans l'étude : pose de clapets anti-retours sur les canalisations traversantes, reprise de fissures, rejointoiement, pose d'enrochements, mise en place de servitudes sur des terrains privés.



Déblaiement pour les travaux de sécurisation des berges du Gardon d'Alès.

AXE 1 Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques et préserve son environnement naturel

Objectif 4 : Accompagner les communes à la prise en compte des risques naturels

ACTION

28

Sécuriser le barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge

Le contexte

L'action vise à assurer la sécurisation du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge dont l'évacuateur de crue ne présente plus une capacité suffisante en regard des nouvelles normes de débits à évacuer. Cette sécurisation permettra de prévenir toute rupture du barrage jusqu'à une crue de période de retour 100 000 ans. Elle bénéficiera à plus de 20 000 habitants situés en aval pour lesquels le risque inondation est atténué par la présence de cet ouvrage.

Descriptif de l'action

› Travaux de sécurisation du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge (Action 6.1)

La sécurisation du barrage de Sainte-Cécile-d'Andorge consiste à créer un évacuateur de crue sur le corps de l'ouvrage pour permettre le transfert des eaux du Gardon en crue vers l'aval sans risque de rupture. Cet ouvrage sera accompagné d'un renforcement par du béton compacté au rouleau de tout le parement aval de l'ouvrage.

Dans ces conditions, l'ouvrage sera mis aux normes de sécurité requises pour ce type de barrage.

Le choix de cet aménagement est le fruit d'une longue réflexion. De nombreuses solutions techniques ont été étudiées : déconstruction du barrage, déconstruction puis reconstruction en aval, évacuateur de crue latéral rive gauche, rive droite, ... Elles ont chacune fait l'objet d'expertises. Une analyse multicritère a permis d'éclairer les décideurs du choix

Pilote de l'action

- Département du Gard

Partenaires de l'action

- Service Risques majeurs
- Service Eau (RéAAL)
- EPTB Gardons
- Sainte-Cécile-d'Andorge
- Préfecture et Sous-Préfecture du Gard
- DDTM
- DREAL
- DIR Méditerranée
- SPC GD

à faire. La solution retenue a reçu un avis favorable du Comité Technique Permanent des Barrages et des Ouvrages Hydrauliques en 2017.

Les dispositions visant à assurer la robustesse des choix techniques ont été renforcées. L'évacuateur de crue a été testé sur modèle physique. Il s'agit d'une maquette à l'échelle qui reproduit le fonctionnement de l'ouvrage. Elle a permis notamment d'optimiser l'entonnement des eaux en amont du déversoir. Une modélisation 3D de l'évacuateur et des écoulements qui s'y produisent a également été réalisée.

S'agissant d'un chantier particulier, il est prévu qu'il se déroule en dehors des périodes de risque de crue majoré. L'automne sera donc évité. Pour respecter cette contrainte, l'intervention est organisée sur 3 ans. La 4^e année permettra d'assurer la réalisation des finitions et de la réception.

Il est prévu que les autorisations réglementaires des travaux soient obtenues en 2023 et que le chantier se déroule sur 4 années pour une réception en 2027. De manière indépendante, le dossier réglementaire

relatif à l'autorisation de la rubrique 3.2.6.0 du code de l'environnement sera déposé avant l'échéance du mois de juin 2021 sur la base de l'ouvrage existant.

Compte tenu de l'importance de ce dossier, une note spécifique détaillant ce projet a été insérée en annexe du dossier de labellisation PAPI Gardons n° 3. Elle complète utilement les quelques éléments proposés en synthèse ci-dessus.

› **Maîtrise d'ouvrage : Département du Gard**

Bien qu'il s'agisse d'un ouvrage écreteur de crue et que la compétence GEMAPI a été transférée par la communauté d'Alès Agglomération à l'ETPB, une convention est intervenue entre l'Établissement Public Territorial de Bassin et le Département du Gard pour le maintenir dans ses fonctions historiques de propriétaire et de gestionnaire de l'ouvrage. La convention prévoit que la charge financière incombe au Département du Gard et qu'à ce titre, il peut bénéficier des subventions correspondant aux travaux qu'il mène.



AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 1 : Connaître la qualité de l'air du territoire

ACTION

29

Mettre en place des études de mesure de la qualité de l'air

Le contexte

L'air que nous respirons quotidiennement est composé de 78 % d'azote, 21 % d'oxygène et de 1 % de gaz divers. Parmi ces derniers se trouvent les polluants atmosphériques provenant des activités humaines ou de la nature, à forts impacts sur la santé humaine et sur l'environnement.

Le territoire d'Alès Agglomération ne dispose pas de stations de mesure des concentrations de polluants. Chaque année, une convention avec ATMO Occitanie est établie pour avoir accès aux données de la qualité de l'air sur le territoire. Des études sont menées comme des campagnes de mesures avec des tubes NO₂ (dioxyde d'azote), placés sur différentes artères du centre-ville d'Alès.



Des capteurs de NO₂ en ville.

Pilote de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- ATMO Occitanie
- AtmoTrack



Avec AtmoTrack, la qualité de l'air en temps réel.

Descriptif de l'action

L'objectif de cette action est de connaître au mieux la qualité de l'air du territoire, par des mesures en situation de fond, des mesures fixes et des mesures mobiles.

Avoir des données locales et une connaissance des principaux secteurs atteints par la pollution aide à créer des actions correctives locales et adaptées.

Chaque année, une convention est établie avec l'ATMO Occitanie : ce dispositif vise à améliorer les connaissances des niveaux de pollution et des sources de polluants liées aux activités du territoire.

- information quotidienne sur la prévision de la qualité de l'air,
- information en cas d'épisodes de pollution à l'échelle départemental,
- émissions communales de polluants atmosphériques et GES sur le territoire,
- indicateurs d'évolution des émissions de polluants atmosphériques, indicateurs de suivi du PCAET,
- bilan annuel de la qualité de l'air.

Afin d'avoir une vision plus fine de la qualité de l'air du territoire, plusieurs dispositifs de mesures seront mis en place avec l'ATMO Occitanie :

- Installation d'une station en situation de fond durant 1 an : mesures des émissions de NO₂, particules fines et ozone,

- Réalisation de campagnes de mesure NO₂ sur 40 sites, par l'intermédiaire de tubes NO₂ fixes. Les tubes seront placés sur le périmètre de l'Agglomération, sur des points stratégiques : écoles, lieux de santé, ... Deux campagnes de mesures interviendront en hiver et en été.

Un partenariat à réaliser avec AtmoTrack pour la pose de micro-capteurs

Pour une vision, en temps réel et dans la durée, il est proposé de renforcer les mesures des concentrations de polluants par des micro-capteurs de mesures NO₂. 10 capteurs seront installés dans divers points géographiques stratégiques de l'agglomération. Ces capteurs sont calibrés régulièrement et la donnée sera comparée avec celle de l'ATMO Occitanie.

Afin d'impliquer les habitants, des outils de communication et de sensibilisation seront proposés

- Mise en place d'une application mobile via AtmoTrack : observations de la qualité de l'air en temps réel, selon sa zone de résidence, proposition d'actions, messages d'informations.
- Communication de rapport d'analyse de la qualité de l'air.

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 1 : Connaître la qualité de l'air du territoire

ACTION

30

Étudier la création d'une ou plusieurs Zones à Faibles Émissions sur Alès

Le contexte

Les lois d'orientation des mobilités (2019) et Climat et Résilience (2021) ont fixé un cadre et des obligations pour instaurer des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m).

Le plan d'action de réduction des émissions de polluants atmosphériques prévu, dans le cadre d'un PCAET, doit notamment comporter une étude portant sur la création d'une ou plusieurs ZFE-m.

Les EPCI de plus de 100 000 habitants et ceux de plus de 20 000 habitants couverts partiellement ou intégralement par un PPA (Plan de protection de l'atmosphère) doivent réaliser, dans le cadre de leur PCAET, un plan d'actions Air à compter de 2022, de réduction des émissions de polluants atmosphériques au moins aussi ambitieux que ceux prévus dans le PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques). S'agissant des concentrations, ces plans doivent permettre de respecter les normes réglementaires le plus rapidement possible, et au plus tard en 2025.

Il s'agit donc de mettre en place un plan d'action Air, comprenant notamment une étude ZFE-m.

Pilote de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- ATMO Occitanie
- Cabinet d'études

Descriptif de l'action

› **Étudier la création d'une ou plusieurs zone à faible émission sur le territoire, notamment sur Alès.**

Il s'agit d'une étude d'opportunité qui doit permettre de démontrer l'intérêt ou pas de la création d'une ZFE-m sur tout ou partie du territoire, à savoir si les

objectifs énoncés dans le plan d'actions sont déjà atteints sans la mise en place d'un ZFE-m. Elle doit exposer les bénéfices environnementaux et sanitaires attendus.

En fonction de l'étude, mettre en place une ZFE si nécessaire.

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 2 : Economies d'énergie, précarité énergétique et passoires thermiques

ACTION

31

Sensibiliser les ménages aux économies d'énergie

Le contexte

Face à la précarité énergétique et à la hausse des coûts de l'énergie, les économies d'énergie deviennent vitales. Le Slime est un programme CEE (Certificats d'économie d'énergie) porté par le CLER, réseau pour la transition énergétique depuis 2013.

Le Slime vise à massifier le repérage, l'orientation et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, en leur permettant de reprendre en main les questions d'énergie dans leur logement.

La méthode d'intervention du Slime est conçue à l'échelle nationale. Déployée localement dans des dispositifs pilotés par les collectivités territoriales, le Slime est cofinancé par les CEE. Le Conseil départemental pilote un dispositif Slime dans le Gard.

Pilote de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- CPIE du Gard
- Guichet Renov'Occitanie
- DDTM / CD30 / Réseau Slime
- Eco'Loge toit / SEP
- Centre sociaux
- CAF du Gard

Descriptif de l'action

› Sensibiliser les ménages aux économies d'énergie, via différents réseaux

- Le réseau Slime du département : interventions et sollicitations des habitants volontaires. Liens avec les associations La Clède, le SEP, Éco'Loge Toit, ...
- L'association Éco'Loge Toit à La Grand-Combe est subventionnée par le service Habitat.
- Animations par le CPIE du Gard pour le grand public et les scolaires lors des réunions publiques

des OPAH-RU, dans les quartiers touchés par les programmes de renouvellement urbain. S'appuyer sur un relai par les centres sociaux.

- Faire le lien avec la CAF et son programme autour de la sobriété énergétique (accompagnement par le CPIE du Gard).
- Organiser des événements grand public autour des économies d'énergie (programme Déclics-anciennement famille à énergie positive, ...)

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 2 : Economies d'énergie, précarité énergétique et passoires thermiques

ACTION

32

Sensibiliser les agents d'Alès Agglomération aux économies d'énergie

Le contexte

Le 6 octobre 2022, l'État présentait son Plan de sobriété énergétique. 15 mesures sont prévues pour plus de sobriété énergétique dans les bâtiments, la mobilité et encourager l'exemplarité.

Alès Agglomération a décidé d'appliquer les mesures du plan de l'État, dans l'attente de construire son propre plan de sobriété :

- réduction des températures dans tous les bâtiments publics,
- décalage de 15 jours pour le début et la fin de période de chauffe.

En parallèle, L'Agglomération a commencé la construction de son Plan de sobriété avec la mise en place de groupes de travail : réflexion aux éco-gestes et aux actions à effectuer dans les bâtiments (travaux de rénovation énergétique).

Pilote de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Service Patrimoine immobilier
- Agents d'Alès Agglomération

Descriptif de l'action

› Définir et construire un plan de sobriété pour les services, directions et bâtiments

2 groupes de travail mis en place pour réfléchir aux éco-gestes et aux actions à réaliser sur les bâtiments.

› Proposition d'un plan d'action pour :

- Sensibiliser aux éco-gestes et aider les agents à créer une émulation collective.
- Mettre en œuvre des actions et travaux sur les bâtiments d'Alès Agglo afin de réduire leur empreinte énergétique (inscription de bouquets de travaux énergétiques au PPI).

› Exemples de projets de sensibilisation

- Mise en place de bornes éducatives, en lien avec les dispositifs de monitoring : des tests auront lieu dans les écoles. Un écran pourrait afficher en temps réel la consommation énergétique du bâtiment et donner des explications sur les actions autour des économies d'énergie.
- Mise en place de référents par bâtiment pour sensibiliser aux économies d'énergie.

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 2 : Economies d'énergie, précarité énergétique et passoires thermiques

ACTION

33

Créer une plateforme de centralisation des aides à la rénovation (Maison de l'habitat)

Le contexte

Afin d'orienter au mieux les ménages, les copropriétés et les professionnels, il est nécessaire de disposer d'un lieu pour regrouper les différents dispositifs d'aides et acteurs. En effet, plusieurs acteurs agissent d'ores et déjà pour l'accompagnement dans la rénovation énergétique des logements : Guichet Rénov'Occitanie, Service Habitat avec l'ANAH, l'ADIL, Urbanis, ...

Actuellement, les différents acteurs organisent des permanences téléphoniques et physiques à différents endroits :

- Le service Habitat fait le relai téléphonique et oriente vers les acteurs compétents.
- Le Guichet Rénov'Occitanie propose des permanences téléphoniques et physiques à 2 endroits : Maison du cœur de ville d'Alès et à Eco'Loge Toit, à La Grand-Combe.
- L'ADIL et Urbanis proposent des permanences physiques à la maison du cœur de ville.

La volonté est donc de créer un lieu ressource et relai unique.

Descriptif de l'action

› **Création d'une Maison de l'Habitat**

- Lieu centralisant les différents acteurs et dispositifs d'aides à la rénovation énergétique des logements.
- Créer une plateforme centrale et relai.
- Accueil physique et téléphonique.
- Système d'Information pour l'Aide à la Décision.

Pilote de l'action

- Service Habitat Alès Agglo

Partenaires de l'action

- CPIE du Gard
- Guichet Rénov'Occitanie
- Région Occitanie
- ADIL
- Urbanis



AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 2 : Economies d'énergie, précarité énergétique et passoires thermiques

ACTION

34

Accompagner les ménages à la rénovation énergétique de leur logement

Le contexte

Depuis cinq ans, France Rénov' oriente les demandeurs sur ses espaces conseil locaux. En Occitanie, les ménages sont orientés directement vers le Guichet Rénov'Occitanie de leur territoire qui, sur Alès Agglomération, est porté par le service Habitat. Ce Guichet est assuré par le CPIE du Gard à Alès.

→ Le Guichet Rénov'Occitanie est une mission de service public sur la rénovation énergétique pour conseiller les ménages dans leur projet. Il permet de donner des informations complètes sur des travaux simples ou jusqu'à l'accompagnement d'un projet de rénovation globale.

Pilote de l'action

- CPIE du Gard

Partenaires de l'action

- Alès Agglomération
- Région Occitanie

Descriptif de l'action

› Accompagner les ménages dans la rénovation énergétique de leur logement

- Informations techniques, orientations vers des audits énergétiques.
- Orientation vers des dispositifs d'aides financières et des conseils sur leur fonctionnement.
- Orientation vers des dispositifs d'accompagnement pour une rénovation globale.
- Information des acteurs du bâtiment à la rénovation énergétique, en lien avec les fédérations des acteurs du bâtiment (CPEB, FFB).
- Animations à destination des ménages, comme des thermographies infrarouges sur l'extérieur des logements ou des actions de sensibilisation auprès de salons, foires et autres événements. À développer dans d'autres quartiers.
- Information sur l'utilisation des énergies renouvelables domestiques (information et conseil neutre sans positionnement commercial).

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 2 : Economies d'énergie, précarité énergétique et passoires thermiques

ACTION

35

Développer le chauffage au bois

Le contexte

Le secteur résidentiel représente le principal émetteur de particules fines (PM10 et PM2,5) avec respectivement 140 tonnes et 137 tonnes en 2019. Les PM10 représentaient, en 2019, 9 % des émissions polluantes et les PM2,5, 6 %.

Les émissions de particules fines du secteur habitat sont en partie liées aux chauffages au bois non performants sur certains secteurs.

Descriptif de l'action

- Possibilité de réaliser un état des lieux chez les particuliers pour mesurer combien il y a de chauffages au bois/fioul sur l'agglomération, en appui des acteurs locaux : SHVC, Guichet rénov'Occitanie, ...
- Développer la communication pour le particulier autour du chauffage au bois : réunions d'informations sur les secteurs impactés, rencontres avec les élus, informations sur les approvisionnements locaux, orienter vers des systèmes bois performants pour la qualité de l'air, ...
- Étudier la mise en place d'une subvention pour favoriser le remplacement des anciens équipements de chauffage au fioul par des chaufferies bois.

Pilote de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Pays des Cévennes (CFT)
- Service Habitat
- PNC
- SHVC
- CPIE du Gard
- CCI Mission Chaleur renouvelable

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 2 : Economies d'énergie, précarité énergétique et passoires thermiques

ACTION
36**Grand Plan de Renouvellement Urbain - Accompagner les propriétaires et bailleurs modestes et très modestes à la rénovation énergétique de leur logement**

Le contexte

Le secteur résidentiel est le 2^e émetteur en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES) avec 28 % des émissions (149 kt CO2e) en 2017.

Le poids du secteur résidentiel s'explique en partie par un parc de logements assez ancien (près des 2/3 des résidences principales ont été construits avant 1990) et relativement peu performant, mais aussi par le fait qu'une part non négligeable de logements se chauffe au fioul domestique. Les émissions de GES des secteurs résidentiel et tertiaire ont fortement diminué sur la période 2010-2017 : respectivement de moins 22 % et de moins 33 %.

La délégation locale de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) a été confiée à Alès Agglomération, via le service Habitat. Dans ce cadre, un grand programme de renouvellement urbain est en cours avec la mise en place d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH-RU) et d'un Programme d'intérêt général (PIG) sur le territoire.

En vue d'améliorer la qualité de vie dans les petites centralités et les territoires ruraux alentours, le programme "Petites villes de demain" a été mis en place sur 4 communes d'Alès Agglomération : Anduze, La Grand-Combe, Saint-Jean-du-Gard et Saint-Hilaire-de-Brethmas.

Ce programme prévoit la réalisation de nombreuses actions pour la qualité de vie des habitants, et notamment d'actions pour la rénovation énergétique des logements.

Pilote de l'action

- Service Habitat Alès Agglo

Partenaires de l'action

- Alès
- Anduze
- La Grand-Combe
- Saint-Jean-du-Gard
- Saint-Hilaire-de-Brethmas
- Bureaux d'études missionnés par Alès Agglomération
- Conseil départemental du Gard



Signatures des conventions entre l'État et Alès Agglomération le 27 juillet 2023.

Descriptif de l'action

1. Lutter contre la précarité énergétique et accompagner les propriétaires et bailleurs modestes et très modestes dans la rénovation énergétique de leur logement

- OPAH-RU d'Alès (2021-2026)
- OPAH-RU d'Anduze (2021-2026)
- PIG Mieux habiter mieux louer (2024-2026)
- PIG Habitat indigne (2024-2026)
- De nouveaux OPAH-RU seront créés dans le cadre du programme "Petites villes de demain" dans les communes concernées.

L'ambition d'une OPAH-RU est triple, à travers un bureau d'études missionné par Alès Agglomération :

- Accompagner les particuliers, modestes et très modestes, aux économies d'énergie.
- Accompagner à l'autonomie des personnes.
- Encourager à la résorption de la vacance.

Les travaux nécessaires peuvent ensuite faire l'objet de financement par l'ANAH.

2. Plusieurs projets sont en cours dans les communes, en lien avec la rénovation urbaine et des aménagements durables.

- Opération Pise 2030 à La Grand-Combe :

Le quartier de La Pise se situe en périphérie du centre-ville et assure la liaison nouvelle entre la zone d'activités Humphry-Davy et le cœur de ville. Ce quartier est constitué de bâtiments anciens, vétustes et insalubres. Dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne, la commune va engager une opération de

requalification des espaces publics :

- préempter et à acquérir des bâtiments insalubres,
- rénover ou démolir,
- requalifier des espaces publics dans des normes environnementales écoresponsables.
- Rénovation du parc locatif communal de La Grand-Combe à l'horizon 2024 :

2 logements communaux, local associatif, Bâtiment Paul-Bert, médiathèque, centres médicaux-psycho-pédagogiques (chauffages, toitures, menuiseries, etc.).

- Création d'un écoquartier à Saint-Hilaire-de-Brethmas d'ici 2026 :

40 logements (50 % de logements sociaux), matériaux locaux (terre crue, paille de riz, bois), chaudière à granulés de bois, panneaux solaires, stockage et réemploi des eaux pluviales et domestiques, espaces de vie partagés (micro-crèche, potager, poulailler, jardin, maison en partage), animation d'un sentier d'interprétation autour de la biodiversité du lieu.

3. Renouvellement urbain dans le cadre du dispositif Petites villes de demain

À Anduze, La Grand-Combe, Saint-Hilaire-de-Brethmas et Saint-Jean-du-Gard, il est prévu la mise en place d'actions pour le renouvellement urbain, avec notamment la mise en place d'une ORT (Opération de Revitalisation de Territoire), incluant la mise en œuvre d'une OPAH-RU sur les communes du programme.

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 2 : Economies d'énergie, précarité énergétique et passoires thermiques

ACTION

37

Sensibiliser et accompagner les copropriétés dans leur démarche de rénovation

Le contexte

La loi Climat et Résilience du 22 août 2022 prévoit que l'autorisation préalable de mise en location inclue la prise en compte de performances énergétiques. Si le logement ne respecte pas des critères de décence énergétique, l'autorisation de louer ne peut pas être donnée.

Sur l'agglomération, les copropriétés sont généralement de petite taille et sont ainsi peu connues.

Pilote de l'action

- Service Habitat Alès Agglo

Descriptif de l'action

- **Accompagner davantage les copropriétés** dans leurs rénovations énergétiques, afin de limiter les dégradations des bâtiments. Exemple : copropriété de la Grand'rue Jean Moulin à Alès.
- **Amener davantage de sensibilisation** et de proactivité des petites copropriétés (travailler en lien avec l'ADIL) : les identifier et les accompagner.
- **POPAC** (Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés) accompagnement des copropriétés : réalisation d'un VOC des copropriétés avec l'Agence d'urbanisme, études et accompagnement sur le volet juridique.
- **Accompagnement par le Guichet Renov'Occitanie** pour les copropriétés hors dispositif ANRU.
- **Gérer l'autorisation préalable de mise en location**, dans les communes volontaires.

Partenaires de l'action

- ADIL
- Service Hygiène et Santé
- CPIE du Gard
- Agence d'urbanisme
- Bureau d'études

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 2 : Economies d'énergie, précarité énergétique et passoires thermiques

ACTION

38

Réaliser des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics

Le contexte

Le secteur tertiaire représentait 4 % des émissions de GES du territoire en 2017 avec 23 ktCO₂e. Les consommations d'énergie, elles, étaient de 297 GWh en 2017, soit 11 % des consommations totales.

Dans le cadre du décret tertiaire 2022, tous les bâtiments de plus de 1 000 m² devront faire l'objet de rénovations énergétiques d'ici 2030.

133 bâtiments sont concernés sur Alès Agglomération : 72 Agglo, 60 Ville d'Alès et 1 CCAS d'Alès. Les catégories de bâtiments essentiellement concernés sont des écoles et des cantines, des bâtiments administratifs, sportifs, culturels, techniques et industriels et des parkings.

Il s'agit également de faire face aux hausses des coûts de l'énergie et de réaliser des économies d'énergie au sein des bâtiments gérés par l'Agglomération, dans une optique de réduire la facture énergétique.

Des audits énergétiques et de mesures de la vétusté ont été financés par un programme ACTEE sur 80 bâtiments.

Pilote de l'action

- Service Patrimoine immobilier Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- BE Patrimoine
- Communes

Descriptif de l'action

- Dans le cadre du décret tertiaire, **assurer la rénovation énergétique des bâtiments de plus de 1 000 m²**. Pour chaque rénovation, une analyse cycle de vie et une évaluation de l'impact carbone est réalisée.
 - Intégrer au PPI les programmes de travaux.
 - Les projets de rénovation seront dans un premier temps axés sur les écoles, en lien avec le BE Patrimoine : isolation par l'extérieur, rénovation des charpentes, pose de double vitrage, ...

Tournez la page →

- Les travaux porteront ensuite sur les bâtiments publics.
- Mettre en place un Marché Global de Performance pour des objectifs chiffrés de performance en termes d'efficacité énergétique et d'incidence écologique. Le marché global de performance comportera des engagements de performance mesurables.
- Le décret tertiaire impose des économies d'énergie de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050, sur les bâtiments de plus de 1 000 m².
- Communiquer sur les travaux, axer sur le bien-être des usagers et travailler sur le confort.
- **Créer des dispositifs de monitoring et de gestion technique des bâtiments** : voir en direct les consommations énergétiques des bâtiments (action en cours de réalisation).

En parallèle, plusieurs projets sont en cours ou à ve-

nir pour la rénovation énergétique des écoles sur les communes de l'Agglomération.

On peut par exemple citer les projets suivants :

- **Boisset-et-Gaujac** : rénovations entre 2021 et 2026 des classes des écoles (2 classes par an). Remplacements des lumières néons par des LED, climatisation réversible, remplacement des menuiseries, pose de double vitrage, ...). Un diagnostic de performance énergétique a évalué les gains à 67 %.
- **Saint-Hilaire-de-Brethmas** : désamiantage, rénovations énergétiques pour transformer le bâtiment en bâtiment à énergie positive, construction d'une extension, construction d'une salle de restauration scolaire pour supprimer les transports des élèves sur le temps méridien dans une cuisine centrale, mise en place d'une chaufferie bois local raccordement au réseau de chaleur du village.

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 2 : Economies d'énergie, précarité énergétique et passoires thermiques

ACTION

39

Mettre en place des dispositifs connectés pour la qualité de l'air intérieur

Le contexte

Afin de mesurer en temps réel la qualité de l'air intérieur, plusieurs écoles de l'Agglomération ont reçu la pose de capteurs CO₂. Des diagnostics qualité de l'air ont été réalisés dans certaines crèches et écoles de l'Agglomération.

Descriptif de l'action

Il s'agit de continuer la mise en place de capteurs CO₂ dans les écoles et les crèches. Ces capteurs analysent en temps réel la qualité de l'air intérieur : quand le boîtier devient rouge, il faut aérer la pièce.

Dans les pièces closes, comme les salles de classe, il est plus difficile d'aérer et de nombreuses personnes sont présentes. Quelques minutes suffisent pour atteindre des valeurs de l'ordre de 5 000 à 6 000 ppm de dioxyde de carbone. Les capteurs de CO₂ fournissent une mesure fiable de la concentration en CO₂.

Cela permet d'améliorer le bien-être des usagers mais également de réaliser des économies d'énergie.

Pilote de l'action

- Service Patrimoine immobilier
Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Communes d'Alès Agglo

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 2 : Economies d'énergie, précarité énergétique et passoires thermiques

ACTION

40

Accompagner aux rénovations énergétiques dans les communes

Le contexte

Suite à la restitution de la compétence scolaire aux communes d'Alès Agglomération, 100 000 € avaient été votés en 2022 pour créer un fonds de concours à destination des communes et les aider dans les travaux de rénovation énergétique des écoles.

Descriptif de l'action

- En 2023, Alès Agglomération s'est engagée à financer 50 % des audits énergétiques des communes.
- Sensibiliser et accompagner les communes dans leurs rénovations énergétiques : audits, conseils sur les travaux à mener, conseils développements durable, évaluer les besoins de travaux, ...

Pilote de l'action

- Service Patrimoine immobilier Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglomération
- Communes

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 2 : Economies d'énergie, précarité énergétique et passoires thermiques

ACTION

41**Continuer les économies d'énergie sur l'éclairage public****Le contexte**

Depuis 2016, Alès Agglo remplace ses vieilles lanternes par des éclairages LED : 15 000 points lumineux ont déjà été changés soit près de 60 % du parc. Une opération a été lancée pour lutter contre la pollution lumineuse et alléger la consommation d'énergie jusqu'à près de 80 %.

L'Europe a participé à cette opération à hauteur de 2,5 M€, dans le cadre du programme du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Sachant que le coût global de l'opération est de plus de 5 M€.

Plusieurs conventions ont également été signées l'État (TEPCV), le plan France Relance en partenariat avec le Parc national des Cévennes ainsi qu'avec le SMEG (Syndicat Mixte d'Électricité du Gard).

Pilote de l'action

- Pôle Infrastructures Alès Agglo

Partenaires de l'action

- PNC
- Communes

Descriptif de l'action

Sur Alès Agglomération, il s'agit de continuer la dynamique :

- Continuer le passage aux LED sur l'Agglomération, l'extinction de l'éclairage public dans certaines communes, développer les lampadaires à panneaux solaires, ...
- Sensibiliser les communes à l'extinction de l'éclairage pour la pollution lumineuse, la protection de la biodiversité et les économies d'énergie.

Plusieurs projets sont en cours dans les communes, aidées grâce à un fonds de concours mis en place par Alès Agglomération (allant jusqu'à une prise en charge de 40 % du montant des travaux). À citer :

- Boisset-et-Gaujac : passage de tout le parc d'éclairage public en LED (travaux jusqu'en 2025).
- La Grand-Combe : pose de LED sur tout le parc d'éclairage public et modulation de l'éclairage (dernière tranche en 2023).

Tournez la page →

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 2 : Economies d'énergie, précarité énergétique et passoires thermiques

ACTION

42

Encourager les économies d'éclairage sur le secteur tertiaire

Le contexte

› **Application du règlement local de publicité**

Dans le cadre de la réglementation pour l'affichage publicitaire et depuis la loi Climat Résilience de 2022, le pouvoir de police de la publicité a été rendu au maire. L'objectif est de garantir un cadre de vie agréable, avec moins de pollutions visuelle et lumineuse. Le pouvoir de police de la publicité signifie la constatation des enseignes, la suppression de certaines et la mise en conformité. Il s'agit donc sur Alès Agglomération de faire appliquer le règlement local de publicité.

Descriptif de l'action

› **Application du règlement local de publicité**

- À Alès, sensibiliser et faire appliquer l'extinction des enseignes publicitaires et des commerces la nuit :
 - effectuer des contrôles par la brigade environnement,
 - rencontrer les commerces et les entreprises concernés,
 - engager une procédure si l'action n'est pas mise en œuvre.

Pilote de l'action

- Brigade Environnement
- Direction Prévention et sécurité voie publique
- Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Police municipale
- Gardes champêtres
- DDTM
- Paysage de France
- PNC

Tournez la page →

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 2 : Economies d'énergie, précarité énergétique et passoires thermiques

ACTION

43**Pour un numérique responsable****Le contexte**

La révolution numérique engendre des changements profonds dans le fonctionnement de nos sociétés. Ses impacts touchent tous les secteurs d'activités et transforment nos modes de vie en introduisant de nouveaux acteurs, pratiques, usages et besoin. Alès Agglomération, consciente de l'importance de ces transformations, a déjà mis en œuvre diverses actions, telles que des programmes d'inclusion numérique (EPN, formation du grand public) ainsi que des initiatives liées aux données (Open Data), avec une forte dimension collaborative.

Si la crise sanitaire de 2020 a accéléré le numérique, elle a également révélé des questions latentes. Bien que les avantages du numérique aient d'abord été mis en avant, les conséquences négatives de cette transformation sont maintenant largement débattues, que ce soit dans les domaines sociaux, économiques, éthiques ou environnementaux. Les enjeux d'égalité face à la connectivité et à la littératie numérique se sont fait une place dans le débat public.

*Le campus numérique Digit'Alès.***Pilote de l'action**

- Département TIC

Partenaires de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglomération
- Digit'Alès

Descriptif de l'action

La loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN) invite les communes et intercommunalités de plus de 50 000 habitants à se doter au 1er janvier 2025, d'une stratégie numérique responsable.

Dans ce cadre, Alès Agglomération construit sa démarche du numérique responsable autour de 4 axes principaux :

1. Un axe écologique, visant à engager une trajectoire de sobriété dans le respect du vivant :

- Maîtriser et réduire l'impact environnemental

du numérique de l'ensemble des acteurs du territoire.

2. Un axe social visant à garantir un numérique pour tous :

- Poursuivre les actions de lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme, facteur majeur d'exclusion.
- Positionner la collectivité comme garante d'un égal accès aux droits et services.
- Accompagner l'émergence de nouveaux métiers accessibles au plus grand nombre.



Cours de cybersécurité à Digit'Alès.

3. Axe économique, visant à accompagner l'éco-système local :

- Accompagner la structuration d'une filière de réduction reconditionnement, réparation et recyclage (4R) des équipements numériques.
- Adopter une politique de soutien aux acteurs économiques mettant le numérique au service du plus grand nombre et de la transition écologique.
- Réaliser un travail d'animation des réseaux d'acteurs locaux pour impulser une dynamique vertueuse sur le territoire.

4. Un dernier axe visant à agir pour un numérique souverain et éthique :

- Développer une politique d'aménagement numérique du territoire cohérente et complémentaire entre les différentes technologies de connectivité.
- Agir pour la transparence des données.
- Privilégier le recours aux logiciels libres.



Hackaton au campus numérique Digit'Alès en 2019.

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 3 : Des déplacements multi-modaux facilités

ACTION

44

Sensibiliser et communiquer autour de la mobilité

Le contexte

Les émissions par types de route montrent qu'une grande part des émissions provient des routes départementales. Vient ensuite le milieu urbain. De fait, les kilomètres parcourus sur le territoire se font principalement sur les routes (63 %) et sur le milieu urbain (37 %).

La répartition des kilomètres parcourus montre que les déplacements se font majoritairement en voiture individuelle (74 %) et en véhicules utilitaires (18 %). Les transports en commun sur le territoire ne représentent que 0,4 % des km parcourus. La voiture particulière émet entre 50 et 60 % des polluants et des GES, dus au transport sur le territoire.

40 000 déplacements quotidiens et 91 % des déplacements domicile-travail reposent sur la voiture individuelle. 80 % des habitants d'Alès Agglomération utilisent leur voiture tous les jours.

Améliorer le maillage des transports en commun et des modes doux est donc plus que nécessaire. Il s'agit également d'encourager à un changement des habitudes de déplacements.

En 2020, le réseau de transport en commun du bassin alésien est devenu le réseau Ales'Y, une marque de transports collectifs dont l'objectif est de moderniser, renforcer et créer de nouvelles offres de transport. L'intermodalité est au cœur du dispositif.

- 125 lignes de bus dont 18 lignes de transport à la demande. Renforcement de fréquence sur certaines lignes.
- 3 navettes gratuites électriques en centre-ville d'Alès.
- 200 vélos à assistance électrique proposés à la location dans différents points de l'Agglomération.

Pilote de l'action

- Pôle Infrastructures Alès Agglo

Partenaires de l'action

- Mission Développement Durable Alès Agglomération
- Service Éducation
- Communes
- SMTBA
- Association Partageons la route
- CPIE du Gard

- 2 vélos-cargo à la location
- 50 trottinettes à assistance électriques proposées à la location.
- Une plateforme de covoiturage comprenant 10 lignes existantes et la garantie de retour.

Il est aujourd'hui nécessaire de mieux faire connaître les services et d'encourager à les utiliser, en déployant une culture de confiance pour ces modes de transport.



Descriptif de l'action

1. Sensibiliser le grand public

Déployer le plan de communication autour du covoiturage (CF fiche covoiturage).

- Finaliser une carte des différents cheminements cyclables de l'agglomération et des arceaux vélo disponibles sur Alès.
- Déployer les animations de l'association Partageons la route, pour sensibiliser à la mobilité :
 - Interventions et animations, programme Savoir rouler à vélo, Semaine de la mobilité, sessions de marquage vélo, ...
- Développer des évènements autour avec le CPIE.

2. Sensibiliser les scolaires

Continuer le programme "Savoir rouler à vélo" dans les écoles. Ce programme est destiné aux enfants de 6 à 11 ans et accompagne la pratique du vélo.

3 enjeux sont au cœur du programme :

- Devenir autonome à vélo.
- Pratiquer quotidiennement une activité physique.
- Se déplacer de manière écologique et économique.

Alès Agglomération met en place chaque année ce programme dans les écoles.

3 étapes d'apprentissages sont menées grâce à des animateurs attirés :

- Savoir pédaler : les fondamentaux du vélo.
- Savoir circuler : la mobilité en milieu sécurisé.
- Savoir rouler à vélo : circuler en situation réelle.

En 2022, 392 enfants de 7 écoles ont pu être sensibilisés.

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 3 : Des déplacements multi-modaux facilités

ACTION

45**Développer les modes de déplacements doux et sécurisés****Le contexte**

Le secteur du transport représentait en 2017 le principal secteur consommateur d'énergie avec 958 GWh (37 % des consommations). Les produits pétroliers représentent en effet 48 % des sources de consommation d'énergie (1243 GWh). En termes d'émissions de GES, les transports étaient responsables de 242 ktCO₂e en 2017 (46 % des émissions). Les transports étaient en 2019 le principal émetteur d'oxyde d'azote (623 tonnes, soit 54 % des émissions).

Les NO_x ont tout de même diminué de 33 % entre 2008 et 2019 et de 6 % entre 2018 et 2019.

Les mobilités douces se concentrent principalement sur la ville d'Alès : la commune dispose de 26 kilomètres de pistes cyclables et d'un réseau de voies piétonnes dans son hyper-centre. La dynamique de développement des mobilités douces s'étend progressivement à l'ensemble d'Alès Agglomération : une voie verte de 7,6 km a été aménagée sur les rives du Gardon à Alès et devrait assurer à terme la liaison avec le lycée de Saint-Christol-lez-Alès. D'autres projets à l'échelle départementale sont en cours : une voie reliant Anduze, Lézan et Quissac, une autre reliant Sainte-Cécile-d'Andorge à Florac.

Sur l'agglomération, un Schéma cyclable de la périurbanité a été élaboré en 2022 afin de proposer un maillage plus important de cheminements vélo sur le territoire et d'assurer une connexion en mode doux entre la ville d'Alès et les communes de la première couronne. Un schéma cyclable a été réalisé en 2022.

Pilote de l'action

- Pôle Infrastructures Alès Agglo

Partenaires de l'action

- Communes
- SMTBA
- Conseil départemental du Gard
- Région Occitanie
- État
- Association Partageons la route
- IMT Mines Alès

Des fiches actions détaillent neuf itinéraires principaux à aménager et des itinéraires secondaires qui restent de la compétence communale.

Afin d'assurer le développement du vélo sur le territoire et dans le cadre de la politique de transport Ales'Y, des vélos à assistance électrique sont disponibles à la location pour les habitants d'Alès Agglomération : à la journée, à la semaine, au mois et à l'année.

Neuf communes sont aujourd'hui dépositaires (point de retrait pour la location de vélos), la principale étant celle d'Alès à la Maison des mobilités Ales'Y qui fait le relais avec les autres communes. L'objectif est de développer la location dans les communes : celles-ci peuvent demander à devenir dépositaires et accueillir ainsi la location de vélos électriques.



Neuf pistes cyclables seront construites à Alès et dans les communes limitrophes.



Différentes façons de se déplacer sont possibles sur Alès Agglomération : covoiturage, navettes, trottinettes, vélo, ...

Tournez la page →

Descriptif de l'action

Mettre en œuvre le Schéma cyclable de la périurbanité : aménager des cheminements cyclables sécurisés et accessibles, développer les liaisons entre les villages et entretenir les pistes cyclables.

— **Réaliser les 9 itinéraires prioritaires** permettant de mailler l'ensemble des communes limitrophes d'Alès :

- 1. Saint-Julien-les-Rosiers > Saint-Martin-de-Valgalgues > Alès (5,9 km)
 - 2. Rousson > Salindres > Saint-Privat-des-Vieux > Rocade, via RD 216 (9,3 km)
 - 3. Saint-Christol-lez-Alès > Rocade (3,6 km)
 - 4. Saint-Hilaire-de-Brethmas > Rocade (4,4 km)
 - 5. Méjannes-lès-Alès > Saint-Hilaire-de-Brethmas > Rocade (4,5 km)
 - 6. Cendras > Alès (6 km)
 - 7. Saint-Jean-du-Pin > Alès (2,5 km)
 - 8. Mons > Saint-Privat-des-Vieux > Rocade, via ancienne voie ferrée (6,7 km)
 - 9. Rousson > Salindres > Saint-Privat-des-Vieux > Rocade, via RD 16 et le centre hospitalier
- En plus des itinéraires prioritaires, des axes secondaires de raccordement viendront mailler ou compléter le réseau prioritaire :
- Desserte de Saint-Martin-de-Valgalgues

- Variante d'accès à la rocade d'Alès depuis Saint-Privat-des-Vieux

- Prolongement itinéraire 4 vers Vézénobres

- Variante à l'itinéraire 5

- Desserte de Rousson

— **Finaliser la liaison à vélo des différents campus de l'IMT Mines Alès** : développer la signalétique, améliorer la section sur la rue Romain Roussel et le début de la portion du boulevard Charles Peguy.

— **Répondre aux besoins des communes** en termes de location de vélo et permettre la location de vélos à assistance électrique Ales'Y.

— À Alès, un plan de relance de voirie comprend **8 opérations pour des aménagements** de déplacements doux, de sécurisation des cheminements piétons et de modération de la vitesse.

L'objectif est de renforcer la sécurité de l'ensemble des usagers lors des déplacements qu'ils soient automobilistes, cyclistes, piétons, ...

- Création de trottoirs d'une largeur adaptée au site.

- Création d'aménagements routiers : chicanes, écluses, coussins berlinois, ...

- Mise en place de matériaux particuliers (résine, béton, ...) signalant les intersections.

- Renforcement visuel des traversées piétonnes.

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 3 : Des déplacements multi-modaux facilités

ACTION

46

Prévoir davantage de points de stationnement vélo sécurisés

Le contexte

L'utilisation du vélo pour se déplacer est favorisée par 3 facteurs :

- la continuité des pistes cyclables,
- la sécurité des aménagements,
- la sécurité du stationnement des vélos.

Cette action est destinée à répondre à un de ces facteurs, d'autant plus important que les vélos coûtent de plus en plus chers, surtout ceux à assistance électrique :

- stationnement à sécuriser en ville,
- difficultés pour assurer les premier et dernier kilomètres. Encourager le multimodal en zone rurale.

Descriptif de l'action

- Augmenter le nombre de points de stationnement vélo sécurisés en ville : phase 1 du projet en cours avec l'étude de construction et d'installation de box à vélo sécurisés, à placer dans la ville d'Alès.
- Entamer une réflexion sur les possibilité de développement des connexions pour assurer les premier et dernier kilomètres. L'une des solutions pourrait être l'installation de parkings à vélo sécurisés au niveau des parkings de covoiturage, à l'échelle de l'Agglomération.

Pilote de l'action

- Pôle Infrastructures Alès Agglo

Partenaires de l'action

- Association Partageons la route
- Communes
- SMTBA
- FUB



AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 3 : Des déplacements multi-modaux facilités

ACTION

47

Maintenir un tarif incitatif pour les bus

Le contexte

› Politique de bus sur l'agglomération

Actuellement le prix du ticket est de 90 centimes, ce qui reste incitatif.

Descriptif de l'action

Maintenir un tarif incitatif pour les bus en zone urbaine comme en zone rurale. Chaque année, l'offre de bus est dimensionnée en fonction des besoins scolaires et des usagers.

Pilote de l'action

- Pôle Infrastructures Alès Agglo

Partenaires de l'action

- SMTBA



AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 3 : Des déplacements multi-modaux facilités

ACTION

48

Maintenir le transport à la demande et favoriser le covoiturage

Le contexte

Après avoir créé une ligne de covoiturage en mode expérimental, le SMTBA a mis en place 9 autres lignes de covoiturage qui couvrent une grande partie du territoire du Syndicat. Ce mode de déplacement a une place importante à prendre dans les déplacements des personnes en rupture de mobilité ou pour celles qui souhaitent économiser sur leurs frais de déplacement quotidiens tout en ayant un impact sur les sources de pollution. Après cette création de 10 lignes de covoiturage public, un retour et une analyse du fonctionnement est en cours afin d'améliorer ce service tout en se coordonnant avec les politiques régionales et de l'État dans ce domaine.

Par ailleurs, le plan de sobriété énergétique de l'État prévoit de favoriser le covoiturage grâce à un bonus pour tout nouveau covoitreur qui s'inscrit sur une plateforme.

Descriptif de l'action

› **Transport à la demande (TAD)**

Maintenir l'offre actuelle de transport à la demande et communiquer sur ces lignes et sur le concept.

› **Covoiturage :**

10 lignes sont actuellement proposées sur les plans des lignes de bus. Chaque habitant de l'agglomération peut s'inscrire et proposer un trajet sur la plateforme "Alès'Y en covoiturage", même dans les communes n'étant pas sur les lignes. L'inscription pour un trajet est gratuite pour le passager et l'Agglomération défraie le conducteur.

Pilote de l'action

- Pôle Infrastructures Alès Agglo

Partenaires de l'action

- SMTBA

Tournez la page →

› **10 lignes de covoiturage sont proposées, traversant 50 communes**

- C1 – Saint-Jean-du-Gard < > Alès
- C2 – Brignon < > Alès
- C3 – Saint-Julien-de-Cassagnas < > Alès
- C4 – Bessèges < > Alès
- C5 – Branoux-les-Taillades < > Alès
- C6 – Lézan < > Alès
- C7 – Massanes < > Alès
- C8 – Euzet-les-Bains < > Alès
- C9 – Seynes < > Alès
- C10 – Génolhac < > Alès

Garantie de retour : le service Ales'Y en covoiturage garantit, grâce aux bus, que chaque utilisateur regagne son lieu de départ si le trajet réservé sur l'application n'est pas assuré.

- Développer petit à petit d'autres lignes sur le modèle actuel.

- **Renforcer la communication** : dans les communes, pour les seniors, afin de créer une confiance envers ce mode de transport.
 - Organisation de porte à porte, établissement d'un plan de communication, communication durant les réunions de quartier, ...
- Communiquer sur l'incitation financière de l'État : démarches en 2023 pour que les nouveaux utilisateurs de la plateforme puissent bénéficier de l'aide de l'État.
- **Intégrer systématiquement le covoiturage à l'organisation d'évènements** : étudier comment l'intégrer à la plateforme (exemple : flochage ou onglet évènement).
- **Rencontrer les entreprises** et communiquer auprès d'elles pour qu'elles puisse diffuser et encourager leurs salariés à utiliser la plateforme de covoiturage pour leurs déplacements domicile-travail.

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 4 : Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire

ACTION

49

Sensibiliser les élus au tri et gestion des déchets

Le contexte

Pour construire la nouvelle politique de gestion des déchets, les élus d'Alès Agglomération se sont mobilisés dans le cadre de 4 séminaires depuis juillet 2021. Cette démarche d'élaboration concertée a permis d'aboutir à une stratégie communautaire de gestion des déchets.

Descriptif de l'action

- Continuer la communication dans le journal *Alès Agglo* autour du tri des déchets.
- Mettre en place une sensibilisation et une communication autour des déchets, durant les conseils municipaux : présenter la nouvelle politique de gestion des déchets, de déploiement des composteurs, faire connaître les ambassadeurs du tri et organiser des réunions d'élus par zones et présenter en commission environnement.

Pilote de l'action

- Département Valorisation et Tri des déchets Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Communes



AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 4 : Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire

ACTION

50

Sensibiliser le grand public au tri des déchets

Le contexte

Cette action concerne la nouvelle politique de gestion des déchets et le déploiement des composteurs.

Descriptif de l'action

› Orientation de la nouvelle politique de gestion des déchets

Action 1 - Mise en place d'un plan d'information et de sensibilisation des publics avec pour les principaux objectifs suivants :

- Inciter les citoyens d'Alès Agglomération dès le plus jeune âge à réduire, réutiliser et recycler leurs déchets.
- Communiquer sur les nouvelles mesures qui seront mises en place.
- Sensibiliser la population sur les bonnes pratiques à avoir.
- Accompagner la mise en place progressive des différents aménagements qui seront réalisés sur le territoire : déchèteries, ...
 - développer des ateliers autour du compostage dans les quartiers et des évènements autour des déchets : Semaine des déchets, ...
 - sensibiliser le public au tri des déchets durant les évènements.

Action 2 - Création d'une plateforme digitale de mise en relation des particuliers avec des agriculteurs pour favoriser la valorisation des déchets verts.

Pilote de l'action

- Département Valorisation et Tri des déchets Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Communes
- CPIE du Gard
- Associations de l'ESS
- Ecoles
- Copropriétés

Action 3 - Création de journées citoyennes sur le thème du recyclage avec la participation d'associations, des habitants et des plus jeunes :

- journées de sensibilisation dans les écoles, réalisées par les ambassadeurs du tri et le CPIE du Gard (animations Nettoyons la nature, animations autour du tri des déchets, formations dans les structures éducatives : Épide, CCAS, école de la deuxième chance, école de la découverte, ...
- incitation aux bonnes pratiques,
- véhicule d'animation itinérant.

Action 4 - Recrutement d'ambassadeurs du tri pour assurer des actions de sensibilisation.

› **Orientation n°3 : sanctionner les incivilités**

Action 9 - Rédaction d'un protocole à destination des communes pour les accompagner dans les démarches de verbalisation en cas de dépôts sauvages.

Action 10 - Lutte contre les dépôts sauvages avec l'achat de caméras de chasse mises à disposition des communes pour leur permettre d'identifier les contrevenants.



Sensibiliser dès le plus jeune âge et développer les points d'apport comme les micro-déchèteries.



AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 4 : Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire

ACTION

51**Adapter et optimiser les modes de collectes / harmoniser les consignes de tri****Le contexte**

Alès Agglomération exerce la compétence "Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés" pour laquelle elle mobilise d'importants moyens financiers et humains. Les politiques publiques nationales de gestion des déchets ont pour objectifs principaux de mieux valoriser les déchets et réduire les volumes produits.

Alès Agglomération ambitionne ainsi de :

- contribuer à préserver l'environnement,
- préserver les finances de la collectivité,
- rendre un service de qualité à ses habitants, à un coût soutenable, tout en responsabilisant la population sur le tri et les déchets.

Les élus communautaires ont engagé, depuis juillet 2021, une nouvelle politique de valorisation des déchets afin de répondre à ces enjeux. Ainsi, plus de 90 élus ont participé à 4 séances de travail collectif :

- Séminaire n° 1 : connaissances partagées.
- Séminaire n° 2 : orientations partagées.
- Séminaire n° 3 : déclinaison des orientations en propositions d'actions.
- Séminaire n° 4 : proposition et ajustement d'un programme d'actions.

› Stratégie communautaire mise en place :

- Réduire la production d'ordures ménagères et assimilés.
- Harmoniser et simplifier la collecte.
- Optimiser le service public de collecte des ordures ménagères et assimilés entre Alès Agglomération et les communes du territoire.

Pilote de l'action

- Département Valorisation et Tri des déchets Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Communes
- Élus d'Alès Agglomération

Descriptif de l'action

› Orientation de la nouvelle politique de gestion des déchets

Action 5 - Harmonisation de la collecte d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) en favorisant le déploiement de bacs de regroupement.

- Investissement et déploiement progressif de 600 bacs de regroupement.

Action 6 - Généralisation de la collecte sélective en Points d'Apport Volontaire sur l'Agglomération.

- Investissement et déploiement progressif de 330 colonnes pour les emballages.

Action 7 - Harmonisation de la collecte des papiers / fibreux en colonnes aériennes sur tout le territoire.

- Investissement et déploiement progressif de 125 colonnes pour les fibreux.

Action 8 - Mise en annexe du nouveau règlement de collecte d'Alès Agglomération aux permis d'aménager et aux permis de construire.

› Orientation n°5 : Développer un service pour les déchets "non collectés".

Action 15 - Création de "points cartons" afin de proposer des compléments à l'apport en déchèterie.

- Investissement et mise en place progressif de 150 colonnes sur le territoire.

› Orientation n°8 : Optimiser l'efficacité des collectes des verres, papiers et fibreux.

Action 29 - Renouvellement du parc vieillissant de colonnes (verre, papiers, emballages) et densification

du parc sur les secteurs sous-dotés.

- 400 colonnes pour le verre.
- 300 colonnes pour les papiers.
- 300 colonnes pour les emballages.

Action 30 - Généralisation de la consigne fibreux / non fibreux à l'ensemble du territoire en Points d'Apport Volontaire

- 150 colonnes sur le territoire.

› Orientation n°10 : Harmoniser les consignes de tri sur l'Agglomération.

Action 37 - Extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire.

Action 38 - Séparation des fibreux et des non fibreux.

Action 39 - Suppression des sacs jaunes (zone 1) et des bacs de regroupement (zone 7) et remplacement par des colonnes d'apport volontaire :

- Investissement et déploiement progressif de 350 colonnes spécifiques.
- Un travail sur l'esthétique des PAV sera conduit, afin de donner plus envie aux citoyens d'y déposer leurs déchets.

Action 40 - Suppression des bacs de regroupement fibreux (zone 2) et remplacement par des colonnes.

- 100 colonnes spécifiques.
- Un travail sur l'esthétique des PAV sera conduit, afin de donner plus envie aux citoyens d'y déposer leurs déchets.

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 4 : Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire

ACTION

52

Installer des composteurs

Le contexte

Loi applicable au 1^{er} janvier 2024 :

« Tous les ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à partir du 1^{er} janvier 2024. Les collectivités territoriales chargées de la mise en œuvre de cette disposition devront leur proposer des moyens de tri à la source, conjoints ou complémentaires, comme des bacs séparés pour une collecte spécifique, compostage individuel ou collectif. »

Descriptif de l'action

› Orientation de la nouvelle politique de gestion des déchets

Action 17 - Amélioration de la valorisation des biodéchets par la mise à disposition de composteurs individuels pour les usagers possédant un jardin ou un extérieur.

- Investissement progressif dans 20 000 composteurs correspondant à la moitié des habitants de l'agglomération disposant d'un jardin ou d'un extérieur.
- Distribution possible par une association de l'ESS.

Action 18 - Amélioration de la valorisation des biodéchets par la mise en place d'actions pilotes de compostage collectif pour les personnes vivant en habitat vertical + écoles, collèges, maisons de retraite, ...

Action 19 - Organisation d'une collecte spécifique de biodéchets sur des lieux de production définis.

Pilote de l'action

- Département Valorisation et Tri des déchets Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- CPIE du Gard
- Associations de l'ESS

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 4 : Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire

ACTION

53

Réaliser une étude sur l'intérêt à développer de petites plateformes de compostage

Le contexte

› Orientation de la nouvelle politique de gestion des déchets

Action 16 - Application de la réglementation et obligation pour les gros producteurs de bio- déchets d'avoir recours à une collecte spécifique.

Descriptif de l'action

› Étudier la possibilité de créer des unités de compostage pour les éleveurs et les agriculteurs :

- Réaliser une étude sur la quantité de biodéchets produits annuellement.
- Étudier la possibilité de création de petites unités de compostage pour les éleveurs et les agriculteurs : fournir des déchets verts issus des plateformes à végétaux pour alimenter les plateformes en matière sèche.
- Soutenir le développement de 2 à 4 unités.

Pilote de l'action

- Département Valorisation et Tri des déchets Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Service Développement économique Alès Agglomération
- Service Ruralité Alès Agglo
- SMIRITOM
- Entente Gardoise
- GRDF
- Communes
- Sitom Sud Gard

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 4 : Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire

ACTION

54

Sensibiliser les entreprises privées à l'économie circulaire

Le contexte

- Impacts environnementaux des entreprises, dispositifs et normes RSE (aides régionales et dispositifs conditionnés aux impacts environnementaux, développement d'un diagnostic de l'impact des TPE -PME, basé sur le diagnostic SCORE : s'engager à mesurer et réduire son impact) : besoin d'accompagnement des entreprises.
- Alès Agglomération a candidaté à l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) "Rebond Industriel" lancé par France 2030. Ce dispositif accompagne les territoires confrontés aux mutations de la filière automobile dans une logique de rebond. Les filières du transport, fragilisées par la crise sanitaire et les difficultés d'approvisionnement en composants critiques, nécessitent d'importants investissements et une refonte en profondeur des filières pour faire face au défi majeur de la transition vers le véhicule bas carbone, notamment électrique et à hydrogène.

L'ambition de France 2030 : produire en France, à l'horizon 2030, 2 millions de véhicules électriques et hybrides chaque année.

L'AMI repose sur deux volets :

- le déploiement d'un appui en ingénierie,
- un soutien en subvention et avances remboursables pour les projets industriels détectés et jugés prioritaires afin de développer des projets industriels responsables sur Alès Agglomération.

Pilote de l'action

- Département Valorisation et Tri des déchets Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- IMT Mines Alès
- Entreprises
- Porteurs de projets
- Service Développement économique
- Alès Myriapolis
- Association Faire

Descriptif de l'action

› Actions d'Alès Myriapolis :

- Sensibiliser et communiquer aux entreprises : aides, processus de récupération de la chaleur fatale. Valoriser les déchets et économie circulaire, gestion de l'eau, empreinte numérique, efficacité énergétique.
 - Évènements annuels de sensibilisation autour de la transition écologique, newsletter.
- Sensibiliser les porteurs de projet : programme d'ateliers, d'animations et de formations construit en lien avec l'incubateur de l'IMT Mines Alès.
 - Petits déjeuners de l'innovation, HUP' Date.

› Mettre en place l'AMI Rebond industriel :

Développer les projets industriels responsables sur le territoire (6 objectifs : atténuation du changement climatique, respect de la biodiversité et restauration, gestion de l'eau et maîtrise des impacts sur la vie aquatique, économie circulaire).



LeHemera, le prototype PGO de voiture électrique dans les labos de l'IMT Mines Alès.

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 4 : Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire

ACTION

55

Faciliter l'accès aux déchetteries

Le contexte

Nouvelle politique de gestion et de valorisation des déchets.

Descriptif de l'action

› Orientation de la nouvelle politique de gestion des déchets

Action 23 - Confier aux communes la collecte et l'acheminement des encombrants vers les déchèteries à des horaires spécifiques :

- Une compensation financière d'Alès Agglo sera mise en place.
- Un fonds de concours est prévu pour accompagner l'investissement des communes dans des véhicules spécifiques.

Action 24 - Création d'un point de regroupement collecté par Alès Agglo si aucun acheminement des encombrants en déchèterie n'est possible.

Élargir, faciliter l'accès et créer des déchetteries supplémentaires sur le territoire d'Alès Agglomération :

Action 25 - Déplacement de la déchèterie d'Alès, actuellement située quai du Mas d'Hours, à Saint-Hilaire-de-Brethmas.

Action 26 - Déplacement de la déchèterie de Ribaute-les-Tavernes.

Action 27 - Déplacement de la déchèterie de St Martin et transformation de celle-ci pour les encombrants des communes ou pour les pros.

Action 28 - Construction d'une déchèterie pour le secteur du Martinet, Les Mages, Rousson, Saint-Florent-sur-Auzonnet.

- Horaires d'ouverture adaptés : 12h > 14h sur les 10 déchèteries de l'Agglo, ouverture le dimanche pour 4 d'entre elles.
- Compléter les flux acceptés : ouverture à tous les éco-organismes et mise en place de la filière REP.

Pilote de l'action

- Département Valorisation et Tri des déchets Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Pôle Infrastructures Alès Agglo

Objectif 4 : Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire

ACTION

56

Étudier les modalités d'ouverture des déchèteries aux professionnels

Le contexte

Mise en place d'une entente départementale de gestion des déchets. Des groupes de travail sont en cours pour étudier la faisabilité d'une ouverture des déchèteries aux professionnels.

Pilote de l'action

- Département Valorisation et Tri des déchets Alès Agglomération

Descriptif de l'action

› **Orientation de la nouvelle politique de gestion des déchets**

Action 31 - Mise en place d'une tarification adaptée pour les professionnels en application de la réglementation en vigueur.

- Investissement dans un véhicule spécifique avec pesée embarquée.

Action 32 - Mise à disposition de bacs de couleurs identifiables afin de mieux tracer la collecte des déchets professionnels.

- 200 bacs spécifiques avec puces.

Action 33 - Généralisation de l'accueil des professionnels sur l'ensemble des déchèteries d'Alès Agglomération via une carte d'abonnement.

- Les flux non valorisables pourront être facturés.

- Mise en place redevance spéciale pour les pros non ménager.

- Lancer une étude sur la redevance spéciale.
- Mise en place la redevance spéciale au 1^{er} janvier 2024.

Action 34 - Réévaluation de la "redevance camping".

- Réévaluation sur la base du montant réel du coût des OMR.

Action 35 - Mise en place de "kits de manifestations" à disposition des collectivités et des associations du territoire afin de favoriser des manifestations éco-responsables.

Action 36 - Mise en place d'une charte "Manifestation éco-responsable" et de pénalités en cas de non-respect.

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 4 : Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire

ACTION

57

Favoriser le broyage à végétaux

Le contexte

- Nouvelle politique de gestion et de valorisation des déchets.
- Obligations légales de débroussaillage et déchets verts : une matière importante est à récupérer.

Descriptif de l'action

› **Orientation de la nouvelle politique de gestion des déchets**

Action 20 - Achat de nouveaux broyeurs par Alès Agglomération pour les mettre à disposition des communes (ou groupements de communes).

- Investissement dans 5 nouveaux broyeurs communautaires. Actuellement 4 sont mis à disposition.

Action 21 - Attribution d'une subvention d'Alès Agglomération aux communes pour l'acquisition de broyeurs.

- Recours à un fonds de concours pour accompagner l'investissement des communes (ou groupements de communes) dans des broyeurs : prise en charge de 50 % du montant d'acquisition (plafonné à 7 500 €).

Action 22 - Aménagement progressif des déchèteries pour faciliter l'accueil de déchets verts.

- Créer des plateformes à végétaux sur certaines déchèteries de l'agglomération ou en sites propres. Ces sites permettront également d'accueillir les déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage.

Pilote de l'action

- Département Valorisation et Tri des déchets Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Communes

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 4 : Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire

ACTION

58

Développer le réemploi

Le contexte

Saint-Jean-du-Gard a eu l'ambition en 2020 d'inscrire sa collectivité dans le programme "Territoire Zéro Chômeur Longue Durée". Avec des personnes volontaires, en situation de précarité financière, un atelier de couture a été créé en collaboration avec l'association FAIRE. Ce projet d'insertion a, de fin 2020 à 2022, créé 12 emplois. 28 personnes travaillent aujourd'hui à l'atelier de couture. Depuis, la commune a fondé une Entreprise à But d'Emploi pour créer d'autres activités : conciergerie, tri des déchets, boutique paysanne, ...

Par ailleurs, les déchèteries d'Alès Agglomération étant en évolution, des zones de réemploi y sont prévues.

Descriptif de l'action

› **Dans le cadre de la labellisation Territoire Zéro Chômeur et de l'Entreprise à But d'Emploi :**

Accompagner à la création de plateformes de réemploi :

1 - Ateliers textiles

Structurer la filière textile :

- Cartographier les acteurs intéressés par le réemploi : fournisseurs, organismes porteurs, transformateurs, clients.
- Travailler en partenariat : tri des déchets textiles avec Recycl'Occ, expérimentations avec l'IMT Mines Alès (défilochage, création de matériaux composites), partenariat avec le cluster Territoire des Vallées Cévenoles (labellisation 0 chômeur en cours).

Pilote de l'action

- Département Valorisation et Tri des déchets Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- IMT Mines Alès
- Associations de l'ESS (FAIRE, La Soirie, La Clède, Emmaüs)
- Centre social et socio-culturel l'Oustal à Saint-Jean-du-Gard
- Communes
- Service Développement économique Alès Agglomération
- Alès Myriapolis

Tournez la page →

→ Développer une entreprise de tri et réemploi à Saint-Jean-du-Gard.

2 - Atelier de transformation maraîchage

3 - Plateforme de compostage pour les professionnels agricoles

4 - Ressourcerie sur le territoire :

→ Un lieu de récupération et de revente des objets et des meubles et un atelier de réparation de petit électro-ménagers.

5 - Atelier de rénovation de caravanes :

→ Mettre en place un atelier pour réhabiliter d'anciennes caravanes afin de créer un habitat locatif alternatif pour des saisonniers de l'hôtellerie/restauration.

› Orientation de la nouvelle politique de gestion des déchets

Action 12 - Mettre en place dans les déchèteries d'Alès Agglomération un espace dédié pour les associations de l'ESS, afin de collecter les éléments hors filières de valorisation classique.

- Favoriser un meilleur réemploi des matériaux
- Communiquer aux entreprises les possibilités de synergies entre elles pour le réemploi de certains matériaux (déchets de construction, ...)



Atelier de restauration de meubles, La Clède, Alès.

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 4 : Une nouvelle politique de valorisation des déchets sur le territoire

ACTION

59

Communiquer sur le réemploi

Le contexte

Besoin de valoriser et de communiquer sur l'offre de réemploi existante.

Descriptif de l'action

› **Orientation de la nouvelle politique de gestion des déchets**

Action 11 - Plateforme sur le site web d'Alès Agglomération permettant de recenser les associations de l'ESS.

- Informer sur les dispositifs locaux de récupération.
- Référencer, communiquer sur les ressourceries, recycleries, friperies, ... : créer un annuaire de référencement et un site internet pour recenser les structures, les ateliers de réparation, les animations existantes, ...



L'équipe de la Ressourcerie d'Alès était présente au 2^e Festival éco-citoyen en Cévennes.

Pilote de l'action

- Département Valorisation et Tri des déchets Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Service Animation Enfance Jeunesse
- CPIE du Gard
- Associations de l'ESS (Faire, La Clède, Emmaüs, Le Relai)
- Communes
- Déchèteries
- Ressourceries
- CPIE du Gard
- Cluster Textile Recy'cloc
- Service Développement économique Alès Agglomération
- Alès Myriapolis

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 5 : Conforter l'installation économique sur le territoire

ACTION

60

Favoriser l'achat de produits responsables dans le cadre des marchés publics

Le contexte

Dans le cadre légal, les collectivités ayant un montant annuel d'achats supérieur à 50 M€ doivent adopter un Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER).

La place pour des critères de développement durable dans les achats publics est donc importante et les domaines d'actions sont nombreux : bâtiments publics, constructions, déchets de chantier, transports, restauration collective, gestion des déchets, ...

Descriptif de l'action

› **Renforcer les pratiques d'achats responsables et formaliser un SPASER à l'échelle de l'Agglomération :**

- Établir un état des lieux des pratiques actuelles au sein des directions d'Alès Agglomération : audit des pratiques, communication, valorisation, pistes d'améliorations.
- Renforcer la communication autour des achats responsables et accompagner les services (cahier des charges, critères de sélection des offres, ...).
- Établir un Schéma de Promotion des Achats Responsables ou *a minima* une charte à intégrer à chaque marché public, partagé avec les directions, en se basant sur les pratiques actuelles.

Pilote de l'action

- Mission Développement Durable
Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Direction de la commande publique
- Services techniques d'Alès Agglomération

› **À travers une politique d'achats responsables, renforcer :**

- La performance énergétique des bâtiments, la réduction des consommations d'énergie,
 - L'économie circulaire, la réduction, le tri et la valorisation des déchets issus des marchés publics : déchets du BTP, chantiers routiers, déchets verts, déchets de bureau, ...
 - L'accès en transports propres : prévoir des places de stationnement vélo, un accès vélo, pour les différents équipements, ...
- Le recours à des matériaux biosourcés et locaux : bois, terre, paille, pierre, ...
 - La lutte contre le gaspillage alimentaire et l'emploi de produits alimentaires locaux dans les cantines scolaires,
 - La végétalisation et l'entretien des espaces verts de manière écologique : choix des plantes, entretien, 0 phyto, gestion de l'eau, ...
 - Le recours à la clause sociale et à l'insertion des publics éloignés de l'emploi.



Campagne de sensibilisation du public à la nouvelle gestion des espaces verts.

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 5 : Conforter l'installation économique sur le territoire

ACTION

61

Réfléchir à l'utilisation des matériaux biosourcés dans les constructions et aménagements

Le contexte

› **Réglementation environnementale 2020 pour la filière Construction :**

Son objectif est de poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et du confort des constructions, tout en diminuant l'impact carbone.

Elle s'articule autour de trois principaux axes :

- Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique et la baisse des consommations des bâtiments neufs. La RE2020 insiste en particulier sur la performance de l'isolation quel que soit le mode de chauffage installé, grâce au renforcement des exigences sur l'indicateur de besoin bioclimatique.
- Diminuer l'impact sur le climat des bâtiments neufs en prenant en compte l'ensemble des émissions du bâtiment sur son cycle de vie, de la phase de construction à la fin de vie (matériaux de construction, équipements), en passant par la phase d'exploitation (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage...), via une analyse en cycle de vie.
- Permettre aux occupants de vivre dans des lieux adaptés aux conditions climatiques futures en poursuivant l'objectif de confort en été. Les bâtiments devront mieux résister aux épisodes de canicule.
 - La RE2020 repose sur une transformation progressive des techniques de construction, des filières industrielles et des solutions énergétiques, afin de maîtriser les coûts de construction et de garantir la montée en compétence des professionnels.

Pilote de l'action

- Mission Développement Durable
Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Service Développement économique
- Alès Myriapolis
- Maîtres d'ouvrages
- CAUE 30
- PETR Sud-Lozère
- IMT Mines Alès
- CCI
- Service Patrimoine immobilier
- Bureau d'études Patrimoine
- Pays des Cévennes (CFT)
- URCOFOR
- Envirobat
- PNC

Descriptif de l'action

› Action portée par la Mission Développement Durable

- Réaliser un état des lieux au niveau des communes : projets où sont inscrits l'emploi de matériaux biosourcés, besoins des communes, s'appuyer sur les projets existants, sensibiliser sur la RE 2020.
- Vulgariser et communiquer cet état des lieux.

› S'appuyer sur ce qui est mis en place dans le cadre de l'action 13 de la Charte forestière

Mise en œuvre des actions de valorisation du pin maritime cévenol :

1. Communiquer autour du pin maritime cévenol

- Vulgariser les connaissances acquises.
- Montrer des utilisations du pin, la valeur du bois, en lien avec les aspects "bien-être" de ce matériau : confort, esthétique, santé, ...

2. Suivre certains projets publics de construction de bâtiments / accompagnement

Faire émerger des projets pilotes publics utilisant du pin maritime local.

3. Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leur process et développer des techniques de traitement thermique.

4. Transformer les retours d'expériences en valeur ajoutée pour le territoire et communiquer des données chiffrées.

5. Organiser des visites et retours d'expériences.

- Réflexion sur le développement des filières autour des matériaux biosourcés (bois, terre, paille, chanvre, ...) et étudier la possibilité de créer un pôle ressource sur l'utilisation des matériaux biosourcés.
- Faire le lien avec le laboratoire matériaux à l'école des Mines d'Alès.



Le pôle Santé de Cendras a été fabriqué avec le pin maritime communal et travaillé en circuit court par la scierie Nogaret.

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 5 : Conforter l'installation économique sur le territoire

ACTION

62

Développer de nouveaux équipements de loisir écoresponsables

Le contexte

La rénovation des équipements des centres de loisirs sont nécessaires. La démarche environnementale est au cœur aussi bien dans le choix des matériaux que dans l'efficacité énergétique des bâtiments.

Du point de vue social, la nouvelle Convention de Territoire Globale (CTG) a été conclue en 2022 par Alès Agglomération, en lien avec la Caisse d'allocations familiales. Elle présente de nouveaux axes pour la politique sociale et découle du projet social de territoire. La CTG met en cohérence les actions et développe trois axes principaux :

- agir pour la petite enfance,
- agir pour la jeunesse,
- soutenir la vie associative.

Descriptif de l'action

- En fonction de leur vétusté, rénover certains locaux actuels avec des matériaux responsables.
- Pour répondre aux besoins des familles, construire de nouveaux accueils de loisirs écoresponsables et écoconçus :
 - Benchmark : étude des impacts et préconisations.
 - Implantation de nouveaux équipements écoconçus.

Pilote de l'action

- Service Animation Enfance Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Alès Myriapolis
- Service Développement économique

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 5 : Conforter l'installation économique sur le territoire

ACTION

63

Encourager le tourisme durable

Le contexte

La SPL Alès Cévennes-Cévennes Tourisme engage sur le territoire de nombreuses actions pour développer l'écotourisme. Ses missions : information et communication autour de la destination Cévennes (activités, hébergements, producteurs locaux, ...), accompagnement des professionnels du tourisme vers plus de développement durable dans leurs pratiques, soutien aux partenaires. Depuis 2022, le label "Engagés Tourisme Durable" met en lumière des professionnels actifs pour la transition écologique sur le territoire.

Pilote de l'action

- SPL Cévennes Tourisme

Partenaires de l'action

- Alès Agglomération

Descriptif de l'action

Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

Les démarches Qualité et RSE consistent à améliorer la satisfaction des clients. Plusieurs actions sont menées chaque année : campagnes publicitaires, sensibilisation sur les réseaux sociaux, expérimentations (ex. mise en place de la Navette des Gardons), promotion de l'artisanat et des acteurs locaux, ...

Sensibilisation des visiteurs au tourisme durable

Cévennes Tourisme propose plusieurs contenus à destination des visiteurs engagés pour encourager la visite de professionnels : rédaction d'articles, mise en avant des actions de professionnels, envoi de newsletters, ...

Accompagnement des professionnels du tourisme

- Ateliers sur l'environnement pour sensibiliser à la gestion de l'eau, les économies d'énergie, la rénovation énergétique, aux pollinisateurs, à la préservation des zones protégées, le ciel étoilé, ...

- Des éducteurs pour découvrir les circuits courts et les savoir-faire locaux afin de créer du lien entre professionnels du tourisme et producteurs.
- Formations pour les campings : présenter les atouts du territoire, sensibiliser aux enjeux climatiques et aux impacts sur l'environnement.

Création du label "Engagé(s) tourisme durable"

Pour proposer des prestations touristiques prenant en compte l'économie des ressources, un développement raisonné ainsi qu'une bonne connaissance des richesses du territoire, Cévennes Tourisme a développé son label "Engagés Tourisme Durable" en 2022 en complément de la marque Esprit Parc du PNC. Ce label vise à réunir les professionnels du tourisme dans un réseau autour de valeurs communes avec 3 niveaux d'engagement : "Éco-engagé motivé", "Éco-engagé impliqué", "Éco-engagé exemplaire".

Développer la bioéconomie autour de la biomasse forestière

Le contexte

La filière bois fait l'objet de nombreuses recherches et occupe une place importante sur le territoire : 428 établissements, 1 900 emplois, 155 M€ de chiffre d'affaires, 64 % du territoire, 15 528 propriétaires forestiers privés.

1. Le pin maritime représente environ 21 000 ha sur le Gard et la Lozère. Introduit en Cévennes à partir du XIX^e siècle pour les mines, cette essence s'est progressivement étendue, étant souvent considéré comme invasif. Depuis 10 ans, des travaux sont menés pour améliorer la valorisation de cette essence. L'extraction de la résine de pin par le gemmage n'a jamais été étudiée en Cévennes, pourtant, ses composants (essence de térébenthine et colophane) offrent de nombreuses voies de valorisations.

2. Le châtaignier est en voie de dépérissement avancé. Il est pourtant porteur d'un fort potentiel. Deux contraintes majeures limitent la rentabilité de l'exploitation traditionnelle du châtaignier : la qualité dégradée du bois et l'accès à la ressource, rendu difficile par la physionomie du terrain. Des études sont en cours pour utiliser les tannins comme retardateurs de flamme.

Pilote de l'action

- PETR Sud-Lozère
- Pays des Cévennes (CFT)
- SHVC
- Alès Agglomération

Partenaires de l'action

Action 14.1

- Groupe de travail Pin maritime CFT Pays des Cévennes et Sud-Lozère
- INRAe / Entreprises

Action 14.2

- CRPF Occitanie / ONF
- PNC / IMT Mines Alès
- COFOR / INRAE

Descriptif de l'action

Action 14 de la Charte forestière – Valorisation de la résine de pin maritime et des tanins de châtaigniers dans la bioéconomie.

1. Action autour de la résine de pin :

- Trouver de nouveaux débouchés au pin maritime cévenol, dans la chimie verte, à travers l'activité de gemmage.
- Mise en œuvre du projet de R&D.

2. Action autour des tanins de châtaigniers :

- Lancement du projet de R&D.

À terme, mettre en place un projet de recherche multidisciplinaire pluri-annuel, sur la thématique de la bioéconomie.

AXE 2

Un territoire sobre qui préserve sa qualité de l'air

Objectif 5 : Conforter l'installation économique sur le territoire

ACTION

65

Développer les constructions en bois local

Le contexte

Les chargés bois-construction de l'URCOFOR, avec l'appui de la CFT, ont accompagné, suivi et prospecté plusieurs projets bois sur le Pays des Cévennes depuis 2018. Le renforcement de cet accompagnement pour le recours au bois local dans les constructions doit se poursuivre pour apporter une dynamique plus large. Un "Pacte construction bois" a été signé par Alès Agglomération. L'enjeu est de développer l'utilisation du bois local dans les constructions, aménagements, mobiliers urbain, ...

Descriptif de l'action

Action 10 de la Charte forestière – Appui au développement du bois construction.

Accompagner à la création de plateformes de réemploi.

- Développer et accompagner plusieurs projets en bois local.
- Projets pressentis : aménagement Mairie'Prim, Maison de santé à Chamborigaud et son annexe à Génolhac, atelier de transformation végétal à Génolhac, éco-quartier à Saint-Hilaire-de-Brethmas, pôle de thermalisme équin à Euzet-les-Bains, CFA d'Alès (avec une optique de formaliser une formation sur les matières bois).
- Augmenter la sensibilisation des maîtres d'ouvrages et prescripteurs, donner le réflexe de l'utilisation de la ressource bois. Démontrer par des Analyses de Retombées sur les Territoires (outil développé par les Communes forestières) que construire en bois local a un réel impact économique, social et environnemental.
- Travailler avec les entreprises du territoire et les aider à mettre en avant les atouts du bois local.

Pilote de l'action

- COFOR Occitanie
- Communes
- Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Communes
- Pays des Cévennes (CFT)
- CCI
- Alès Myriapolis
- Entreprises locales
- Communes

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 1 : Valoriser les ressources énergétiques renouvelables, dans une cohérence paysagère

ACTION

66

Inciter et développer les installations photovoltaïques

Le contexte

Ressource renouvelable à fort potentiel sur le territoire, l'énergie solaire se déploie progressivement et est en hausse sur Alès Agglomération.

En complément des aides régionales, la Mission Développement Durable d'Alès Agglomération aide les particuliers avec une subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Un cadastre solaire a également été lancé pour encourager à de nouvelles installations. Il permet d'estimer gratuitement la faisabilité économique et les rendement d'une installation solaire.

Particuliers, professionnels et collectivités peuvent s'en inspirer pour leurs projets.

Pilote de l'action

- Mission Développement Durable

Partenaires de l'action

- Communes
- Bureau d'études Patrimoine
- Service Déchets
- Service Patrimoine immobilier Alès Agglomération

Descriptif de l'action

1. Actions du service Patrimoine immobilier

- Suivre le cadastre solaire sur la Ville d'Alès.
- Développer 2 projets d'installations photovoltaïques sur les bâtiments publics par an.
- Proposer d'autres projets solaire sur des bâtiments :
 - Développer les ombrières sur les parkings.
 - Développer le solaire sur les déchèteries.

2. Action de la Mission Développement Durable

Maintenir le soutien d'Alès Agglomération pour :

- Favoriser l'installation de chauffe-eau solaires.
 - Inciter les installations chez les particuliers.
- Étudier la possibilité d'améliorer la performance des systèmes de production d'eau chaude sanitaire par l'intégration du solaire, sur certains bâtiments : EHPAD, piscines, hôpital, ...

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 1 : Valoriser les ressources énergétiques renouvelables, dans une cohérence paysagère

ACTION

67**Encourager le développement de centrales solaires et répertorier le foncier disponible****Le contexte**

Alès Agglomération a réalisé en 2021 un rapport sur les installations photovoltaïques du territoire : toitures des particuliers, toitures de bâtiments industriels, ombrières et centrales au sol.

En chiffres :

- 2 386 installations recensées.
- dont 113 installations professionnelles et 2 273 installations de particuliers.
- Parmi les installations de professionnels : 31 sont à l'initiative de collectivités ou d'acteurs publics et 82 à l'initiative d'entreprises privées.

On compte 6 centrales solaires au sol sur le territoire : La Grand-Combe, Saint-Martin-de-Valgalgues, Saint-Jean-du-Pin, Servas, Les Plans, Thoiras et 1 en construction à Saint-Martin-de-Valgalgues, ZAC de La-coste-Lavabreille.

La puissance nominale totale installée "avérée" sur le territoire est d'environ 45,6 Mwc. Par extension, les 2 386 installations photovoltaïques "potentielles" d'Alès Agglomération représentent une puissance nominale de 45,8 Mwc.

Pilote de l'action

- Mission Développement Durable
Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Communes
- Service Habitat
- Guichet Renov'Occitanie
- Service Patrimoine immobilier
Alès Agglomération

Descriptif de l'action

› Dans le cadre de la loi d'accélération de la production d'EnR, l'action portera sur une aide aux communes apportée par Alès Agglomération

- Contacter les communes et les conseillers et aider à la compréhension de la loi.
 - Aider à la réflexion et anticiper les cartes de l'État : aider à définir les zones les plus susceptibles d'accueillir une centrale solaire.
 - Réfléchir à lancer un AMI groupé pour les communes, pour la réalisation des centrales.
- Prévoir l'introduction des zones d'accélération des EnR dans les PLU et le ScoT.
 - Faire vivre un observatoire des EnR au sein d'Alès Agglomération :
 - Apporter du conseil aux élus des communes, partager des retours d'expériences,
 - Benchmarking de projet d'agrivoltaïsme, retour d'expériences et conseils pour la mise en place de l'agrivoltaïsme,
 - Communiquer sur les projets en cours.



Installation des panneaux photovoltaïques sur le chantier de la centrale de Saint-Martin à Lavabreille.

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 1 : Valoriser les ressources énergétiques renouvelables, dans une cohérence paysagère

ACTION

68

Créer une filière bois granulés locale

Le contexte

Il n'existe pas d'unité à ce jour de fabrication de granulés de bois sur le Gard. Cette énergie renouvelable représente aussi une réelle opportunité pour la transition écologique, en association avec une gestion durable forestière, par le bon rendement de la combustion de ce produit et son bilan quasi neutre en carbone. Dans le cadre de la RE 2020, l'utilisation du bois local/régional représente une opportunité.

Descriptif de l'action

Action 7 de la Charte forestière – Mener une étude d'opportunité et de faisabilité pour la création de nouveaux produits bois sur le Pays des Cévennes.

- Veille sur les produits bois pré-identifiés et sur des projets concrets.
- Recenser les bureaux d'études compétents.
- Constitution d'un groupe de travail avec les partenaires identifiés.
- Suivre les résultats de l'étude des FIBOIS.
- Rédaction d'un cahier des charges d'étude de faisabilité économique et juridique, co-construits avec les professionnels engagés.
- Mener l'étude et le suivi par le groupe de travail.
- Visites de projets existants.
- En fonction des résultats de l'étude : identifier l'intérêt des professionnels à lancer de nouveaux produits, établir s'il y a ou non le besoin de nouvelles études plus précises, réfléchir à l'opportunité de marque territoriale pour ces nouveaux produits.

Pilote de l'action

- Pays des Cévennes (CFT)
- Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Professionnels du bois
- FNB
- FIBOIS
- Mission Chaleur Renouvelable du Gard (CCI)
- Alès Myriapolis
- AD'OCC
- COFOR du Gard

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 1 : Valoriser les ressources énergétiques renouvelables, dans une cohérence paysagère

ACTION

69

Développer les réseaux de chaleur sur le territoire

Le contexte

Dans le cadre de la transition écologique, un schéma directeur de chaufferie urbaine a été mis en place par Alès Agglomération pour ses bâtiments. L'objectif est de valoriser la filière bois par le développement du chauffage biomasse, de maîtriser les coûts de l'énergie et d'assurer une stabilité des coûts en cas d'embrasement du marché, tout en proposant des solutions renouvelables.

Des études sont en cours sur l'état du réseau de chaufferie urbaine, le but étant d'engager des rénovations et d'amener le raccordement des bâtiments au réseau de chaleur urbain bois.

Descriptif de l'action

- **Rénover le réseau de chauffage au bois** Grand'rue Jean Moulin.
- Cibler les bâtiments en rénovation et rappeler l'obligation de **raccordement au réseau de chaleur urbain bois** : rendre obligatoire l'étude de raccordement au réseau de chaleur urbain.
 - Développer le raccordement des bâtiments (administratifs, syndicats de copropriétés...) au chauffage urbain bois énergie.
- Étudier le développement du réseau en bois énergie majoritairement.
- Organiser une **visite de la chaufferie bois** avec les acteurs des bâtiments et les élus.
- Face à la hausse des coûts de l'énergie, réaliser une **étude sur le développement des fortes puissances des pompes à chaleur**. Cette étude serait réalisée à l'échelle du chauffage urbain d'Alès Agglomération pour développer une production centralisée de pompes à chaleur, afin de chauffer ou refroidir un quartier.

Pilote de l'action

- Service Patrimoine immobilier
Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Syndicats de copropriétés
- FNCCR
- Bâtiments publics
- Fonds de chaleur – CEE
- Dalaé
- Pays des Cévennes (CFT)

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 1 : Valoriser les ressources énergétiques renouvelables, dans une cohérence paysagère

ACTION

70

Poursuivre le développement de la filière hydrogène sur le territoire

Le contexte

L'écosystème hydrogène d'Alès Agglomération est une opportunité pour le territoire de se positionner comme précurseur de la transition énergétique, de développer de nouveaux partenariats privés et ainsi d'améliorer l'attractivité industrielle du territoire.

- Favoriser la recherche et le développement.
- Inciter l'implantation d'entreprises sur le territoire.
- Produire localement de l'énergie.

L'électrolyse est la première source de production d'hydrogène vert, s'agissant d'une technologie déjà éprouvée et maîtrisée par plusieurs opérateurs, sur laquelle s'appuie d'ailleurs la stratégie nationale et régionale de développement de l'hydrogène vert. Alès Agglomération souhaite aussi réfléchir à la thermolyse (ou dite pyrogazéification), avec l'utilisation de la biomasse forestière. Les élus d'Alès Agglomération portent une politique forestière grâce au Pays des Cévennes et souhaitent donc soutenir la filière forêt-bois locale en valorisant la biomasse forestière dans le développement territorial.

Descriptif de l'action

Créer un écosystème local hydrogène incluant la production d'hydrogène vert (à partir de panneaux photovoltaïques ou de biomasse forestière), sa distribution et le développement de ses usages en mobilité, habitat et industrie.

L'objectif est de développer une nouvelle compétence sur le territoire. Le point central du projet est la production et la consommation locale d'énergie.

Pilote de l'action

- DGA Développement du territoire Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Transports Capelle - Kéolis
- MACA - THOM
- Pôle Mécanique
- Ville de Salindres
- CEA Banque des territoires
- Région Occitanie
- IDEO
- Element Energy
- Inddigo
- EDF Renouvelables
- Hynamics
- Total
- Quadran
- Enedis
- GRDF
- Amarenco
- Hynocé

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 2 : Alimenter des circuits courts et des commerces de proximité

ACTION

71

Former les acteurs du territoire (élus et professionnels) aux enjeux de l'alimentation de qualité

Le contexte

Les enjeux de l'alimentation et de l'agriculture sont très divers, avec une actualité en évolution rapide. Une mise à jour régulière des compétences est souvent nécessaire pour nombre d'acteurs et d'élus. Ce besoin a été confirmé par des premières formations organisées en 2021 sur le sujet de la précarité alimentaire qui ont été complètes, avec des listes d'attentes et regroupant à la fois des professionnels aux profils variés et des élus. L'accès aux formations peut être une barrière. Faciliter le départ en formation par une inscription simplifiée et un coût réduit serait un accélérateur de montée en compétence des acteurs du territoire au service d'une alimentation de qualité accessible à tous et d'une agriculture durable.

Descriptif de l'action

Action F4 du Plan Alimentaire Territorial

- Faire monter en compétence l'ensemble des acteurs professionnels et des élus sur les 6 axes stratégiques du PAT.
- Concevoir un programme de formations annuel répondant aux enjeux agricoles et alimentaires du territoire et tenant compte de l'actualité.
- Veiller à la complémentarité avec l'offre de formation existante sur le territoire.
- Proposer des sessions gratuites ou à moindre coût pour permettre l'accès à tous à la formation.
- Inclure la participation des élus via des formations dédiées ou des formations mixtes (acteurs professionnels et élus).

Pilote de l'action

- Service Ruralité Alès Agglo

Partenaires de l'action

- Associations
- Baron des Cévennes
- CCAS du Chambon
- CODES 30
- Ententes Causses et Cévennes
- FD CIVAM du Gard
- La Clède
- Centre national Pomologie
- Reseda

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 2 : Alimenter des circuits courts et des commerces de proximité

ACTION

72

Soutenir les ateliers pédagogiques autour de l'alimentation responsable

Le contexte

L'éducation à l'alimentation dès le plus jeune âge est un levier important pour former les adultes de demain à des pratiques alimentaires responsables. Elle permet également de lutter contre les maladies chroniques liées à l'alimentation. Il s'agit d'une priorité du Programme National de l'Alimentation du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire. Les réseaux de professionnels sont très actifs sur le territoire en lien avec des enjeux de précarité alimentaire et de santé publique marqués sur l'agglomération. Alès Agglomération déploie depuis 2020 un programme éducatif de l'alimentation à destination des publics périscolaires allant de la crèche aux accueils de loisirs sans hébergement.

Descriptif de l'action

Action A1 du Plan Alimentaire Territorial. Soutenir les ateliers pédagogiques en direction des enfants âgés de 0 à 18 ans.

- Renforcer le déploiement territorial des actions éducatives.
- Renforcer le lien entre les structures de l'éducation à l'environnement et les professionnels de l'agriculture et de l'alimentation.
- Trouver des aides aux transports pour permettre les animations dans les fermes, auprès des artisans, ...
- Établir un maillage dense, auprès du public cible, afin que le plus grand nombre puisse bénéficier d'actions éducatives.
- Initier des démarches innovantes associant les parents, dès la crèche, dans des ateliers (ateliers de cuisine ou de jardinage parent/enfant).
- Renforcer l'implication des centres sociaux, services sociaux et associations d'aide alimentaire dans certaines actions.

Pilote de l'action

- CODES 30 (sur le volet santé)
- Ecole des Près-Saint-Jean

Partenaires de l'action

- ADEIC ULCC
- AGIR Saint-Christol
- Associations
- Baron des Cévennes
- CCAS du Chambon
- Chambre d'Agriculture
- Collectif Animateur 30
- CPIE du GARD
- Ententes Causses et Cévennes
- FD CIVAM du Gard
- IMT Mines Alès

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 2 : Alimenter des circuits courts et des commerces de proximité

ACTION

73

Développer les circuits courts

Le contexte

La demande en produits locaux exprimée par les acheteurs professionnels et les particuliers dépasse l'offre actuelle sur le territoire. Certaines filières locales ont des débouchés principalement orientés à l'export. L'autonomie alimentaire du territoire est à renforcer.

Descriptif de l'action

Action B2 du Plan Alimentaire Territorial. Renforcer les filières locales de productions alimentaires pour l'approvisionnement local.

- Renforcer les productions orientées vers la consommation locale.
- Renforcer les capacités d'évolution des filières pour répondre à la demande locale tout en étant économiquement viable pour elles.
- Travailler les circuits de commercialisation vers les habitants et vers les professionnels (vente directe et circuits courts).
- Sonder les besoins des différents acteurs de chaque filière pour répondre à cette demande croissante d'approvisionnement alimentaire local.

Pilote de l'action

- Alès Myriapolis

Partenaires de l'action

- Service Ruralité Alès Agglo
- AGIR Saint-Christol
- Attac Alès
- Baron des Cévennes
- CCAS du Chambon
- Distillerie Bel Air
- Terres de Cuisine
- Vrac Attitude
- FD CIVAM du Gard



AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 2 : Alimenter des circuits courts et des commerces de proximité

ACTION

74

Étudier la mise en place d'une plateforme physique de mutualisation de vente de produits locaux

Le contexte

Durant la phase de diagnostic du PAT, un besoin autour d'un lieu de vente de produits locaux de grande taille et à prix soutenables pour les consommateurs et les producteurs a émergé. Les demandes sont diverses : lieu de vente pour les particuliers ou uniquement pour les professionnels ou les deux publics, outil public ou privé, à l'échelle de l'agglomération ou en partenariat avec d'autres EPCI, ... Cette plateforme doit venir en complément des circuits de ventes de proximité actuels mais sans les déstabiliser. L'étude de marché doit vérifier que cet outil s'appuie sur les acteurs du territoire qui seront à terme les animateurs ou les utilisateurs d'une telle plateforme.

Descriptif de l'action

Action B3 du Plan Alimentaire Territorial. Comprendre les besoins et possibilités d'une plateforme physique de mutualisation de vente de produits locaux.

- Connaître les plateformes existantes ou en projet au sein de l'agglomération ou de territoires proches.
- Sonder les producteurs pour repérer un groupe pilote.
- Se rapprocher du groupe de travail Logistique du Réseau Mixte Technologique Alimentation locale.
- Commander et piloter une prestation d'experts de la logistique de proximité pour positionner et calibrer l'outil, et mener un prototype.
- Repérer un ou plusieurs sites propices à un hub logistique et disponibles.
- Appuyer les structures privées ou associatives portant des projets locaux en lien avec la distribution de produits alimentaires.

Pilote de l'action

- Service Ruralité Alès Agglo

Partenaires de l'action

- Mission Développement Durable
- ADDEARG
- Attac Alès
- CCAS du Chambon
- Chambre d'Agriculture
- CIHEAM IAMM
- IMT Mines Alès
- Alès Myriapolis
- Privat Exploitant
- Terres de Cuisine

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 2 : Alimenter des circuits courts et des commerces de proximité

ACTION

75

Aider à la structuration des lieux de circuits courts alimentaires

Le contexte

Les lieux de ventes alimentaires de proximité sont de types très variés : boutiques agricoles, points de vente collectifs, épiceries participatives, distributeurs, AMAPs, marchés de plein air, ... L'ensemble du territoire n'est pas desservi par des points de vente de produits locaux. Certains points de vente connaissent un fort développement, d'autres ont des difficultés liées à l'immobilier ou à l'organisation interne. Les initiatives sont nombreuses mais la pérennisation n'est pas toujours facile : emplacement, public cible, diversité de l'offre alimentaire proposée, ...

Descriptif de l'action

Action B4 du Plan Alimentaire Territorial. Aider la création, le développement et la structuration des lieux de circuits courts alimentaires (type vente directe).

- Identifier les besoins des lieux de vente en circuit court et vente directe.
- Appuyer les acteurs pour se structurer, développer leur offre en produits locaux et mieux répondre aux demandes des consommateurs.
- Valoriser ces lieux et communiquer auprès des habitants et des touristes.
- Aider à la construction ou rénovation de l'immobilier (ingénierie et appui financier).
- Accompagner les communes dans leur projet de proximité.
- Entrer en dialogue avec les points de vente alimentaire plus classiques comme les supérettes, supermarchés, forains revendeurs sur les marchés) pour identifier leurs possibilités de mettre en marché davantage de produits locaux, recenser leurs points de blocages et leurs besoins.

Pilote de l'action

- Service Ruralité Alès Agglo

Partenaires de l'action

- Mission Développement Durable
- Alès Myriapolis
- Baron des Cévennes
- CCAS du Chambon
- Chambre d'Agriculture
- Distillerie Bel Air
- Terres de Cuisine
- Vrac Attitude
- Ecole des Près-Saint-Jean
- Privat Exploitant
- La Lausete

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 2 : Alimenter des circuits courts et des commerces de proximité

ACTION

76

Développer les produits locaux dans les cantines collectives

Le contexte

Alès Agglomération a réalisé depuis plus de dix ans un travail avec Terres de Cuisine pour renforcer la part des produits locaux dans les cantines. Une progression constante a été mise en place qui atteint des limites notamment à cause de volumes de produits locaux parfois insuffisants pour répondre à la demande de Terres de Cuisine ou de catégorie de produits alimentaires non produits localement. Aujourd'hui, plus de 30 % des produits en valeurs d'achats sont issus de circuits de proximité. L'Unité de Conditionnement des Légumes du Conseil départemental du Gard est saturée et ne peut répondre à l'ensemble de la demande locale.

Descriptif de l'action

Action B5 du Plan Alimentaire Territorial. Développer les produits locaux dans les cantines collectives gérées par Alès Agglo et les communes.

- Renforcer l'approvisionnement local de qualité dans l'offre de restauration collective sur le territoire en structurant des filières, en créant ou soutenant des ateliers de transformation collectifs, en créant ou soutenant une plateforme d'achat pour la restauration collective où les producteurs peuvent mutualiser leurs apports, en passant des filières locales sous SIQO pour compter dans la loi Egalim et remplacer ces produits obtenus non localement.
- Maintenir et chiffrer l'objectif de progrès d'Alès Agglo et des communes sur 4 années pour les cantines, crèches et ALSH.
- Appuyer les communes en gestion directe pour trouver les produits.
- Articuler les actions avec la Région et le Département pour les lycées et les collèges, ainsi qu'avec l'hôpital, les EHPAD, ...
- Articuler les actions avec les EPCI voisins.

Pilote de l'action

- Alès Myriapolis

Partenaires de l'action

- Service Ruralité
- Services Éducation et Enfance
- CCAS de Saint-Privas-des-Vieux
- Arcadie
- CCAS du Chambon
- Chambre d'Agriculture
- CIHEAM IAMM
- Privat Exploitant
- Terres de Cuisine
- La Région Occitanie
- La Miséricorde

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 3 : Encourager les pratiques agricoles adaptées au changement climatique

ACTION

77

Engager des démarches à l'échelle de l'Agglo pour des pratiques agroalimentaires responsables

Le contexte

Les engagements des communes et des acteurs publics pour des pratiques agricoles et alimentaires sont variés : réduction des pesticides, lutte contre le gaspillage alimentaire, diminution des gaz à effet de serre, réduction des déchets, ... Engager des démarches à l'échelle des 72 communes aura un impact fort sur la politique alimentaire et agricole de l'agglomération. La reproductibilité, le tutorat entre communes pourront renforcer l'unité de l'Agglomération et la visibilité de son PAT. Pour cela, les besoins d'appui aux communes dans les démarches de transition doivent être pris en compte.

Descriptif de l'action

Action F6 du Plan Alimentaire Territorial.

- Appuyer les acteurs publics dans les changements pour des pratiques agricoles et alimentaires responsables.
- Mutualiser les efforts des communes et des acteurs publics.
- Essaimer les bonnes pratiques.
- Informer sur les évolutions réglementaires liées aux enjeux de la transition environnementale.

Pilote de l'action

- Service Ruralité Alès Agglo

Partenaires de l'action

- Communes
- ATTAC 30
- ADDEARG
- Baron des Cévennes
- CCAS du Chambon
- Chambre d'Agriculture
- CPIE du GARD
- Entente Causses et Cévennes
- Centre national Pomologie
- Privat Exploitant
- SP 30

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 3 : Encourager les pratiques agricoles adaptées au changement climatique

ACTION

78

Sensibiliser à l'adaptation de l'agriculture face au changement climatique

Le contexte

Des études ont été menées sur l'impact du changement climatique sur les productions agricoles. Leurs conclusions doivent être connues des porteurs de projets agricoles afin d'anticiper dans leurs installations l'évolution des pratiques agricoles au regard de cet impact. Installer les bonnes fermes aux bons endroits sera un enjeu crucial tant au niveau de la localisation que dans le choix des systèmes de productions. Les paysages et les contraintes agricoles sur le territoire sont en évolution. Une exploitation agricole doit en tenir compte pour sa viabilité. Faciliter l'accès à cette information est donc nécessaire pour le monde agricole.

Descriptif de l'action

Action E2 du Plan Alimentaire Territorial. Porter à connaissance l'impact du changement climatique sur les productions agricoles et en tenir compte pour les projets d'installations ou d'évolution d'exploitation.

- Rencontrer les utilisateurs professionnels des études sur l'impact du changement climatique sur l'agricole afin de définir les formats adéquats et les données à valoriser.
- Concevoir des outils de vulgarisation traitant des impacts du changement climatique sur l'agriculture locale.
- Créer des supports différents suivant les cibles et solliciter des intermédiaires spécifiques pour diffuser les supports.
- Amener les porteurs de projet à se poser les bonnes questions.
- Se rapprocher des instituts de formation agricole délivrant le Brevet professionnel responsable d'exploitation agricole afin d'intégrer cette composante dans leur enseignement.

Pilote de l'action

- Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Service Ruralité
- Agir 30
- Attac Alès
- CCAS du Chambon
- Chambre d'Agriculture
- Entente Causses et Cévennes
- FD CIVAM du Gard
- IGP Cévennes
- IMT Mines Alès
- Privat Exploitant
- PNC
- SP 30
- IAMM

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 3 : Encourager les pratiques agricoles adaptées au changement climatique

ACTION

79**Remettre en état le petit patrimoine pour l'agriculture : treilles, terrasses, béals, ...****Le contexte**

Les Cévennes sont, de par leur histoire, une terre d'agriculture qui se compose de paysages et de milieux naturels exceptionnels.

Le petit patrimoine agricole (terrasses et murs en pierres sèches, béals,...) est encore bien présent et fait parti de l'histoire. Il s'agit donc de le préserver, d'une part pour son caractère culturel et architectural ? D'autre part, cette préservation comporte un intérêt pour adapter l'agriculture au changement climatique.

Le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, mène à ce titre le projet Treilles et terrasses. 20 sites sont actuellement étudiés en lien avec Agroof, pour un programme sur 10 ans (2022-2032). Le projet consiste à mettre en place des systèmes agroforestiers de culture en terrasses de cépages résistants conduits en treille (en bois de châtaignier local), avec des cultures sous ombrage (pomme de terre, fraisiers,...).

Afin de préserver le petit patrimoine hydraulique des Cévennes, l'EPTB Gardons mène un inventaire du patrimoine hydraulique non utilisé du territoire, et un programme d'accompagnement autour des béals (système d'irrigation cévenol) en activité.

Pilote de l'action

- Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles
- EPTB Gardons

Partenaires de l'action

- Gestionnaires des béals
- Alès Agglomération
- Agroof
- PNC
- Chambre d'agriculture
- SAFER
- GAL Cévennes
- Communes
- Artisans
- Association FAIRE
- CFT
- AB Cèze Cévennes



Tournez la page →

Descriptif de l'action

› **Projet “Treilles et Terrasses” pour l’agriculture en moyenne montagne :**

Engager la reconquête agricole à travers ce programme sur 10 ans.

- Développer des formations pour les agriculteurs.
- Mettre en place des expérimentations et tester les compatibilités de certaines espèces avec la culture en treilles et terrasses.
- Établir un suivi des expérimentations et déterminer les impacts de la culture en treille face au changement climatique.

→ Le projet contient un volet agricole : installation en pluriactivités et diversification avec la création d’un collectif d’agriculteurs ; et un volet recherche sur l’étude de l’adaptation de ce système agroforestier au changement climatique en Cévennes. Le projet s’étendra sur 5 à 10 sites pilotes proposés par les communes des départements du Gard, de la Lozère et de l’Ardèche.

→ La culture de la vigne en terrasses est adaptée aux conditions physiques et météorologiques locales ainsi qu’au changement climatique puisque les cépages sont résistants à la sécheresse et aux maladies. Les lignes sur treilles ont des racines profondes, les cultures seront sous ombrage en été, les terrasses ont un rôle de rétention d’eau et d’accumulateur de chaleur pour la période hivernale.

→ Ce projet vise à redonner aux terrasses une vocation économique et sociale par des productions agricoles résilientes et à haute valeur ajoutée conservant leurs fonctions majeures en Cévennes : maintien des sols, accumulateur de chaleur, enjeu paysager et patrimonial.

→ Levier contre la fermeture des milieux préservant la biodiversité, barrage contre les incendies et préservation paysagère des terrasses.

› **EPTB Gardons :**

— Inventaire du petit patrimoine hydraulique de stockage d’eau : à la demande des élus d’Alès Agglomération, une étude a été lancée pour analyser le petit patrimoine hydraulique agricole non utilisé. L’étude porte sur le potentiel existant et l’intérêt de les remettre en état pour limiter les pressions sur les milieux en période de basses eaux. Prévision d’éventuels projets.

— Programme d’accompagnement autour des béals : depuis 6 ans, un accompagnement est mené auprès des gestionnaires de béals (particuliers ou autre). Afin que ces béals puissent continuer de fonctionner, certains doivent être remis en conformité avec la réglementation, au niveau de la prise d’eau. Une aide est apportée pour le montage des dossiers. Les travaux de remise en état restent à la charge des gestionnaires.

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 3 : Encourager les pratiques agricoles adaptées au changement climatique

ACTION

80

Développer les pratiques d'agroécologie sur les fermes**Le contexte**

La mutualisation des bonnes pratiques permet de partager l'effort au changement. Le regroupement de producteurs autour de la mise en place d'actions en agroécologie contribuera à l'ambition d'une agriculture intégrant les enjeux du développement durable sur le territoire.

Il existe également dans le secteur agricole, les Groupements d'intérêt économique et environnemental, issus de la Loi LAAAF 2014. Ces collectifs d'agriculteurs s'engagent dans des pratiques agricoles visant une performance économique, environnementale et sociale juste et adaptée à la transition écologique. Reconnus par l'État et engagés sur 3 ans ils bénéficient d'un accompagnement et d'un suivi technique. Leur déploiement et leur soutien sur le territoire sont un enjeu fort de progrès.

Descriptif de l'action

Action E3 du Plan Alimentaire Territorial. Soutenir les producteurs dans la mise en place d'actions concrètes et collectives, en agroécologie, directement sur les fermes.

- Aider les producteurs à mener des actions concrètes et collectives : mise en place d'échanges de services, de chantiers collectifs directement dans les fermes telle une plantation de haies.
- Encourager le montage de GIEE comme un moyen de favoriser la création de collectifs et de financer leur action :
 - Présenter les GIEE aux producteurs,

Pilote de l'action

- Alès Agglomération

Partenaires de l'action

- Mission Développement Durable
- Service ruralité
- ADDEARG
- Baron des Cévennes
- CCAS du Chambon
- Distillerie Bel Air
- IGP Cévennes
- Entente Causses et Cévennes, IMT Mines Alès
- Alès Myriapolis
- SHVC
- Vrac Attitude
- SP 30
- PNC
- IGP Cévennes
- Agrofoot

→ Établir des partenariats avec les structures locales d'accompagnement des agriculteurs pour initier ces collectifs et les accompagner ensuite dans le montage de dossier, le pilotage administratif, l'animation du collectif et la capitalisation des résultats du projet. Informer sur les évolutions réglementaires liées aux enjeux de la transition environnementale.

› **Alès Agglomération mène avec Agroof plusieurs actions de manière régulière**

1. Accompagnement technico-scientifique pour le développement de l'agroforesterie sur le territoire :

- Diagnostics : visites de terrain, définition des dispositifs agroforestiers (cartographie des éléments, définition des modes de plantations, des espèces, définition des fournitures).
- Réalisation : coordination pépiniéristes / fournisseurs, coordination technique, préparation sol et chantier de plantation.

- Suivi technique des dispositifs agroforestiers (visites conseil).

2. Accompagnement aux études de faisabilité pour développer les systèmes d'agroforesterie au sein des filières agricoles :

- Journées d'échange, d'information pour les agriculteurs intéressés.
- Préprojets d'aménagements agroforestiers, estimatif des coûts.
- Conception, réalisation et suivi d'un préprojet
- Accompagnement des gestionnaires de haies à la planification des travaux d'entretien et de valorisation selon le Label Haie Durable.

3. Projets de recherches et développement en agroforesterie

Le Parc national des Cévennes mène également un programme pour la plantation de haies mellifères en agriculture.



Les terres de Ramassouze, à Vézénobres, sont un des projets phares en agroforesterie initiés sur Alès Agglomération.

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 3 : Encourager les pratiques agricoles adaptées au changement climatique

ACTION

81

Former à l'agroécologie

Le contexte

De nombreux acteurs agricoles sont engagés dans des pratiques agroécologiques sur leurs exploitations. La demande est croissante chez les professionnels pour se former sur le sujet en tenant compte de la spécificité de chaque filière. Il s'agit d'une voie possible pour soutenir et favoriser le changement de pratiques culturales des agriculteurs afin de les orienter vers des systèmes de production pouvant répondre aux enjeux liés au changement climatique, mais également répondre aux enjeux de biodiversité du territoire. Sur l'agglomération, un bureau d'étude, spécialiste de l'agroforesterie, peut se positionner comme tête de réseau accompagné d'autres acteurs professionnels traitant du sujet afin de réfléchir à une réelle stratégie de territoire.

Descriptif de l'action

Action E4 du Plan Alimentaire Territorial. Mettre en place des actions de formation aux pratiques agro-environnementales.

- Soutenir et encourager le développement de parcours de formations en agroécologie pour les acteurs du territoire.
- Proposer des suites aux formations : conseil continu sur l'exploitation.
 - réaliser ces formations par types de productions et de sols,
 - mettre l'accent sur les formations sur le "sol" : paillage, sol vivant, matières organiques, ...
 - proposer des partages d'expériences,
 - proposer une production d'une meilleure qualité en visant les labels de qualité.

Pilote de l'action

- Agroof

Partenaires de l'action

- Service Ruralité Alès Agglo
- AGIR Saint-Christol
- Chambre d'agriculture
- Distillerie Bel Air
- IMT Mines Alès
- Alès Myriapolis
- Privat Exploitant
- Saint-Hilaire Durable
- SP 30

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 4 : Préserver les espaces agricoles et développer les espaces productifs en ville

ACTION

82

Répertoire les friches en vue d'une remise en culture

Le contexte

friches agricoles représentaient environ 2 700 hectares en 2018. Une analyse est en cours de leur potentiel agronomique, afin d'imaginer à termes une remise en culture de certaines parcelles. Cela représente donc un enjeu pour lutter contre la déprise agricole et soutenir des productions locales dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial.

Descriptif de l'action

Action D1 du Plan Alimentaire Territorial. Réaliser un inventaire caractérisé des friches pour déterminer des terres à potentiel agricole et favoriser la remise en culture.

- Définir l'analyse des friches avec un groupe de travail dédié (ciblage des zones prioritaires, réflexion de stratégie foncière, définition de critères d'analyse, priorisation des productions sur les friches, ...)
- Recenser les potentielles friches agricoles avec une visualisation des mouvements d'occupation fonciers entre 2012 et 2018.
- Cibler des secteurs géographiques prioritaires tout en tenant compte de la caractérisation des surfaces pour prioriser la protection des terres à valeur agronomique intéressante.
- Réaliser un diagnostic d'opportunité agricole des friches retenues et les caractériser : accès, irrigation, topographie.
- Créer une base de données à partager avec les communes pour créer de la visibilité. Cet inventaire permettra de mettre en œuvre une animation foncière pour appuyer par la suite la préservation des terres agricoles et la reconquête des friches.

Pilote de l'action

- Service Ruralité Alès Agglo

Partenaires de l'action

- Mission Développement Durable
- Baron des Cévennes
- Chambre d'Agriculture
- CIHEAM IAMM
- IGP Cévennes
- Alès Myriapolis
- Privat Exploitant
- Relance Cévennes
- SAFER
- Terre de Liens
- PNC

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 4 : Préserver les espaces agricoles et développer les espaces productifs en ville

ACTION

83

Acquérir du foncier pour développer les terres cultivables

Le contexte

En six ans, le taux de recul des terres cultivables est de 326 hectares. Ce recul est principalement constaté dans la plaine d'Alès et diminue à mesure que l'on s'éloigne de la ville centre. La reconquête des friches agricoles est un enjeu majeur du territoire. Le maintien et le développement des productions locales passe par le soutien au foncier agricole. L'acquisition de foncier agricole par les communes ou l'Agglomération pourrait-elle être une solution à la lutte contre l'érosion des surfaces agricoles ? Une question à travailler.

Descriptif de l'action

Action D2 du Plan Alimentaire Territorial. Acquisition par les communes ou Alès Agglo de foncier pour installer des agriculteurs (cf les modalités d'acquisition).

- Positionner Alès Agglo comme facilitateur de la reconquête de friches.
- Appuyer les équipes communales dans l'accès au foncier agricole pour porter des projets agricoles sur leur commune.
- Identifier les modalités d'accès au foncier agricole des communes et d'Alès Agglomération (vigilance sur la spéculation foncière).
- Instaurer éventuellement une compensation agricole volontaire pour les projets d'Alès Agglo liés à l'artificialisation des terres.
- Créer un fond de concours aux projets agricoles "fonciers" des communes. Priorité sera donnée à faciliter le lien direct entre propriétaires et agriculteurs (cf action D1).

Pilote de l'action

- Service Ruralité Alès Agglo

Partenaires de l'action

- ADDEARG AMAP StP
- Attac Alès
- Baron des Cévennes
- CCAS du Chambon
- Chambre d'Agriculture
- Coquelicots
- FD CIVAM du Gard
- Alès Myriapolis
- Privat Exploitant
- Relance Cévennes
- SAFER
- Saint-Hilaire Durable
- SHVC
- Sauvegarde de l'Identité de la Prairie
- Terre de Liens

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 4 : Préserver les espaces agricoles et développer les espaces productifs en ville

ACTION

84

Mettre en place des projets pilotes de remise en production agricole

Le contexte

La population a une attente sur la production de produits alimentaires locaux. L'autosuffisance du territoire est insuffisante notamment en fruits. La plaine alluviale du Gardon dont le potentiel agronomique est fort pour les productions maraîchères, peut être un exemple de site de production agricole, notamment grâce à l'implication d'associations locales mobilisées autour du projet.

Descriptif de l'action

Action D3 du Plan Alimentaire Territorial. Lancer une phase d'exploration pour la mise en place d'un ou des projets pilotes de remise en production agricole.

- Réaliser une phase exploratoire afin d'identifier des unités cohérentes de 10 à 15 ha de terres agricoles qualitatives pour mutualiser des moyens techniques et humains et y adosser d'autres projets (lieu de formation, atelier de transformation, accueil pédagogique,...).
- Suivant le bilan de la phase exploratoire, mettre en œuvre des projets pilotes (phase opérationnelle) sur deux zones caractéristiques du territoire d'Alès Agglomération :
 - **1. En zone montagne** (Corbès, Saint-Jean-du-Gard, Sénéchas), avec un pôle de production orienté vers les productions d'élevage, maraîchage, vigne et plantes à parfum aromatiques et médicinales.
 - **2. Dans la zone de plaine** alluviale du Gardon (Alès, Massanes, Ners, Ribaute-les-Tavernes, Saint-Christol-lez-Alès, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Vézénobres), avec un pôle de production orienté vers les productions maraîchères et fruitières.

Pilote de l'action

- 1. Sauvegarde de l'Identité de la Prairie
- 2. Terre de Liens

Partenaires de l'action

- ADDEARG
- AMAP StP
- Attac Alès
- Baron des Cévennes
- CCAS du Chambon
- Chambre d'agriculture
- CIHEAM IAMM
- Coquelicots
- Alès Myriapolis
- Relance Cévennes
- SAFER
- Saint-Hilaire Durable
- SHVC

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 4 : Préserver les espaces agricoles et développer les espaces productifs en ville

ACTION

85

Continuer la création de jardins partagés

Le contexte

- Une dizaine de jardins partagés sont recensés sur l'agglomération et autant de projets en émergence.
- Chaque jardin a sa propre identité : taille, fonctionnement, publics, montage administratif, pérennisation de l'implication des familles, appui technique aux jardiniers novices, ...
- La demande de parcelles par les habitants est bien souvent supérieure à l'offre. Les motivations principales sont le besoin croissant de consommer local, le souhait de maîtriser sa facture alimentaire et l'envie de manger sainement. Les demandes d'appui à l'accompagnement du montage du projet sont en augmentation.
- Des animations existent autour des jardins partagés : Journées pour les élus, Fraich'attitude, Semaine du goût, Expériences dans des écoles, accompagnements par le CIVAM du Gard.

Descriptif de l'action

Action A5 du Plan Alimentaire Territorial. Créer des jardins partagés, ouvriers ou familiaux, urbains, citoyens, ...

- Favoriser le développement de projets de jardins collectifs sur le territoire pour un maillage cohérent avec la demande des habitants.
- Créer un réseau de jardins qui communiquent, s'alimentent les uns des autres.
- Encourager le tutorat par les responsables des jardins existants pour les porteurs de projet (mise en relation).

Pilote de l'action

- Service Ruralité Alès Agglo

Partenaires de l'action

- ADDEARG AMAP StP
- Attac Alès
- Baron des Cévennes
- CCAS du Chambon
- Chambre d'Agriculture
- Coquelicots
- FD CIVAM du Gard
- Alès Myriapolis
- Privat Exploitant
- Relance Cévennes
- SAFER
- Saint-Hilaire Durable
- SHVC
- Sauvegarde de l'Identité de la Prairie
- Terre de Liens

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 4 : Préserver les espaces agricoles et développer les espaces productifs en ville

ACTION

86

Développer des espaces tests agricoles d'expérimentation

Le contexte

Les obstacles sont nombreux à la concrétisation de projet pour les futurs agriculteurs. Les espaces test sont des schémas innovants pour faciliter l'installation.

Un espace test agricole permet de soutenir l'emploi agricole et de favoriser les économies de proximité et les chaînes de valeurs locales. Le territoire en est actuellement dépourvu.

- Le développement de cet outil de développement économique territorial serait un levier pour la croissance de l'activité agricole sur l'agglomération.

Descriptif de l'action

Action C3 du Plan Alimentaire Territorial. Créer des espaces test agricoles d'expérimentation.

- Réaliser une étude de faisabilité pour le chiffrage d'un espace test agricole sur le territoire.
- Étudier le fonctionnement des Contrats d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE) pour les bénéficiaires de l'espace test.
- Finalité à long terme : créer un espace test agricole.
- Réfléchir l'action à l'échelon départemental.
- Réfléchir l'espace test agricole comme un archipel, plusieurs lieux, permettant aux agriculteurs de tester le secteur géographique où ils souhaitent s'installer en lien avec les systèmes de productions qu'ils souhaitent développer.

Pilote de l'action

- Service Ruralité Alès Agglo

Partenaires de l'action

- Mission Développement Durable
- Arcadie
- Attac Alès
- Baron des Cévennes
- Chambre d'agriculture
- IGP Cévennes
- IMT Mines Alès
- La Lausete
- Alès Myriapolis
- Privat Exploitant
- Relance Cévennes
- Terre de Liens
- Sauvegarde Identité Prairie
- SP 30

AXE 3

Un territoire aux productions locales et adaptées au changement climatique

Objectif 4 : Préserver les espaces agricoles et développer les espaces productifs en ville

ACTION

87

Accompagner à la transmission des exploitations pour lutter contre la déprise agricole

Le contexte

L'accompagnement des candidats à l'installation est actuellement pénalisé par le manque d'offres de reprise.

Par ailleurs, les propriétaires fonciers connaissent parfois mal les procédures de transmission de biens agricoles : méconnaissance des outils fonciers et des profils des porteurs de projet pouvant correspondre aux biens des cédants. Accompagner les cédants est un enjeu capital pour le maintien de l'agriculture sur le territoire et la prise en compte des conditions de départ à la retraite des agriculteurs.

Descriptif de l'action

Action C2 du Plan Alimentaire Territorial. Intensifier le repérage, la sensibilisation et l'accompagnement des cédants agricoles potentiels.

- Créer et animer une instance de rencontre de tous les acteurs de la transmission.
- Renforcer les actions portées par les organisations agricoles : + de cafés transmission, former les élus, faire connaître les sites d'offres de reprises, simplifier les démarches de tutorat, appuyer les outils existants de sensibilisation des cédants et d'accompagnement vers une suite positive de leur carrière ou dans leur départ à la retraite.
- Expérimenter de nouvelles modalités sur la transmission agricole :
 - Rechercher des cédants par recensement (cf avec communes),
 - Informer les coopératives et expérimenter d'autres façons de faire du tutorat,
 - Communiquer auprès des jeunes et futurs agriculteurs sur les offres.

Pilote de l'action

- ADDEARG

Partenaires de l'action

- Service Ruralité
- Baron des Cévennes
- Chambre d'agriculture
- IGP Cevennes
- Alès Myriapolis
- Privat Exploitant
- SAFER
- Saint-Hilaire Durable
- SHVC
- Terre de Liens
- Agir 30
- Chambre Agriculture du Gard

DOCUMENT RÉALISÉ EN PARTENARIAT AVEC

Le Conseil de développement d'Alès Agglomération, les directions et services d'Alès Agglomération, les 72 communes du territoire et le bureau d'études Akajoule.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Patrick Cathelineau

RÉFÉRENTE TECHNIQUE

Lauriane Brun / Mission Développement Durable

tél. 04 66 56 22 24

lauriane.brun@alesagglo.fr

CRÉDITS

Maquette : Fabrice Jurquet / Mission Développement Durable

Images : Service Images Alès Agglomération, MDD, Agroof, AdobeStock, Dominique Charron, L'olivier en pays cévenol, DR

IMPRESSION

Imprimerie de Rudder, imprimé sur papier 100 % recyclé certifié PEFC

© 2024 ALÈS AGGLOMÉRATION / MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

21, RUE SOUBEYRANNE, 30100 ALÈS

ALES.FR

Plan
Climat
Air
Énergie
Territorial
ALÈS AGGLOMÉRATION
2023-2029

